



2024

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du
service public de l'eau

**Syndicat d'Eau du Roumois et
du Plateau du Neubourg**

Rapport relatif au prix et à la qualité du
service public de l'eau potable pour
l'exercice présenté conformément à
l'article L22245 du code général des
collectivités territoriales



RPQS 2024

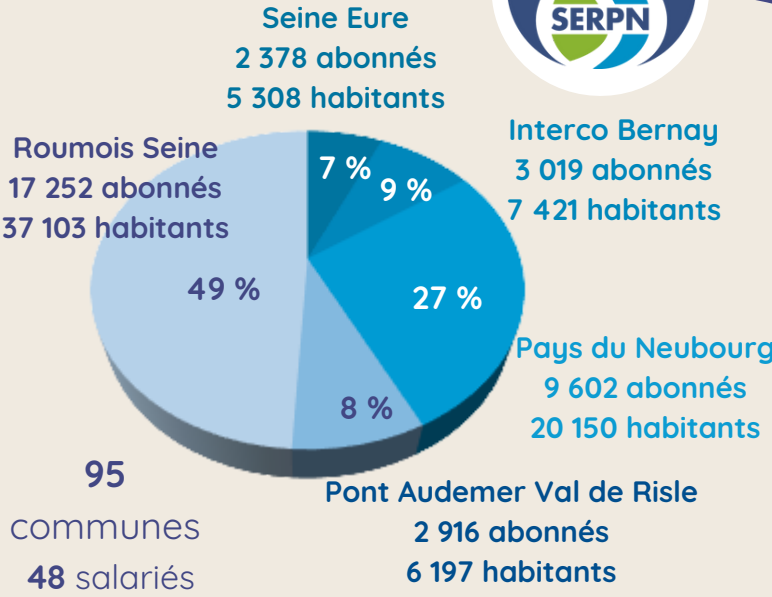
Principaux indicateurs



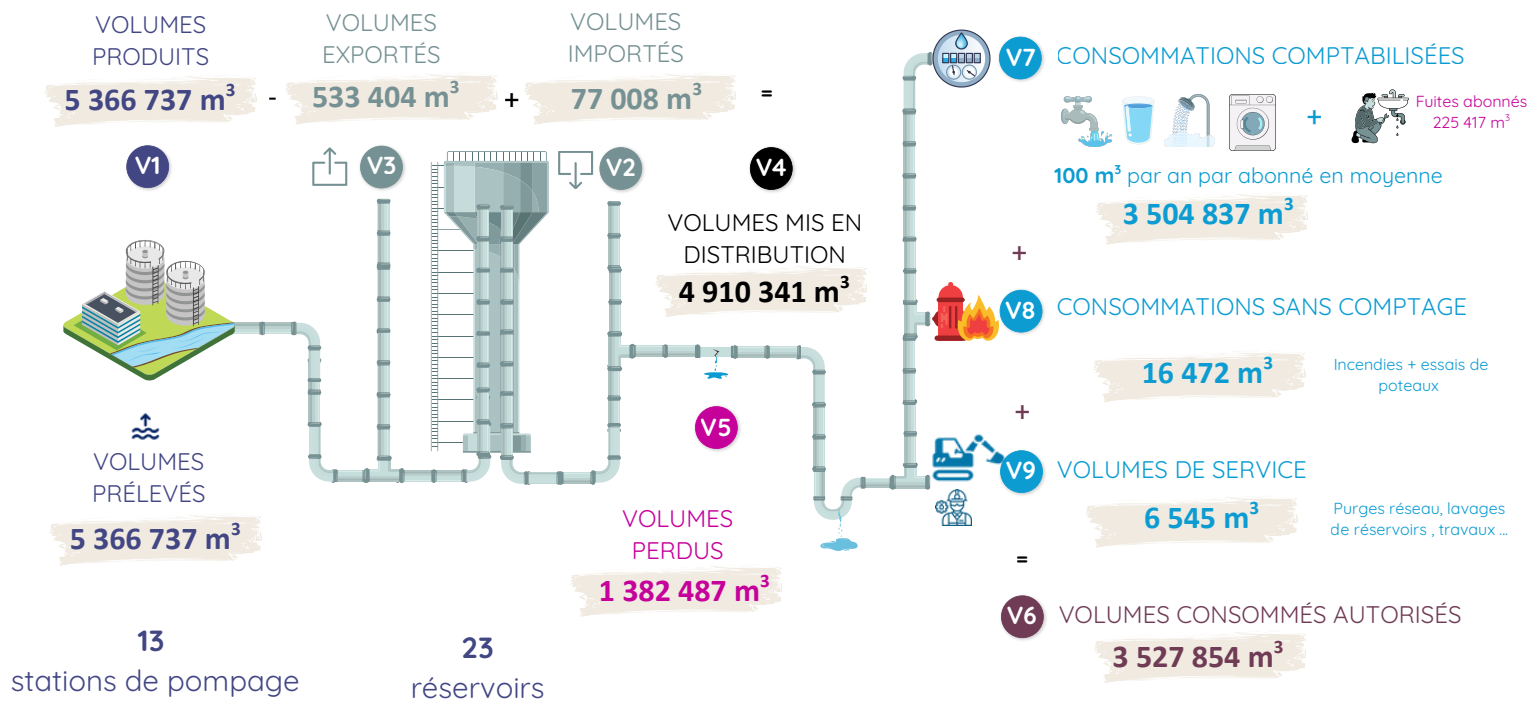
SERVICE AUX ABONNÉS

76 389	2,17	35 170
habitants	habitants par abonné	abonnés
1 502 km	23,4	37,5 %
de réseau	abonnés par km	abonnés mensualisés

Taux de réclamation : **0,60 %**



BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



Consommation électrique: **4,1 M kWh**
(dont 40% sur les Varras)

QUALITÉ DE L'EAU

Taux de conformité des prélèvements:
microbiologiques : **100 %**
physico-chimiques : **65,2 %**

Télécharger le rapport annuel 2024 de l'ARS :



INDICATEURS DE PERFORMANCE

74,6 %	71,4 %	104	22 600
Rendement de réseau	Rendement de réseau primaire	Fuites réparées	compteurs renouvelés depuis 2020
116/120	41,12 km	0,55 %	
Indice de gestion patrimoniale des réseaux	de réseau renouvelé sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement de réseau	

Sommaire

1. PRÉSENTATION DU SERVICE	3
1.1. PRÉSENTATION ET COMPÉTENCES DU SERVICE	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. TERRITOIRE DESSERVI	3
2. DONNÉES DU SERVICE AUX ABONNÉS	6
2.1. NOMBRE D'ABONNÉS ET POPULATION DESSERVIE PAR COMMUNE / INTERCOMMUNALITÉ.....	6
2.2. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	11
2.2.1. Population desservie (D101.0)	11
2.2.2. Nombre d'abonnés (VP.056).....	11
2.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
2.3.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	11
2.3.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	12
2.3.3. Taux de réclamations (P155.1)	12
3. MODALITÉS DE TARIFICATION ET FACTURE D'EAU TYPE	13
3.1. MODALITÉS DE TARIFICATION	13
3.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)	16
4. DONNÉES TECHNIQUES SUR LES RÉSEAUX (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)	19
4.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT	19
4.2. VOLUMES PRODUITS PAR LE SERVICE	19
4.2.1. Détail des volumes produits en 2023/2024	20
4.3. ÉCHANGES D'EAU	21
4.3.1. Volumes importés par le service	21
4.3.2. Volumes exportés (vendus à d'autres services au cours de l'exercice)	22
4.4. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION.....	23
4.5. VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS	23
4.5.1. Volumes consommés par les abonnés	23
4.5.2. Volume de consommation sans comptage	23
4.5.3. Volumes de service	24
4.5.4. Volumes consommés autorisés	24
4.5.5. Volumes perdus.....	24
4.6. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	25
4.7. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2024	25
4.8. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU	25
4.8.1. Les principaux indicateurs et leurs définitions	25

4.8.2.	Nos résultats 2023/2024.....	26
4.8.3.	évolution 2020-2024 des principaux indicateurs de performance	26
4.8.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	27
4.9.	AUTRES DONNÉES ET INDICATEURS CONCERNANT LE RÉSEAU	28
4.9.1.	Indice linéaire de réparation	28
4.9.2.	Compteurs	28
4.9.3.	Branchements	28
4.9.4.	Branchements en plomb	28
4.9.5.	Taux de consommation électrique	29
4.10.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	30
4.10.1.	Définition de l'indice de gestion patrimoniale à partir de 2013 (P103.2B)	30
4.10.2.	Calcul de l'indice	30
4.10.3.	Bilan cartographie / SIG.....	32
5.	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE (P101.1 ET P102.1)	33
5.1.	UNITÉS DE DISTRIBUTION	33
5.2.	RÉSULTATS D'ANALYSES SUR LES DIFFÉRENTES UDI.....	35
5.3.	BILAN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ 2024	36
5.4.	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)	38
6.	GESTION FINANCIÈRE	40
6.1.	BILAN 2024	40
6.1.1.	Produits de fonctionnement	40
6.1.2.	Charges de fonctionnement	42
6.1.3.	Synthèse et indicateurs financiers	44
6.1.4.	Durée d'extinction de la dette (P153.2)	45
6.2.	EVOLUTION DE L'ÉTAT DE LA DETTE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES	45
6.3.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	46
6.4.	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)	48
6.5.	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)	49
6.6.	AMORTISSEMENTS	49
6.7.	DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	50
7.	BILAN, DÉTAILS DES BESOINS ET PROJETS D'INVESTISSEMENTS	51
7.1.	PROTECTION DE LA RESSOURCE.....	51
7.2.	PRODUCTION.....	52
7.3.	DISTRIBUTION.....	54
7.4.	SERVICES SUPPORT.....	55

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION ET COMPÉTENCES DU SERVICE

Le dernier règlement du service a été approuvé le 27/05/2025. La commission consultative des services publics locaux est créée à chaque élection du comité syndical.

Le schéma de distribution a été réalisé en 2022.

Le SERPN gère les compétences suivantes :

- Protection du point de prélèvement
Un service protection de la ressource en eau composé de trois ingénieures qui mettent en œuvre la stratégie de protection de la ressource du SERPN à l'échelle des bassins d'alimentation de captage. Les postes bénéficient de financement de l'Agence de l'Eau. Des partenariats avec les collectivités voisines peuvent être établis pour mutualiser les moyens dans le cadre d'intérêts communs (ex : partenariat avec la métropole pour le Bassin d'Alimentation de Captage des Varras Moulineaux).
- Production et traitement
Il y a 13 stations de production qui sont en service sur le territoire. L'eau est traitée au chlore gazeux. Un traitement mécanique (ultra filtration) est en place uniquement sur le plus gros de nos points d'eau (les Varras). Pour les autres points d'eau, un tel traitement n'est pas nécessaire.
- Transfert
Il y a une interconnexion des réseaux de production afin d'assurer la distribution en cas de travaux sur certaines stations ou châteaux d'eau.
- Stockage
 - 23 réservoirs
 - Volume de stockage de 16 570 m³
 - 32 cuves (nettoyage annuel)
 - Taux de mobilisation moyen de la ressource : 48,3% (Prélèvement moyen journalier/Capacité de production x 100 x 24)
 - Durée de stockage moyenne : 26 Heures (Volume de stockage / Prélèvement moyen journalier x 24)
- Distribution
 - 1 502 km de réseau
 - 36 089 compteurs (35 910 en 2023, +0.5%)

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

1.3. TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal** par le SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg). Au 01/01/2018, les communes du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des bois, St Germain de Pasquier et Vraiville ont adhéré à la Communauté d'Agglomération Seine Eure. La Communauté d'Agglomération Seine Eure ayant la compétence Eau Potable contrairement à Roumois Seine, s'est donc substituée aux communes au sein du SERPN transformant ainsi le SERPN en syndicat mixte fermé.

La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a voté pour la prise de compétence Eau Potable à compter du 01/01/2020. Cette dernière est donc membre du SERPN depuis le 01/01/2020, en représentation substitution de ses communes : Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Illeville-sur-Montfort, Pont Authou, Rougemontiers, Routot et Thierville.

Liste des EPCI adhérents au SERPN en 2024 :

Insee	Commune	Insee	Commune	Insee	Commune
1	27011 AMFREVILLE ST AMAND	33	27311 HARCOURT	65	27490 ROUGEMONTIERS
2	27033 BACQUEPUS	34	27316 HAUVILLE	66	27498 ROUGE-PERRIERS
3	27039 BARNEVILLE-SUR-SEINE	35	27327 HECTOMARE	67	27500 ROUTOT
4	27057 BERNIENVILLE	36	27339 HONDOUVILLE	68	27511 ST AUBIN D'ECROSVILLE
5	27083 BONNEVILLE APTOT	37	27340 HONGUEMARE GUENOUVILLE	69	27529 ST CYR LA CAMPAGNE
6	27077 BOISSEY LE CHÂTEL	38	27349 ILLEVILLE SUR MONTFORT	70	27531 ST DENIS DES MONTS
7	27091 BOSGOUET	39	27354 IVILLE	71	27534 ST DIDIER DES BOIS
8	27095 BOSROBERT	40	27313 LA HARENGÈRE	72	27536 ST ELOI DE FOURQUES
9	27090 BOSROUMOIS	41	27317 LA HAYE AUBRÉE	73	27545 ST GERMAIN DE PASQUIER
10	27102 BOUQUETOT	42	27318 LA HAYE DE CALLEVILLE	74	27558 ST LÉGER DU GENNETEY
11	27103 BOURG-ACHARD	43	27319 LA HAYE DE ROUTOT	75	27572 ST MESLIN DU BOSC
12	27110 BRESTOT	44	27320 LA HAYE DU THEIL	76	27579 ST OUEN DE PONTCHEUIL
13	27125 CALLEVILLE	45	27432 LA NEUVILLE DU BOSC	77	27580 ST OUEN DE THOUBERVILLE
14	27127 CANAPPEVILLE	46	27482 LA PYLE	78	27582 ST OUEN DU TILLEUL
15	27133 CAUMONT	47	27616 LA SAUSSAYE	79	27584 ST PAUL DE FOURQUES
16	27135 CESSEVILLE	48	27661 LA TRINITÉ DE THOUBERVILLE	80	27586 ST PHILBERT SUR BOISSEY
17	27164 COMBON	49	27052 LE BEC HÉLOUIN	81	27593 ST PIERRE DES FLEURS
18	27185 CRESTOT	50	27053 LE BEC THOMAS	82	27595 ST PIERRE DU BOSGUÉARD
19	27187 CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	51	27302 LE BOSC DU THEIL	83	27524 STE COLOMBE LA COMMANDERIE
20	27192 CROSVILLE LA VIEILLE	52	27363 LE LANDIN	84	27576 STE OPPORTUNE DU BOSC
21	27201 DAUBEUF LA CAMPAGNE	53	27428 LE NEUBOURG	85	27089 THÉNOUVILLE
22	27209 ECAQUELON	54	27638 LE THUIT DE L'OISON	86	27630 THIBOUVILLE
23	27210 ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	55	27658 LE TREMBLAY OMONVILLE	87	27631 THIERVILLE
24	27212 ÉCAUVILLE	56	27663 LE TRONCQ	88	27650 TOURNEDOS-BOIS-HUBERT
25	27215 ECQUETOT	57	27062 LES MONTS DU ROUMOIS	89	27654 TOURVILLE-LA-CAMPAGNE
26	27219 ÉPÉGARD	58	27380 MALLEVILLE SUR LE BEC	90	27677 VENON
27	27224 ÉPREVILLE PRÈS LE NEUBOURG	59	27382 MANDEVILLE	91	27692 VILLETES
28	27228 ÉTURQUERAYE	60	27389 MARBEUF	92	27695 VILLEZ SUR LE NEUBOURG
29	27085 FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS	61	76419 MAUNY	93	27698 VITOT
30	27261 FOUQUEVILLE	62	27425 NASSANDRES SUR RISLE	94	27699 VOISCREVILLE
31	27105 GRAND BOURGTHÉROULDE	63	27468 PONT AUTHOU	95	27700 VRAIVILLE
32	27298 GRAVERON SÉMERVILLE	64	27486 QUITTEBEUF		

EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) adhérent au SERPN :

EN NOIR : LES COMMUNES ADHÉRENTES

EN VERT : LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PONT AUDEMER VAL DE RISLE ADHÉRENTE

EN BLEU : LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE ADHÉRENTE

2. DONNÉES DU SERVICE AUX ABONNÉS

2.1. NOMBRE D'ABONNÉS ET POPULATION DESSERVIE PAR COMMUNE / INTERCOMMUNALITÉ

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Dans les tableaux suivants :

- Pop Insee désigne la population municipale au 01/01/2022, mise en ligne en décembre 2024 (source insee.fr)
- Quatre communes ne sont pas adhérentes au SERPN mais uniquement partiellement desservies : Elbeuf, La Londe, La Haye Malherbe et Brionne
- **AC = Assainissement Collectif**, comptabilisé uniquement pour les communes où le SERPN assure la facturation
- **Dom. / Non dom** : correspond à l'usage domestique ou non domestique selon les redevances agence de l'eau appliquées. Non domestique = non soumis à la redevance pollution.

Seine Eure

Code Insee	Commune	Desservi	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés	Nb abonnés 2023
27053	LE BEC THOMAS	100,0%	215	107	0		107	107	107
27313	LA HARENGERE	100,0%	623	250	1		251	251	251
27322	LA HAYE MALHERBE	0,0%	0	1	0	1		1	1
27382	MANDEVILLE	100,0%	326	145	0		145	145	145
27529	ST CYR LA CAMPAGNE	100,0%	439	199	2		201	201	201
27534	ST DIDIER DES BOIS	100,0%	900	401	1	381	21	402	402
27545	ST GERMAIN DE PASQUIER	100,0%	122	68	0		68	68	68
27616	LA SAUSSAYE	100,0%	1 942	922	0	813	110	922	917
27700	VRAIVILLE	100,0%	741	281	0		281	281	276
Total			5 308	2 374	4	1 195	1 183	2 378	2 368

Métropole Rouen Normandie

Code Insee	Commune	Desservi	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés	Nb abonnés 2023
76231	ELBEUF	1,0%	162	2	0	1	1	2	69
76391	LA LONDE	2,0%	48	1	0		1	1	25
Total			210	3	0	1	2	3	94

Bernay Terres de Normandie

Code Insee	Commune	Desservi	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés	Nb abonnés 2023
27052	LE BEC HELLOUIN	100,0%	405	240	0		240	240	241
27095	BOSROBERT	100,0%	679	296	1		297	297	299
27116	BRIONNE	2,0%	87	28	0		28	28	28
27125	CALLEVILLE	100,0%	664	342	1		343	343	341
27164	COMBON	100,0%	826	4	0		4	4	4
27210	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	100,0%	477	226	4		230	230	228
27311	HARCOURT	100,0%	1 100	435	1		436	436	436
27318	LA HAYE DE CALLEVILLE	100,0%	259	130	0		130	130	130
27380	MALLEVILLE SUR LE BEC	100,0%	271	125	0		125	125	128
27425	NASSANDRES SUR RISLE	15,0%	361	193	0		193	193	193
27432	LA NEUVILLE DU BOSC	100,0%	726	298	0		298	298	297
27498	ROUGE PERRIERS	100,0%	369	164	0		164	164	165
27536	ST ELOI DE FOURQUES	100,0%	558	240	0		240	240	240
27584	ST PAUL DE FOURQUES	100,0%	286	128	0		128	128	127
27630	THIBOUVILLE	100,0%	353	163	0		163	163	161
Total			7 421	3 012	7		3 019	3 019	3 018

Pt Audemer Val de Risle

Code Insee	Commune	Desservi	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés	Nb abonnés 2023
27083	BONNEVILLE APTOT	100,0%	268	118	1	117	2	119	118
27110	BRESTOT	100,0%	660	291	0	290	1	291	288
27209	ECAQUELON	100,0%	612	289	6	287	8	295	295
27349	ILLEVILLE SUR MONTFORT	100,0%	874	386	2	382	6	388	387
27468	PONT AUTHOU	100,0%	598	284	0	282	2	284	286
27497	ROUGEMONTIERS	100,0%	1 055	474	3	467	10	477	462
27500	ROUTOT	100,0%	1 755	862	3	836	29	865	854
27631	THIERVILLE	100,0%	375	197	0	196	1	197	198
Total			6 197	2 901	15	2 857	59	2 916	2 888

Pays du Neubourg

Code Insee	Commune	Desservi	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés	Nb abonnés 2023
27033	BACQUEPUS	100,0%	310	136	0		136	136	138
27057	BERNIENVILLE	100,0%	294	136	0		136	136	137
27127	CANAPPEVILLE	100,0%	721	275	0		275	275	274
27135	CESSEVILLE	100,0%	455	202	0		202	202	204
27185	CRESTOT	100,0%	583	232	2		234	234	235
27187	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	100,0%	344	153	1		154	154	154
27192	CROSVILLE LA VIEILLE	100,0%	615	349	1	314	36	350	348
27201	DAUBEUF LA CAMPAGNE	100,0%	241	104	0		104	104	105
27212	ECAUVILLE	100,0%	112	56	0		56	56	56
27215	ECQUETOT	100,0%	399	175	1		176	176	175
27219	EPEGARD	100,0%	543	252	3		255	255	252
27224	EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	100,0%	463	216	0		216	216	214
27261	FOUQUEVILLE	100,0%	453	213	1		215	215	216
27298	GRAVERON SEMERVILLE	100,0%	325	150	0		150	150	149
27302	LE BOSC DU THEIL	100,0%	1 313	633	2	67	568	635	638
27320	LA HAYE DU THEIL	100,0%	309	127	0		127	127	127
27327	HECTOMARE	100,0%	219	102	0		102	102	101
27339	HONDOUVILLE	5,0%	40	20	0		20	20	20
27354	IVILLE	100,0%	421	213	0		213	213	211
27389	MARBEUF	100,0%	477	225	0		225	225	217
27428	LE NEUBOURG	100,0%	4 478	2 460	6	2 412	54	2 466	2 475
27482	LA PYLE	100,0%	172	71	0		71	71	70
27486	QUITTEBEUF	100,0%	669	315	0		315	315	311
27511	ST AUBIN D ECROSVILLE	100,0%	746	358	1	209	150	359	357
27524	STE COLOMBE LA COMMANDERIE	100,0%	886	378	0		378	378	376
27572	ST MESLIN DU BOSC	100,0%	303	119	0		119	119	120
27576	STE OPPORTUNE DU BOSC	100,0%	662	279	0		279	279	277
27650	TOURNEDOS BOIS HUBERT	100,0%	472	190	0		190	190	189
27654	TOURVILLE LA CAMPAGNE	100,0%	1 139	489	0	195	294	489	481
27658	LE TREMBLAY OMONVILLE	100,0%	378	200	0		200	200	198
27663	LE TRONCQ	100,0%	173	84	0		84	84	83
27677	VENON	100,0%	411	165	0		165	165	163
27692	VILLETES	100,0%	171	89	0		89	89	90
27695	VILLEZ SUR LE NEUBOURG	100,0%	276	120	0		120	120	120
27698	VITOT	100,0%	577	300	0	180	120	300	287
Total			20 150	9 586	18	3 377	6 228	9 604	9 568

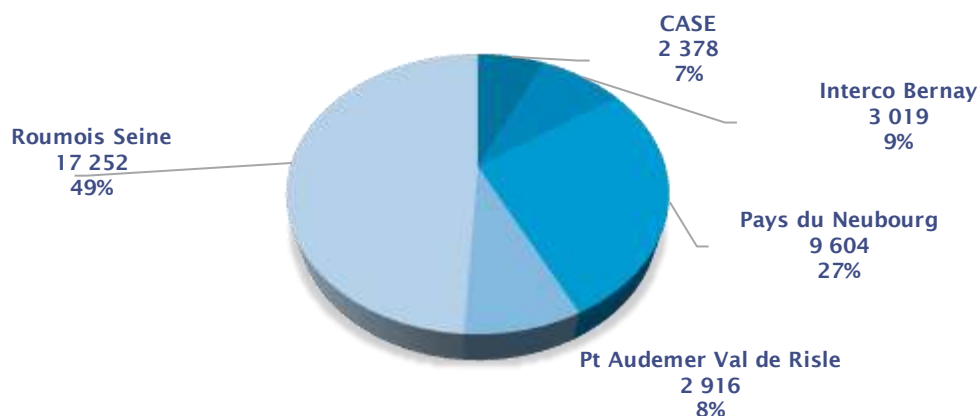
Roumois Seine

Code Insee	Commune	Desservi	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés	Nb abonnés 2023
27011	AMFREVILLE ST AMAND	100,0%	1 210	578	2		580	580	588
27039	BARNEVILLE SUR SEINE	100,0%	552	244	4		248	248	247
27062	LES MONTS DU ROUMOIS	100,0%	1 616	729	2	165	566	731	726
27077	BOISSEY LE CHATEL	100,0%	864	417	2	400	19	419	422
27085	FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS	100,0%	1 576	695	1		696	696	689
27089	THENOUVILLE	100,0%	1 025	460	1		461	461	459
27090	BOSROUMOIS	100,0%	3 786	1 825	4	1 509	320	1 829	1 832
27091	BOSGOUET	100,0%	759	368	2	237	133	370	372
27102	BOUQUETOT	100,0%	1 057	491	2		493	493	495
27103	BOURG ACHARD	100,0%	4 012	2 040	2	1 868	174	2 023	2 031
27105	GRAND BOURG THEROULDE	100,0%	4 117	1 986	5	1 519	472	1 991	1 994
27133	CAUMONT	100,0%	1 098	527	2	152	377	529	524
27228	ETURQUERAYE	100,0%	307	128	1		129	129	129
27316	HAUVILLE	100,0%	1 322	616	2	171	447	618	614
27317	LA HAYE AUBREE	100,0%	462	223	4		227	227	227
27319	LA HAYE DE ROUTOT	100,0%	302	136	2		138	138	136
27340	HONGUEMARE GUENOUVILLE	100,0%	718	338	2	13	327	340	341
27363	LE LANDIN	100,0%	230	108	0		108	108	106
27531	ST DENIS DES MONTS	100,0%	208	112	0		112	112	111
27558	ST LEGER DU GENNETEY	100,0%	183	77	1		78	78	75
27579	ST OUEN DE PONTCHEUIL	100,0%	103	46	0		46	46	46
27580	ST OUEN DE THOUBERVILLE	100,0%	2 481	1 083	5	996	92	1 088	1 085
27582	ST OUEN DU TILLEUL	100,0%	1 763	778	0	741	37	778	781
27586	ST PHILBERT SUR BOISSEY	100,0%	174	81	0		81	81	81
27593	ST PIERRE DES FLEURS	100,0%	1 656	739	1	726	14	740	733
27595	ST PIERRE DU BOSGUERARD	100,0%	1 014	378	1	346	33	379	378
27638	LE THUIT DE L'OISON	100,0%	3 789	1 664	1	1 569	96	1 665	1 656
27661	LA TRINITE DE THOUBERVILLE	100,0%	433	204	3	136	71	207	209
27699	VOISCREVILLE	100,0%	121	59	3		62	62	62
76419	MAUNY	100,0%	165	67	0		67	67	66
Total			37 103	17 197	55	10 548	6 704	17 252	17 215

	Pop. Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés 2024	Nb abonnés 2023
Total SERPN	76 389	35 073	99	17 978	17 194	35 172	35 151

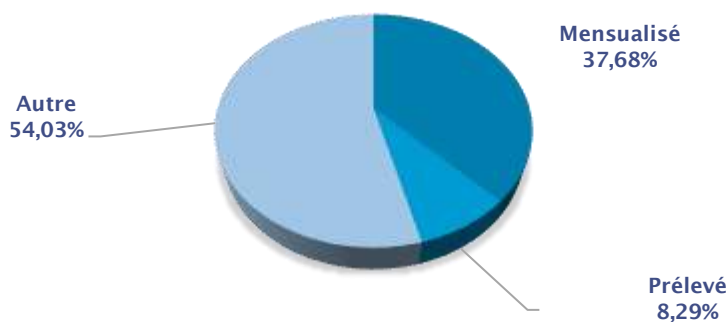
Répartition des abonnés par intercommunalité :

Intercommunalité	Population Insee	Dom.	Non dom.	Avec AC	Sans AC	Nb abonnés 2024	Nb abonnés 2023
Seine Eure	5 308	2 374	4	1 195	1 183	2 378	2 368
Bernay Terres de Normandie	7 421	3 012	7		3 019	3 019	3 018
Métropole Rouen Normandie	210	3	0	1	2	3	94
Pays du Neubourg	20 150	9 586	18	3 377	6 227	9 604	9 568
Pt Audemer Val de Risle	6 197	2 901	15	2 857	59	2 916	2 888
Roumois Seine	37 103	17 197	55	10 548	6 704	17 252	17 215
Total	76 389	35 073	99	17 978	17 194	35 172	35 151



Répartition des abonnés par mode de règlement en 2024 :

Intercommunalité	Mensualisé		Prélevé		Autre		Total	
Seine Eure	871	2,48%	194	0,55%	1 313	3,73%	2 378	6,76%
Bernay Terres de Normandie	940	2,67%	280	0,80%	1 799	5,11%	3 019	8,58%
Métropole Rouen Normandie	1	0,00%			2	0,01%	3	0,01%
Pays du Neubourg	3 213	9,14%	879	2,50%	5 512	15,67%	9 604	27,30%
Pt Audemer Val de Risle	1 112	3,16%	201	0,57%	1 603	4,56%	2 916	8,29%
Roumois Seine	7 117	20,23%	1 361	3,87%	8 774	24,95%	17 252	49,05%
Total	13 254	37,68%	2 915	8,29%	19 003	54,03%	35 172	100 %



2.2. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

2.2.1. POPULATION DESSERVIE (D101.0)

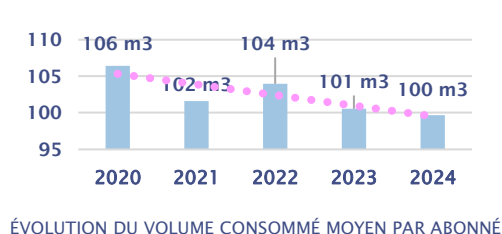
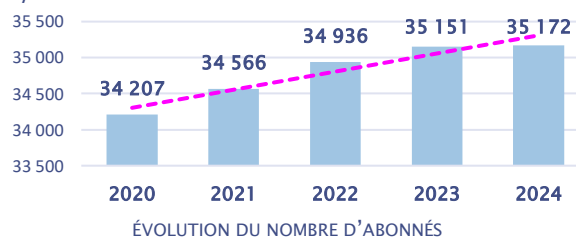
Est ici considéré comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Au 31/12/2024, le service public d'eau potable dessert **76 389 habitants**.

2.2.2. NOMBRE D'ABONNÉS (VP.056)

Au 31/12/2024, le service public d'eau potable dessert **35 172 abonnés** (35 151 abonnés en 2023).

		2023	2024
VP.056	Nombre d'abonnés	35 151	35 172
VP.077	Linéaire de réseau en km hors branchements	1 500	1 502
VP.228	Densité linéaire d'abonnés <i>Nb abonnés par km de réseau</i>	23,43 ab/km	23,42 ab/km
D101.0	Population desservie	76 319	76 389
VP.229	Ratio nb habitants par abonné <i>Population desservie / Nombre d'abonnés</i>	2,17 hab./ab.	
V7	Volume annuel consommé par les abonnés	3 534 909	3 504 179
Consommation moyenne par abonné <i>Volumes consommés / nb abonnés</i>		101 m³/ab.	100 m³/ab

Depuis 2020 :



2.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

2.3.1. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

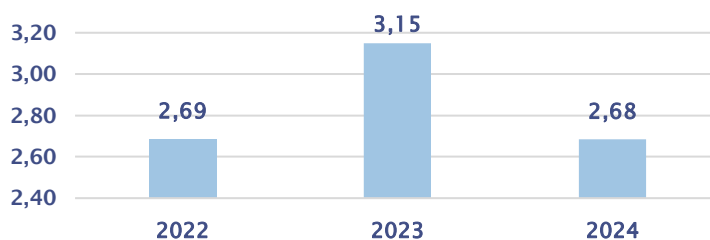
		2023	2024
VP.152	Nb interruptions de service non programmées	97	104
VP.056	Nombre d'abonnés	35 151	35 172
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées <i>nb interruptions de service / nb abonnés x 1000</i>	2,76 ‰	2,96 ‰

Pour 1000 abonnés

2.3.2. DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **3 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

	2023	2024
Nb ouvertures de branchements ayant respecté le délai	176	106
Nb total ouvertures de branchements	233	136
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements <i>Nb ouvertures de branchements ayant respecté le délai / nb total d'ouvertures de branchements x 100</i>	78 %	78%



DURÉE MOYENNE D'OUVERTURE D'UN BRANCHEMENT EN JOURS OUVRÉS

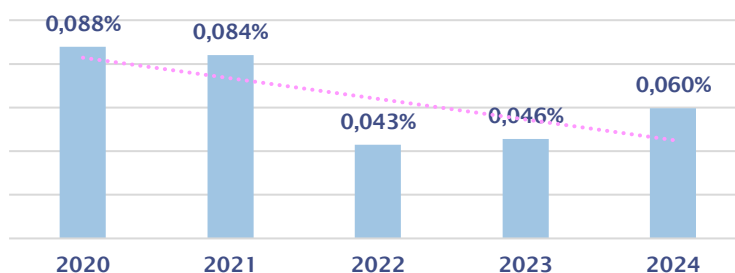
2.3.3. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au tarif (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le système d'information clientèle permet d'enregistrer les réclamations écrites reçues ainsi que les réclamations téléphoniques.

	2023	2024
VP.003 Nombre de réclamation écrites reçues par la collectivité	16	21
Nombre d'abonnés	35 151	35 172
P155.1 Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés <i>Nb réclamations laissant une trace écrite / nb total abonnés du service x 1000</i>	0.46 %	0.60 %

A titre indicatif, au-delà de cet indicateur, le SERPN a reçu 22 réclamations écrites liées au tarif sur 35172 abonnés soit 0,60 ‰, 31 réclamations téléphoniques tout motif confondu et 9 courriers de satisfaction des clients du service apporté.



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCLAMATIONS ÉCRITES HORS HAUSSE TARIFAIRE

3. MODALITÉS DE TARIFICATION ET FACTURE D'EAU TYPE

3.1. MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Ce tarif est révisable chaque année en fonction des coûts du service par délibération de l'assemblée générale et applicable à l'ensemble des communes du SERPN. Les tarifs ont été augmentés au 01/07/2024 et le 01/01/2025.

Le SERPN est un syndicat mixte, Etablissement Public à Caractère Intercommunal (EPCI) et le tarif pour chaque commune est identique. Les volumes consommés sont relevés et facturés avec une fréquence semestrielle.

- Prix de l'eau potable

		Tarifs H.T.		
		01/04/2023	01/07/2024	01/01/2025
Part fixe				
Abonnement annuel au service de l'eau selon diamètre du compteur	Diamètre 15-20	45,00 €	60,00 €	61,20 €
	Diamètre 25-40	100,00 €	133,00 €	135,66 €
	Diamètre 50-60	400,00 €	533,00 €	543,66 €
	Diamètre 80	800,00 €	1067,00 €	1088,66 €
	Diamètre supérieur ou égal à 100	1000,00 €	1333,00 €	1359,66 €
Part proportionnelle				
Consommation par m ³	Tranche 0 à 30 m ³			2,00 €
	Tranche 31 à 80 m ³			2,20 €
	Tranche 81 à 120 m ³	1,70 €	1,90 €	2,30 €
	Tranche 121 à 200 m ³			2,40 €
	Tranche supérieure à 200 m ³			2,50 €

- Redevances pour l'agence de l'eau Seine Normandie

A toute facture d'eau potable il convient d'ajouter les **taxes prélevées pour le compte de l'Agence de l'eau** pour lesquelles la réglementation en vigueur s'applique.

Toutefois la redevance pollution collectée par le SERPN et reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) jusqu'au 31/12/2024 est différenciée selon deux zones : la zone renforcée et la zone moyenne.



- Réforme des redevances au 01/01/2025

		TARIF H.T.		
		01/04/2023	01/07/2024	01/01/2025
Redevance prélèvement sur la ressource (1)		Inclu tarif eau	0,10 €/m ³	0,12 €/m ³
Redevance pollution d'origine domestique	Zone renforcée 40% des abonnés	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³	–
	Zone Moyenne 60% des abonnés	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³	–
Redevance consommation d'eau potable (2)		–	–	0,46 €/m ³
Redevance performance des réseaux d'eau potable (3)		–	–	0,017 €/m ³
Total redevances Agence de l'eau		0,42 €/m³ ou 0,38 €/m³ selon zone	0,52 €/m³ ou 0,48 €/m³ selon zone	0,597 €/m³

(1) Calcul de la redevance prélèvement sur la ressource

Cette redevance est facturée par l'Agence de l'Eau au SERPN en fonction du volume produit. Pour être applicable équitablement sur l'ensemble des usagers, le montant facturé par l'Agence de l'eau pour l'année N-2 est divisée par les volumes totaux facturés l'année N-2 pour application au 01/01/N

Montant facturé au titre de la redevance prélèvement 2023 (reçue en mai 2024) :	372 170 € HT
Volume facturé en 2023	3 078 263 m ³
Taux appliqué au 01/01/2025	0,12 € HT / m ³

(2) La redevance pour « consommation de l'eau potable »

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau du 21 juin 2024 et le comité de bassin Seine-Normandie du 2 juillet 2024 se sont prononcés pour la fixation des tarifs ci-après :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif en € HT/m ³	0,46	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34

(3) La redevance « performance des réseaux d'eau potable »

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau du 21 juin 2024 et le comité de bassin Seine-Normandie du 2 juillet 2024 se sont prononcés pour la fixation des taux de base ci-après :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif en € HT/m ³	0,085	0,148	0,148	0,148	0,148	0,148

Calcul du taux = taux de base x coefficient de modulation (0,2 à 1 selon les indicateurs de performance de l'année N-2 du service gestionnaire en eau).

L'année 2025 étant la première année de mise en place de cette redevance, le coefficient de modulation est fixé à 0,2.

Taux 2025 : 0,017 €HT/m³ (0,085 x 0,2)



Annexe 1 : Nouvelles redevances et calcul de la redevance performance des réseaux d'eau potable

- Tarifs services et prestations

	TARIF H.T.	
	01/01/2023	Depuis 01/04/2023
Mise en service du branchement (ouverture)	40,00 €	50,00 €
Frais de mutation sans déplacement d'un agent à la charge du nouvel abonné	10,00 €	20,00 €
Étalonnage du compteur (si non défectueux)	150,00 €	200,00 €
Remplacement du compteur de diamètre inférieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné)	150,00 €	200,00 €
Remplacement du compteur de diamètre supérieur à 30 (sous la responsabilité de l'abonné)		
Prix d'achat du compteur dans le cadre du marché signé avec le fournisseur, augmenté du présent forfait pour déplacement et prestation de l'agent SERPN.	-	100,00 €
Déplacement d'agent non justifié (dégâts après compteur à la charge de l'abonné)	150,00 €	200,00 €
Remplacement de la tête radio émettrice du compteur (disparition ou endommagement)	200,00 €	250,00 €
Déplacement d'agent pour relève d'un compteur lorsque l'abonné refuse le changement de son compteur	-	200,00 €
Forfait d'accès à l'eau aux gens du voyage : par véhicule et par famille par 7 jours d'occupation, en l'absence de refus du maire	-	10,00 €

En cas de vol d'eau sur les bornes incendies, les contrevenants seront facturés de 500 m³ d'eau.

3.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Composition d'une facture d'eau 120 m³ (référence selon l'INSEE) en € TTC au 01/01/2025

- Zone renforcée (40% des abonnés)

			01/01/2024			01/01/2025		
			PU	HT	TVA	PU	HT	TVA
Part eau potable								
Abonnement eau		1 an	45,00 €	45,00 €	2,48 €	61,20 €	61,20 €	3,37 €
Conso	De 1 à 30 m ³	30	1,70 €	51,00 €	2,81 €	2,00 €	60,00 €	3,30 €
	De 31 à 80 m ³	50	1,70 €	85,00 €	4,68 €	2,20 €	110,00 €	6,05 €
	De 81 à 120 m ³	40	1,70 €	68,00 €	3,74 €	2,30 €	92,00 €	5,06 €
	De 121 à 200 m ³	0	1,70 €	0,00 €	0,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00 €
	Plus de 201 m ³	0	1,70 €	0,00 €	0,00 €	2,50 €	0,00 €	0,00 €
Consommation eau		120 m ³		204,00 €	11,22 €		262,00 €	14,41 €
Sous total SERPN				249,00 €	13,70 €		323,20 €	17,78 €

		01/01/2024			01/01/2025		
		PU	HT	TVA	PU	HT	TVA
Part Agence de l'Eau Seine Normandie							
Redevance pollution zone renforcée	120	0,42 €	50,40 €	2,77 €	–	–	–
Redevance prélèvement	120	–	–	–	0,12 €	14,40 €	0,79 €
Redevance consommation	120	–	–	–	0,46 €	55,20 €	3,04 €
Redevance performance des réseau d'eau potable	120	–	–	–	0,017 €	2,04 €	0,11 €
Sous total AESN		0,42 €	50,40 €	2,77 €	0,597 €	71,64 €	3,94 €
Sous total TVA				16,47€			21 ,72€

Total facture 120 m³ TTC **315,87 €** **416,56 €**
 Pour les communes appartenant à la **zone renforcée** (40% des abonnés avant le 31/12/2024) **2,63 € par m³** **3,47 € par m³**

- Zone moyenne 60% des abonnés

		01/01/2024			01/01/2025		
		PU	HT	TVA	PU	HT	TVA
Part eau potable							
Abonnement eau	1 an	45,00 €	45,00 €	2,48 €	61,20 €	61,20 €	3,37 €
Conso	De 1 à 30 m3	30	1,70 €	51,00 €	2,81 €	2,00 €	60,00 €
	De 31 à 80 m3	50	1,70 €	85,00 €	4,68 €	2,20 €	110,00 €
	De 81 à 120 m3	40	1,70 €	68,00 €	3,74 €	2,30 €	92,00 €
	De 121 à 200 m3	0	1,70 €	0,00 €	0,00 €	2,40 €	0,00 €
	Plus de 201 m3	0	1,70 €	0,00 €	0,00 €	2,50 €	0,00 €
Consommation eau	120 m³		204,00 €	11,22 €		262,00 €	14,41 €
Sous total SERPN			249,00 €	13,70 €		323,20 €	17,78 €
Part Agence de l'Eau Seine Normandie							
Redevance pollution zone renforcée	120	0,38 €	45,60 €	2,51 €	–	–	–
Redevance prélèvement	120	–	–	–	0,12 €	14,40 €	0,79 €
Redevance consommation	120	–	–	–	0,46 €	55,20 €	3,04 €
Redevance performance des réseau d'eau potable	120	–	–	–	0,017 €	2,04 €	0,11 €
Sous total AESN		0,38 €	45,60 €	2,51 €	0,597 €	71,64 €	3,94 €
Sous total TVA				16,20€			21 ,72€

Total facture 120 m³ TTC **310,80 €** **416,56 €**
 Pour les communes appartenant à la **zone moyenne** (60% des abonnés avant le 31/12/2024) **2,59 € par m³** **3,47 € par m³**

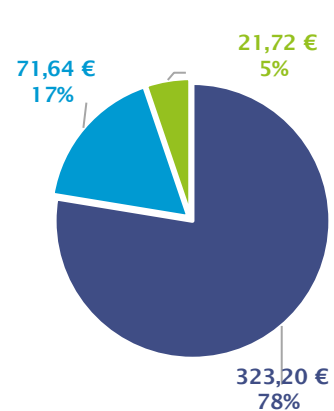
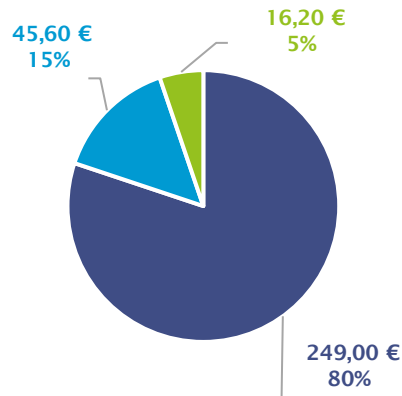


01/01/2024

01/01/2025

Répartition des différentes parts de la facture 120 m³ :

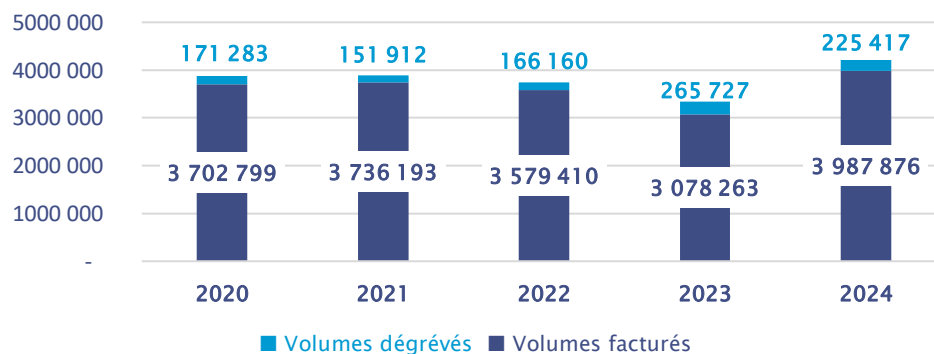
- SERPN
- AESN
- TVA

D 102.0 PRIX TTC au m³2,59 €/m³3,47 €/m³

Au 01/01/2024, le prix moyen de l'eau potable sur le territoire du SERPN retenu est celui de la Zone Moyenne car il représente la majorité des abonnés. Au 01/01/2025, le prix moyen est le même pour tous les abonnés. Les volumes vendus diffèrent des volumes comptabilisés car ils sont facturés en décalage par rapport à la consommation réelle. De plus, en cas de fuite abonné, un dégrèvement sur les m³ facturés est effectué sur le volume consommé réellement (l'abonné ne paye au maximum que 2 fois sa consommation habituelle).

Exercice	2023		Total 2023	2024		Total 2024
	Dom.	Non Dom.		Dom.	Non Dom.	
Nombre de points de consommation	34 066	74	34 140	34 545	80	34 624
Durée moyenne de la période de consommation facturée	326,74 jours	321,24 jours	326,72 jours	441,82 jours	385,14 jours	441,69 jours
Volumes facturés en m ³	3 061 641	16 622	3 078 263	3 969 076	18 800	3 987 876
Volumes dégrévés en m ³	265 338	389	265 727	225 318	99	225 417
Volumes consommés en m ³	3 326 979	17 011	3 343 990	4 194 394	18 899	4 213 293
Volumes proratisés sur 365 jours	3 653 312	19 050	3 672 362	3 486 031	18 306	3 504 337

ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS DEPUIS 2020 ET DES DÉGRÈVEMENTS POUR FUITES



SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG

Compte tenu du passage en régie de recettes pour les mensualisés au 01/01/2025 et grâce à la télérelève en place, il a été décidé de solder l'ensemble des mensualisés en fin d'exercice.

Cela permettra une lecture plus claire de la facturation sur un exercice, par contre en 2024 cela représente un volume facturé plus conséquent.

ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS PAR TYPE DE FACTURE

Type de facture	2022	2023	2024
1 – Factures semestrielles	2 406 203	1 982 639	2 358 458
2 – Soldes Mensu	745 023	733 622	615 927
2 – Soldes Mensu fin d'année	341 549	291 537	913 819
3 – Factures de fin de contrats	80 854	70 373	97 637
4 – Régularisations diverses	5 781	92	2 035
Volume total facturé	3 579 410 m³	3 078 263 m³	3 987 876 m³



Annexe 2 : Factures d'eau type 120 m³ avec la part assainissement (pour celles facturées pour le compte des gestionnaires.

4. DONNÉES TECHNIQUES SUR LES RÉSEAUX (PRODUCTION ET DISTRIBUTION)

4.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT

100% des volumes prélevés sont des eaux souterraines.

Référence ARS	Station de production Nom ARS (autre nom)	Prélèvements autorisés m³/j	Procédé de traitement
027000465	SAINT AMAND DES HAUTES TERRES (Le Bouricar)	470 m³/jour	Chlore
027000922	ECAQUELON (Forêt de Montfort)	1 268 m³/jour	Chlore
027000923	ROUGEMONTIERS (La Porte de la Brique)	700 m³/jour	Chlore
027000878	LA NEUVILLE DU BOSC (Vallée de la Haye)	2 134 m³/jour	Chlore
027000944	BOIS DU MOULIN	1 268 m³/jour	Chlore
027000908	MONTFORT ROUMOIS (Montfort/Risle – Le Doult Claireau)	599 m³/jour	Chlore
027000947	LE VALANGLIER	386 m³/jour	Chlore
027000911	CANAPPEVILLE LA VACHERIE	348 m³/jour	Chlore
027000948	LE MOULIN VORIN	38 m³/jour	Chlore
027000921	CAUMONT (Val Galopin)	410 m³/jour	Chlore
027000940	TREMBLAY CHATEAU EAU (Les forrières d'Omonville)	2 632 m³/jour	Chlore
027000927	MAUNY LES VARRAS	4 408 m³/jour	Membrane organique ultrafiltration + Chlore
027000906	BOSROBERT (Buhot la source Leduc)	1 100 m³/jour	Chlore

*m³/h équipement de pompage

4.2. VOLUMES PRODUITS PAR LE SERVICE

Le service a une station de traitement située aux Varras. Le type de traitement que cette station utilise est l'ultrafiltration. Elle sert à supprimer la turbidité.

Le système d'ultrafiltration est un traitement mécanique qui permet de débarrasser l'eau de toutes les impuretés dont la taille dépasse 0,2 microns (10 000 fois plus petit que les pores de la peau).

4.2.1. DÉTAIL DES VOLUMES PRODUITS EN 2023/2024

Référence ARS	Station de production	2023	2024	Évolution
	Nom ARS (autre nom)			
027000465	SAINT AMAND DES HAUTES TERRES (Le Bouricar)	165 740	185 527	11,9%
027000922	ECAQUELON (Forêt de Montfort)	464 138	410 385	-11,6%
027000923	ROUGEMONTIERS (La Porte de la Brique)	30 307	16 190	-46,6%
027000878	LA NEUVILLE DU BOSQ (Vallée de la Haye)	710 389	729 232	2,7%
027000944	BOIS DU MOULIN	279 883	249 081	-11,0%
027000908	MONTFORT ROUMOIS (Montfort/Risle - Le Doult Claireau)	197 665	201 486	1,9%
027000947	LE VALANGLIER	19 885	121 153	509,3%
027000911	CANAPPEVILLE LA VACHERIE	318 030	325 726	2,4%
027000948	LE MOULIN VORIN	167 338	36 233	-78,3%
027000921	CAUMONT (Val Galopin)	142 579	175 978	23,4%
027000940	TREMBLAY CHATEAU EAU (Les forrières d'Omonville)	347 896	349 141	0,4%
027000927	MAUNY LES VARRAS	2 237 100	2 174 235	-2,8%
027000906	BOSROBERT (Buhot la source Leduc)	365 517	392 370	7,3%

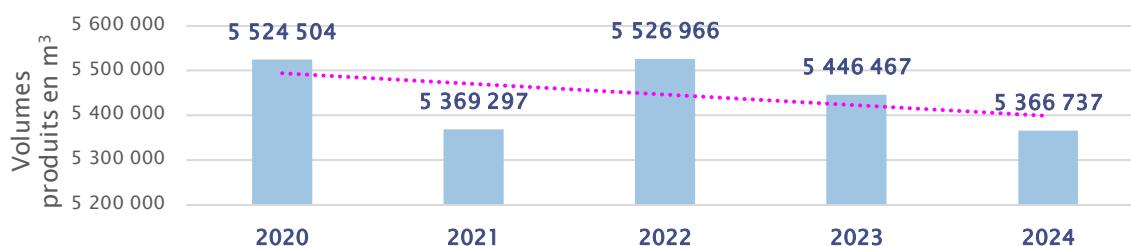


VP.059 – Volume Produit

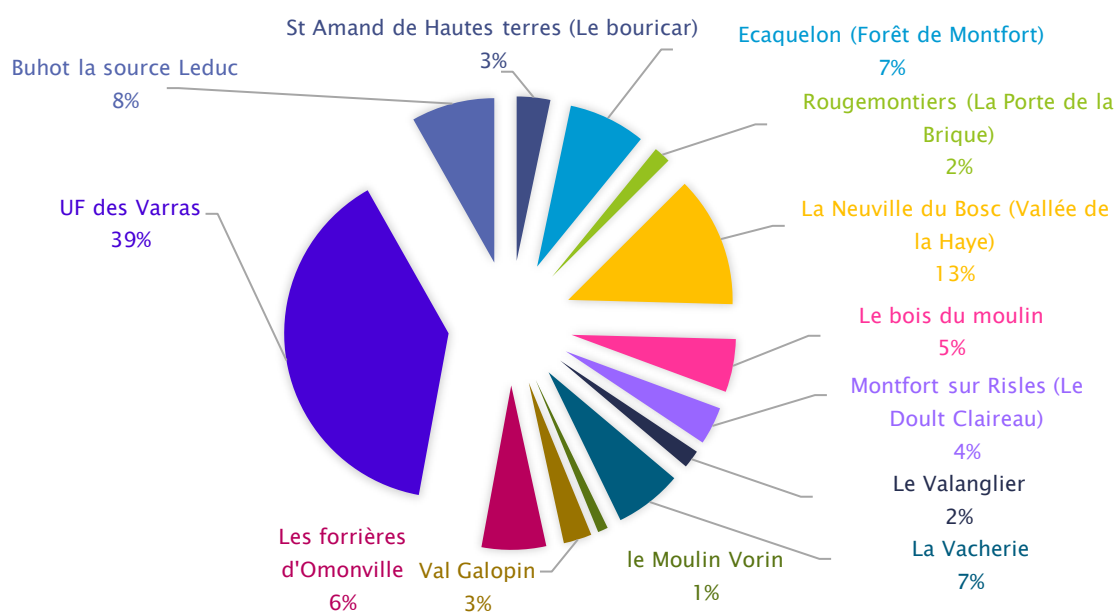
5 446 467

5 366 737

-1,5%



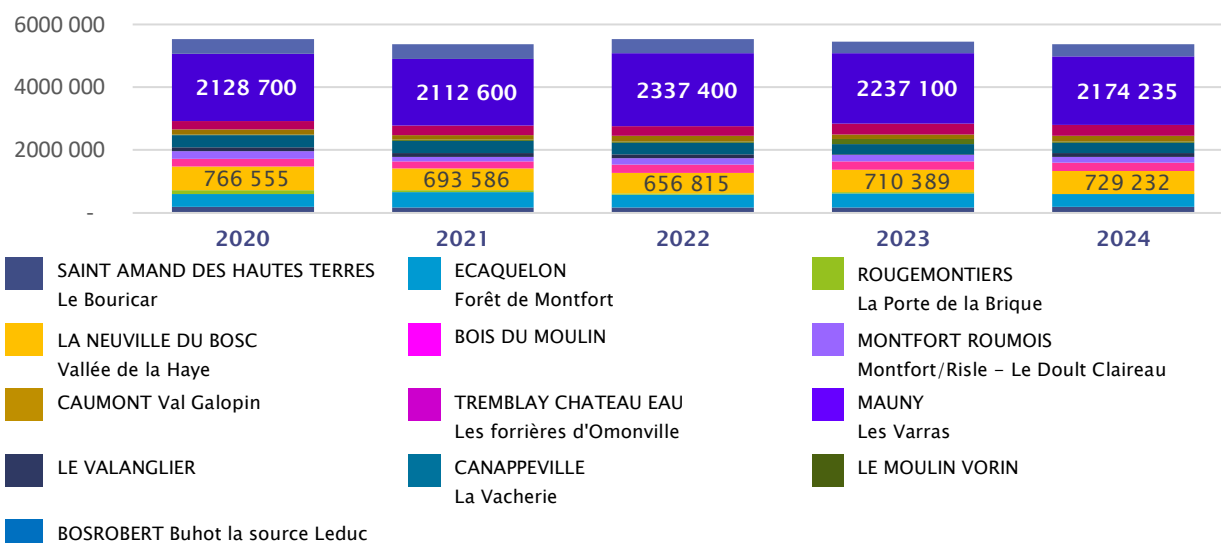
ÉVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS DEPUIS 2020



RÉPARTITION DES VOLUMES MOYENS PRODUITS PAR STATION

SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG

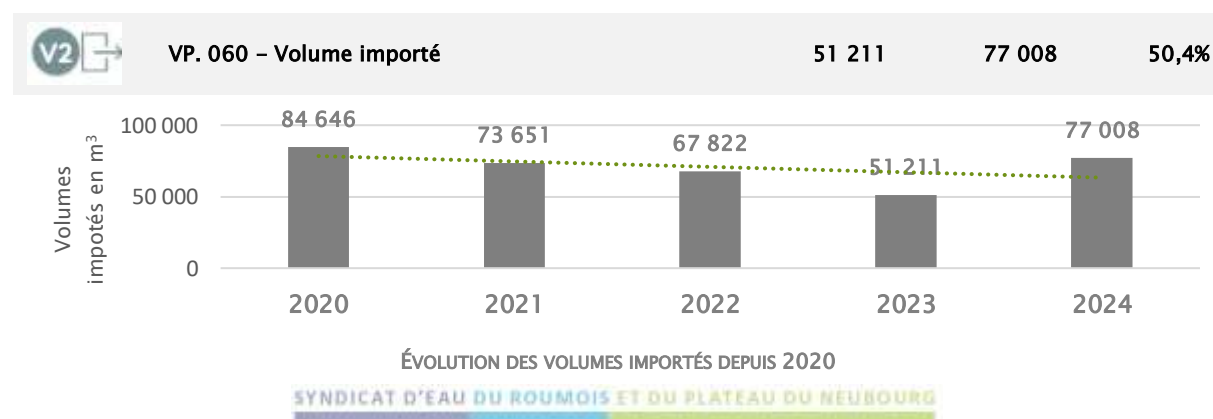
RÉPARTITION DES VOLUMES PRODUITS PAR STATION ET PAR ANNÉE



4.3. ÉCHANGES D'EAU

4.3.1. VOLUMES IMPORTÉS PAR LE SERVICE

Fournisseur	Compteur	2023	2024	Évolution
CASE Communauté d'Agglomération Seine Eure	Réservoir Canappeville	–	–	61,1 %
	La Mare Hermier	2	4	
	RD133 Silo	30 279	48 770	
		30 281	48 774	
MRN Métropole Rouen Normandie	Les Déserts import	–	–	71,3 %
	Le Stade import	60	47	
	CE import	4	–	
	Faudits imports	6 933	–	
	Pochet imports	–	11 938	
		6 998	11 985	
CCPC Communauté des Communes du Pays de Conches	E04 Ferme des Buquets Beaulieu	58	–	27,0 %
	E05 Vers Pithienville	10 110	5 073	
	E06 Chemin Bois Maurey	197	–	
	E07 Rte de Claville	470	8 435	
		10 638	13 508	
GEA Grand Evreux Agglomération	GEA – E02 Bout de la Ferme limite Sacquenville	135	–	– 16,8%
	GEA – E03 Hameau Pithienville	3 159	2 741	
		3 294	2 741	
		3 294	2 741	



4.3.2. VOLUMES EXPORTÉS (VENDUS À D'AUTRES SERVICES AU COURS DE L'EXERCICE)

Bénéficiaire	2023	2024	Évolution
MRN Métropole Rouen Normandie	Normandie Récupère	1 580	1 539
	Maison Brûlée	8 180	6 750
	Yville	63 599	45 503
	Les Déserts export	3 270	1 990
	Le Stade export	36 824	51 852
	CE export	11 942	50 285
	Faudits export	1	1
	Pochet export	179 124	162 902
	Les Roques	5 990	926
	310 510	319 705	3 %
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Réservoir Canappeville	141 243	149 512
	La Mare Hermier	9 526	10 121
	RD133 Silo	3 121	1 945
	Vers La Haye Malherbe (St Didier)	-	308
	Vers Surtauville (St Didier)	6 729	-
	160 618	161 887	0,8 %
SAEP Vallée de la Risle	Station de Montfort	88	13 140
	Perriers La Campagne	-	-
	88	13 140	-
SAEP Risles et Plateaux	Les Monts de Caux	2 976	2 968
	2 976	2 968	- 0,3%
Communauté des Communes du Pays de Conches	E04 Ferme des Buquets Beaulieu	15 447	9 259
	E05 Vers Pithienville	326	44
	E06 Chemin Bois Maurey	10	17 978
	E07 Rte de Claville	100	8 418
	15 883	35 699	124,8 %
GEA Grand Evreux Agglomération	E02 Bout de la Ferme limite Sacquenville	16	-
	E03 Hameau Pithienville	6	5
	22	5	-

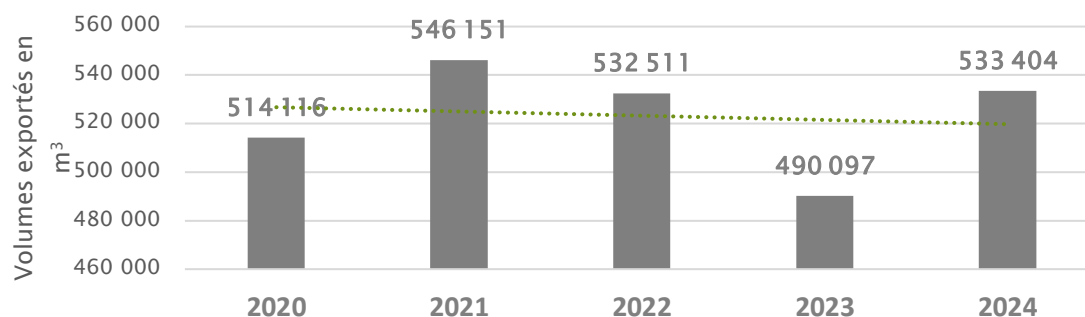


VP.061 – Volume exporté

490 097

533 404

+8,8%



ÉVOLUTION DES VOLUMES EXPORTÉS DEPUIS 2020

4.4. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Les volumes mis en distribution correspondent à la somme des volumes produits (V_1) et des volumes importés (V_2) auxquels on déduit les volumes exportés (V_3)

Rappels des volumes servant au calcul	2023	2024	Évolution
Volumes produits V_1	5 446 467	5 366 737	-1,5 %
Volumes importés V_2	51 211	77 008	50,4 %
Volumes exportés V_3	490 097	533 404	8,8 %
V4 Volumes mis en distribution $V4 = V_1 + V_2 - V_3$	5 007 581	4 910 341	-1.9%

4.5. VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS

4.5.1. VOLUMES CONSOMMÉS PAR LES ABONNÉS

Abonnés	2023	2024	Évolution
VP.063 – Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 380 891	3 486 031	3,1 %
VP.201 – Abonnés non domestiques (dont bornes à eau)	153 017	18 806	-
V7 Volumes consommés par les abonnés VP.232	3 534 909	3 504 837	-0.9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Pour 2024, seuls les redevables à la redevance consommation ont été pris en compte suite à la réforme des redevances.

4.5.2. VOLUME DE CONSOMMATION SANS COMPTAGE

Selon la méthode ASTEE, le volume de consommation sans comptage a été estimé de la façon suivante :

	2023	2024	Évolution
Nombre d'essais PI / BI (8 m ³ par essai)	200	394	97%
Nombre d'incendies (40 m ³ par incendie)	405	333	-17,8%
V8 Volumes consommés sans comptage VP.221	17 800	16 472	-7,5%

4.5.3. VOLUMES DE SERVICE

Ces volumes d'eau sont ceux utilisés par le service pour la réalisation des travaux, les lavages de château d'eau. Ils sont estimés en additionnant les volumes suivants selon la méthode ASTEE. Il est envisagé de mettre en place un comptage des volumes de purge lors de la réalisation des travaux car il est probable que ces volumes soient sous-estimés.

	Volume unitaire	Qté	2023 m³	2024 Qté	m³
Nettoyage des réservoirs (20% du volume total)			3 314		3 314
Désinfection après travaux (8 volumes de canalisation + 0,2 m³ par branchement créé, réparé ou renouvelé)					
- Volume de canalisation renouvelée	8	1032,5	8 260	280	2 240
• Branchements créés	0.2	113	23	183	36
• Branchements réparés	0.2	117	23	84	17
• Branchements renouvelés	0.2	619	124	264	53
Fuite sur conduite	1,25	97	121	104	130
Analyseurs de chlore (estimation à 635 m³ par rapport au nombre d'analyseurs et à leurs débits)			635		635
Autres travaux (8 m³ par autres petits trvx PI, BI, ...)	8	18	144	15	120
V9 Volumes de service (VP. 220)			12 644		6 545

4.5.4. VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS

	2023	2024	Évolution
V7 Volumes consommés par les abonnés	3 534 909	3 504 837	- 0,9 %
V8 Volumes consommés sans comptage	17 800	16 472	-7,5 %
V9 Volumes de service	12 644	6 545	-48,3 %
V6 Volumes consommés autorisés V6 = V7 + V8 + V9	3 565 353	3 527 854	-1,1%

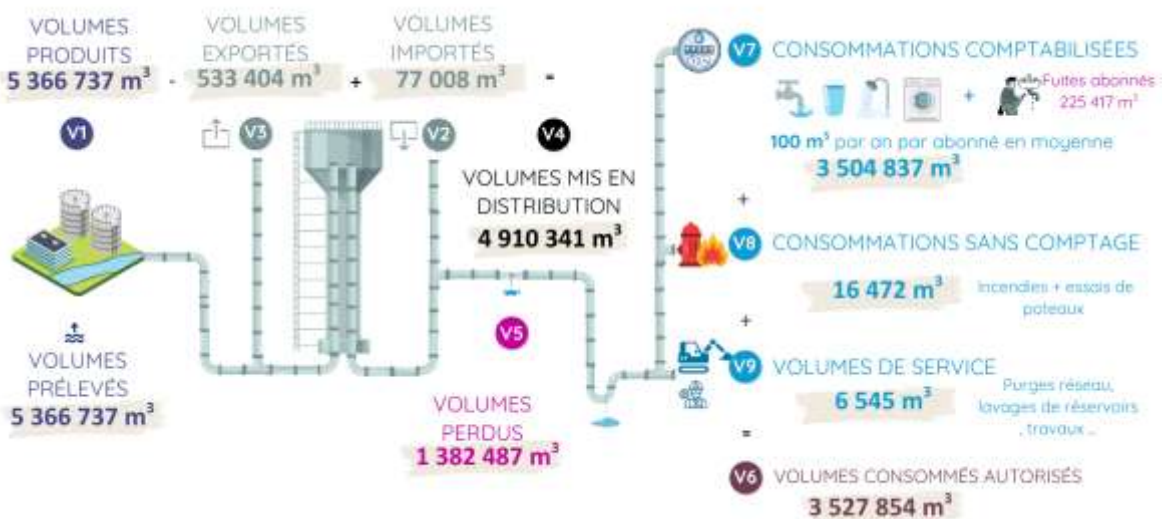
4.5.5. VOLUMES PERDUS

	2023	2024	Évolution
V4 Volumes mis en distribution	5 007 581	4 910 341	-1.9 %
V6 Volumes consommés autorisés	3 565 353	3 527 854	-1,1 %
V5 Volumes perdus V5 = V4 - V6	1 442 228	1 382 487	-2,2%

4.6. LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Au 31/12/2024, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 502 km** (1 500 km au 31/12/2023).

4.7. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2024



4.8. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

4.8.1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS ET LEURS DÉFINITIONS

Le rendement du réseau (P.104.3) de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{\text{Volume produit (V1)} + \text{Volume importé (V2)}}$$

Le rendement primaire permet d'éliminer l'influence des volumes estimés sur le rendement du réseau

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume vendu (V7)}}{\text{Volume mis en distribution (V4)}}$$

Le rendement seuil est le rendement de réseau minimum calculé en tenant compte des volumes consommés par rapport à la longueur. Un rendement de réseau en dessous de ce seuil entraîne un doublement de la redevance prélèvement due à l'agence de l'eau.

$$\text{Rendement seuil} = 65\% + \frac{\text{Indice linéaire de consommation}}{5}$$

$$\text{où Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{365 \times \text{Linéaire réseau en km}}$$

L'indice linéaire des volumes non-comptés P105.3 permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

L'indice linéaire de pertes en réseau P106.3 Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

4.8.2. NOS RÉSULTATS 2023/2024

	2023	2024
V6 Volume consommé autorisé	3 565 353	3 527 854
V3 Volume exporté	490 097	533 404
V6 + V3	4 055 450	4 061 258
V1 Volume produit	5 446 467	5 366 737
V2 Volume importé	51 211	77 008
V1 + V2 (VP.234)	5 497 678	5 444 745

P104.3 Rendement du réseau (V6+V3 / V1+V2) **73,8 %** **74,6 %**

V7 Volume consommé par les abonnés	3 534 909	3 504 837
V4 Volume mis en distribution	5 007 581	4 910 341

Rendement primaire (V7/V4) **70,6 %** **71,4 %**

Linéaire de réseau en km	1 500	1 502
--------------------------	-------	-------

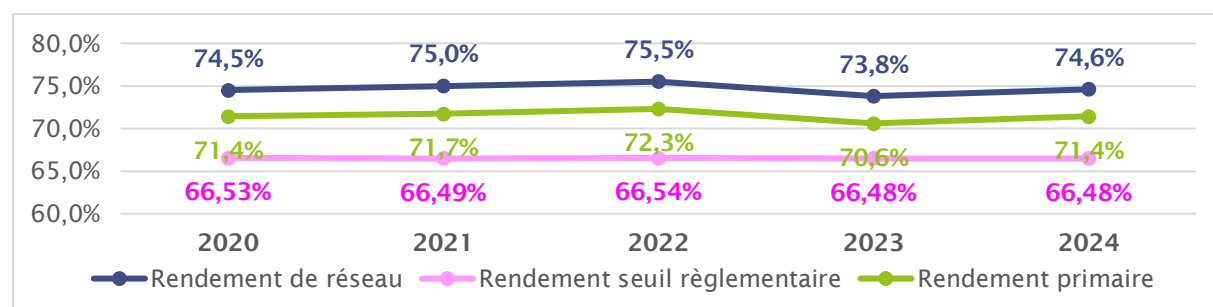
ILC : Indice linéaire de consommation m³/j/km (V6+V3) / 365 x Linéaire en km	7,41 m³/j/km
---	--------------

Rendement seuil (65% + ILC/5) **66,48 %**

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (V4-V7) / 365 x Linéaire en km	2,69 m³/j/km	2,56 m³/j/km
---	--------------	--------------

P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau (V4-V6) / 365 x Linéaire en km	2,63 m³/j/km	2,52 m³/j/km
--	--------------	--------------

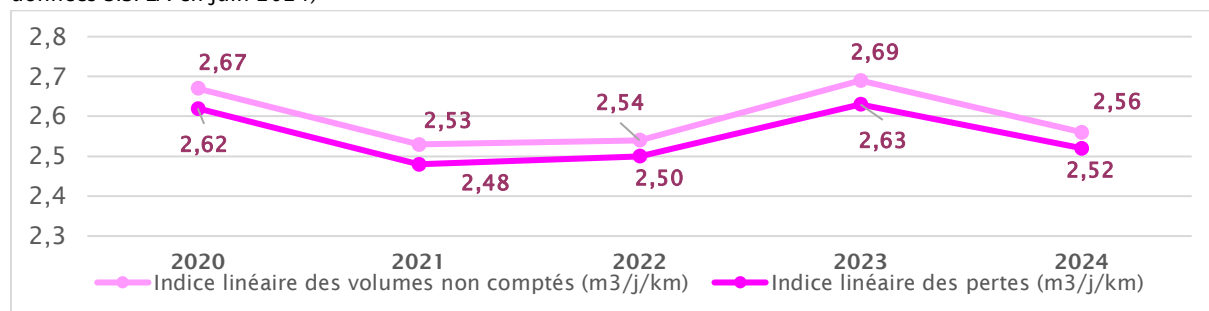
4.8.3. ÉVOLUTION 2020-2024 DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE



ÉVOLUTION DU RENDEMENT DEPUIS 2020

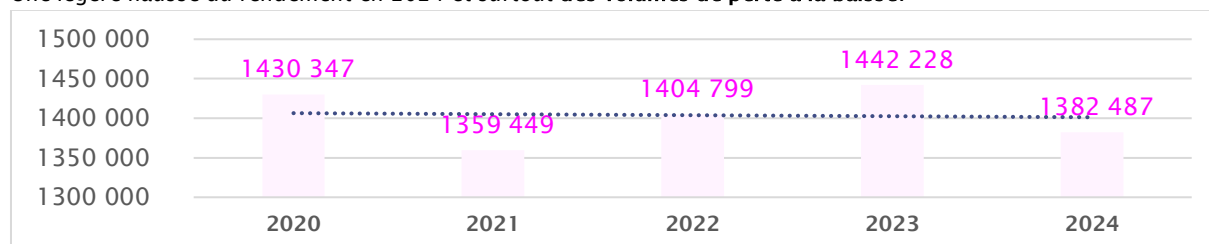
SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG

Sur 2369 entités de gestion ayant validé leurs données sur SISPEA, le rendement réseau moyen en milieu rural (densité d'abonné < 25 abonnés par km) est de 77,2%, toutefois le rendement primaire moyen est de 65,3% (Extraction des données SISPEA en juin 2024)



ÉVOLUTION DES INDICES LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU ET DES VOLUMES NON COMPTÉS DEPUIS 2020

Une légère hausse du rendement en 2024 et surtout **des volumes de perte à la baisse**.



ÉVOLUTION DES VOLUMES DE PERTES SUR LE RÉSEAU DEPUIS 2020

Cela représente plus de 30 000 m³ de perdu en moins en 2024 par rapport à 2023 soit plus de **23 piscines olympiques** de 50 m par 25 m, 2 m de profondeur.

Depuis 2020, cela représente plus de 47 800 m³ de perte en moins soit plus de 19 piscines olympiques.

4.8.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité et/ou le délégataire par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé (km) sur l'exercice		7,07	9,70	9,60	10,325	4,42
Longueur du réseau (km)		1 496	1 499	1 500	1 500	1 502
Taux de renouvellement annuel		0,47%	0,65 %	0,64%	0,69%	0,29%
Durée nécessaire au renouvellement complet du réseau correspondante		212	154	156	145	340
$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$						
	Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé km sur les 5 dernières années		47,92	50,58	49,22	44,61	41,12
Moyenne annuelle km basée sur les 5 dernières années		9,58	10,12	9,84	8,92	8,22
P107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau		0,64%	0,67%	0,66%	0,59%	0,55%
Durée nécessaire au renouvellement complet du réseau correspondante		156	148	152	168	183

4.9. AUTRES DONNÉES ET INDICATEURS CONCERNANT LE RÉSEAU

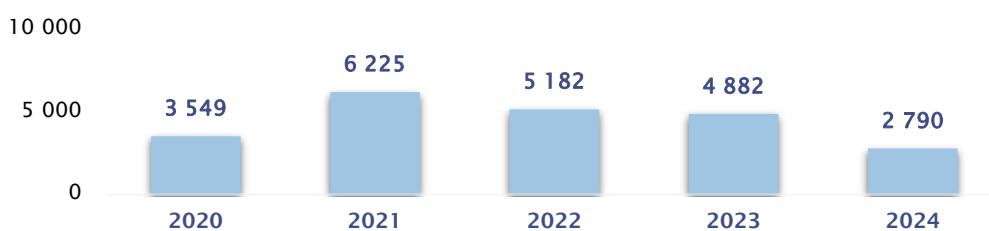
4.9.1. INDICE LINÉAIRE DE RÉPARATION

	2023	2024	Évolution
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	97	104	7,2 %
Longueur du réseau	1 500	1 502	
Indice linéaire de réparation	6,5 %	6,9 %	+ 0,4 %

4.9.2. COMPTEURS

Le renouvellement de l'ensemble du parc compteurs a démarré en juin 2020. L'ensemble des compteurs devrait être renouvelé d'ici à 2026 en fonction des possibilités budgétaires.

	2023	2024	Évolution
Nombre de renouvellements de compteurs	4 874	2 790	-42,8%
Nombre de compteurs	35 910	36 089	+0,5%
Taux de renouvellement de compteurs	13,57%	7,73 %	-5,8%



HISTORIQUE DES RENOUVELLEMENTS DE COMPTEURS DEPUIS 2020

4.9.3. BRANCHEMENTS

	2023	2024	Évolution
Nombre d'interventions pour fuite sur branchement	117	84	-28,2%
Nombre de branchements	37 679	38 084	1,1 %
Taux de branchements réparés	0,31%	0,22 %	-0,11 %
Nombre de branchements commandés	296	183	-38,8%
<i>Branchements simples</i>	<i>231</i>	<i>145</i>	<i>-37,2%</i>
<i>Branchements lotissement</i>	<i>65</i>	<i>17</i>	<i>-41,5%</i>
Nombre de branchements	37 679	38 084	1,1%
Taux de création de branchements	0,79 %	0,48 %	

4.9.4. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Le nombre de branchements plomb restant n'est pas fiable car la connaissance des matériaux de branchements est incomplète depuis 2009. Une grande partie des matériaux a été repérée lors des changements de compteurs de 2009 à 2012. Le SERPN continue de travailler pour se mettre en conformité et les branchements plombs sont toujours renouvelés lors des tranches de travaux.

En 2023, des campagnes de renouvellement de branchements plombs ont été menées d'où l'évolution 2023/2024.

Branchements	2023	2024
Nombre total de branchements	37 679	38 084
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année (corrections de données incluses)	334	46
Nombre de branchements en plomb restants en fin d'année	827	781
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés (Nb brchts plomb modifiés ou supprimés / Nb total brchts)	0,89 %	0,12 %
% de branchements en plomb restants (Nb brchts restants / Nb total de brchts)	2,19 %	2,05 %

4.9.5. TAUX DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Détail des consommations 2024 par station

Station	2023			2024		
	Kwh	m³	Ratio kwh/m³	Kwh	m³	Ratio kwh/m³
ST AMAND DES HAUTES TERRES Le bouricar	116 722	165 740	70,4%	133 100	185 527	71,7% +1,3 %
ECAQUELON Forêt de Montfort	385 133	464 138	83,0%	341 704	410 385	83,3% +0,3 %
ROUGEMONTIERS La porte de la brique	35 480	30 307	117,1%	20 309	16 190	125,4% +8,4 %
LA NEUVILLE DU BOSC Vallée de la Haye	451 039	710 389	63,5%	469 770	729 232	64,4% +0,9%
BOIS DU MOULIN	149 910	279 883	53,6%	147 596	249 081	59,3% +5,7 %
MONTFORT ROUMOIS Montfort sur Risle / Le Doult Claireau	201 679	197 665	102,0%	179 559	201 486	89,1% -12,9 %
LE VALANGLIER	24 312	19 885	122,3%	106 747	121 153	88,1% -34,2 %
CANAPPEVILLE LA VACHERIE Le Hom	247 969	318 030	78,0%	263 629	325 726	80,9% +3 %
LE MOULIN VORIN	131 979	167 338	78,9%	36 286	36 233	100,1% +21,3 %
CAUMONT Val Galopin	149 875	142 579	105,1%	162 528	175 978	92,4% -12,8 %
TREMBLAY CHATEAU EAU Les forrières d'Omonville	305 545	347 896	87,8%	326 863	349 141	93,6% +5,8 %
MAUNY LES VARRAS	1 707 795	2 237 100	76,3%	1 629 416	2 174 235	74,9% -1,4%
BOSROBERT Buhot source Leduc	286 822	365 517	78,5%	304 250	392 370	77,5% -0,9 %
TOTAL	4 194 260	5 446 467	77,0%	4 121 757	5 366 737	76,8% -0,2 %

Consommation d'électricité distribution / Volumes pompés sur le réseau	2023	2024	Évolution
Consommation d'électricité distribution (kW/h)	4 194 260	4 121 757	-1,73 %
Volumes pompés sur le réseau m3	5 446 467	5 366 737	-1,46 %
Taux de consommation électrique	0,770	0,768	
Bureaux du SERPN (à titre indicatif)	87 295	86 280	-1,2%

La station des Varras représente environ 40% de la consommation électrique globale.



Plus il y a de fuites sur le réseau, moins la consommation heures creuses / heures pleines des stations de production peut être optimisée

4.10. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

4.10.1. DÉFINITION DE L'INDICE DE GESTION PATRIMONIALE À PARTIR DE 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

4.10.2. CALCUL DE L'INDICE

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C selon les conditions précisées dans les tableaux ci-dessous avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : Plans de réseaux (15 points)

VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir et des dispositifs de mesures	Oui : 10/10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5/5
Sous total partie A Plans de réseaux		15/15

PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points)

Les 15 points de la partie A doivent être obtenus pour bénéficier de points supplémentaires

VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10/10
--------	---	----------------

VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres <i>L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5</i>	99% : 5/5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose <i>L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. De même que le point VP239 pour les points supplémentaires</i>	60% : 11/15
Sous total partie B Inventaire des réseaux		26/30

Conditions à remplir pour prendre en compte les points suivants :

VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui
40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.		A+B 41/45

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ... et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux)	Oui : 10/10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10/10
VP.244	Localisation des branchements sur les plans de réseaux <i>La localisation des branchements est réalisée à 100%</i>	100% : 10/10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10/10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10/10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc).	Oui : 10/10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10/10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5/5
Sout total partie C Autres éléments de connaissance		75/75

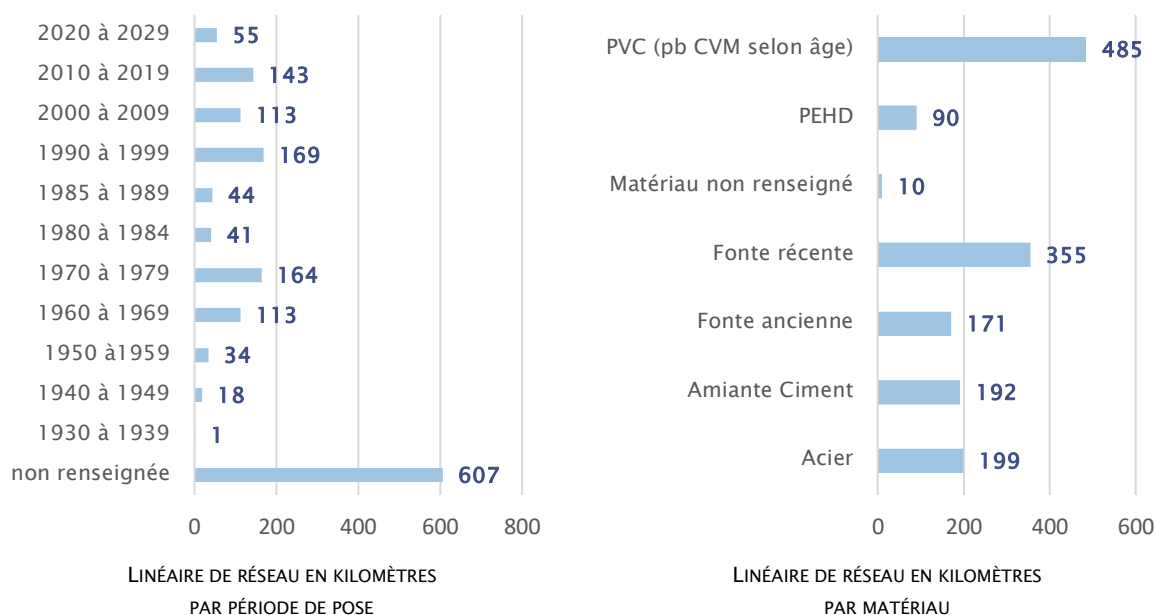
	2023	2024
P103.2B Indice de gestion patrimoniale des réseaux	116 points	116 points

4.10.3. BILAN CARTOGRAPHIE / SIG

- Notre réseau de distribution

Au total 1 502 km permettent de desservir un peu plus de 38 000 branchements.

L'état de notre patrimoine est vieillissant même si notre connaissance des périodes de pose n'est pas optimale avec encore plus de 600 km de réseau dont la période n'est pas connue. Toutefois, il est raisonnable de penser qu'une majorité de celles-ci datent de l'après-guerre.



Le CVM est classé comme substance cancérigène certain pour l'homme depuis 1987. En majorité sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC fabriquées avant 1980.

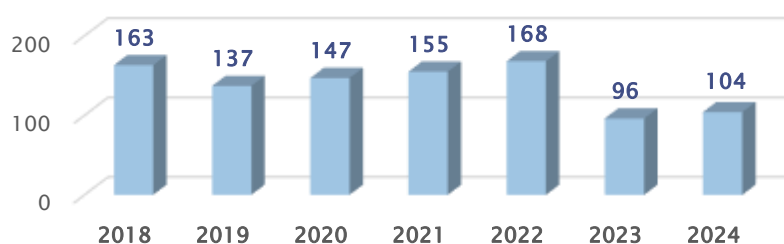
Les zones de conduites à risque ont été déterminées par un bureau d'études selon l'âge des conduites et le temps de contact de l'eau par modélisation hydraulique.

Plus le temps de contact de l'eau est long plus le risque de présence de CVM est élevé :

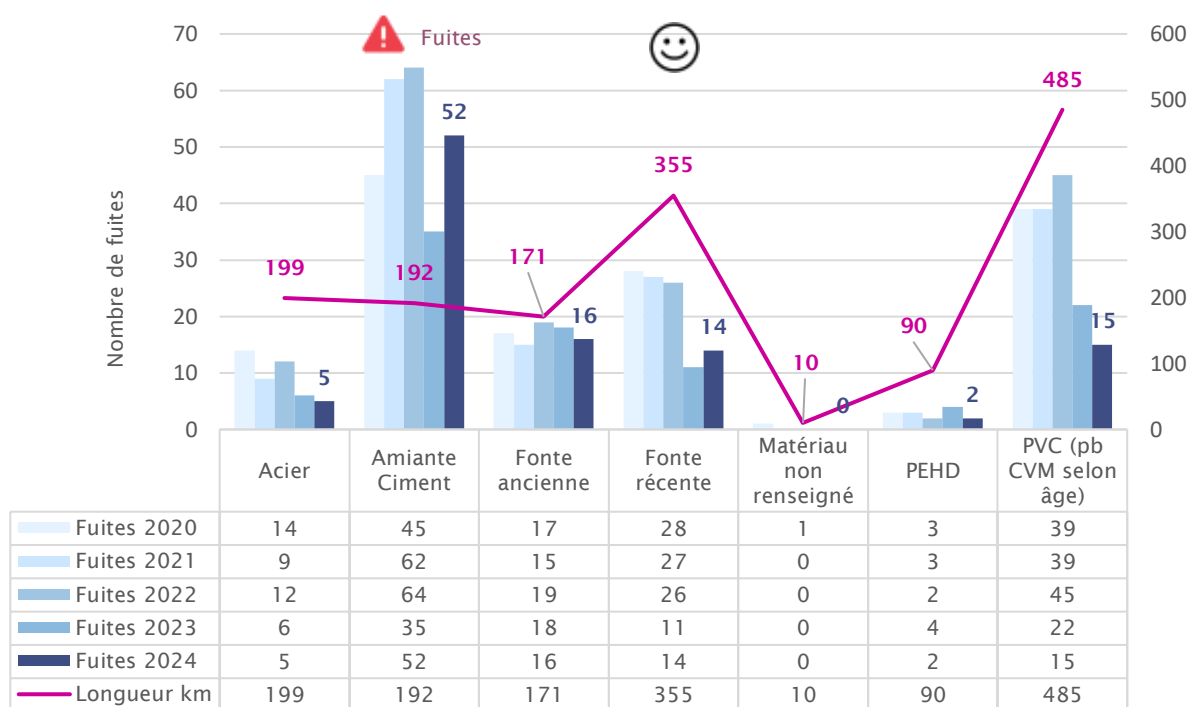
Temps de contact	Nb zones	km réseau
24-48 h	96	46
48-72 h	28	15
> 72h	15	33
Total	139	94 km



Sur l'ensemble des zones à risques, des campagnes d'analyses sont lancées et si le résultat révèle la présence de CVM, il n'y a aucun régime dérogatoire, nous devons immédiatement mettre en place des purges du réseau pour les éliminer en attendant le renouvellement de la conduite.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FUITES SUR CONDUITES RÉPARÉES



ÉVOLUTION 2020 – 2024 DU NOMBRE DE FUITES SUR CONDUITE PAR MATÉRIAU

Evolution du nombre de branchements localisés précisément et reliés à la base de données clientèle

37 060 branchements sont cartographiés plus ou moins précisément : 34 027 sont reliés à la base clientèle dont 25 268 sont géolocalisés précisément en 2024 (23 683 en 2023).

La loi anti-endommagement prévoit que toutes les conduites devront être géolocalisées en classe A (plus ou moins 40 centimètres de précision) en 2026 dans les unités urbaines. Pour cela le SERPN a investi dans un GPS de précision et réalise des mesures sur le terrain.

5. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). La nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) est de 100%.

Le bureau d'études VERDI a été missionné pour étudier l'ensemble des solutions curatives à envisager et la priorisation des actions à mener en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau.

5.1. UNITÉS DE DISTRIBUTION

Une **unité de distribution** d'eau potable (UDI), aussi appelée unité de gestion, est un **ensemble de réseaux de canalisations de distribution** où la **qualité de l'eau** est considérée comme **homogène**.

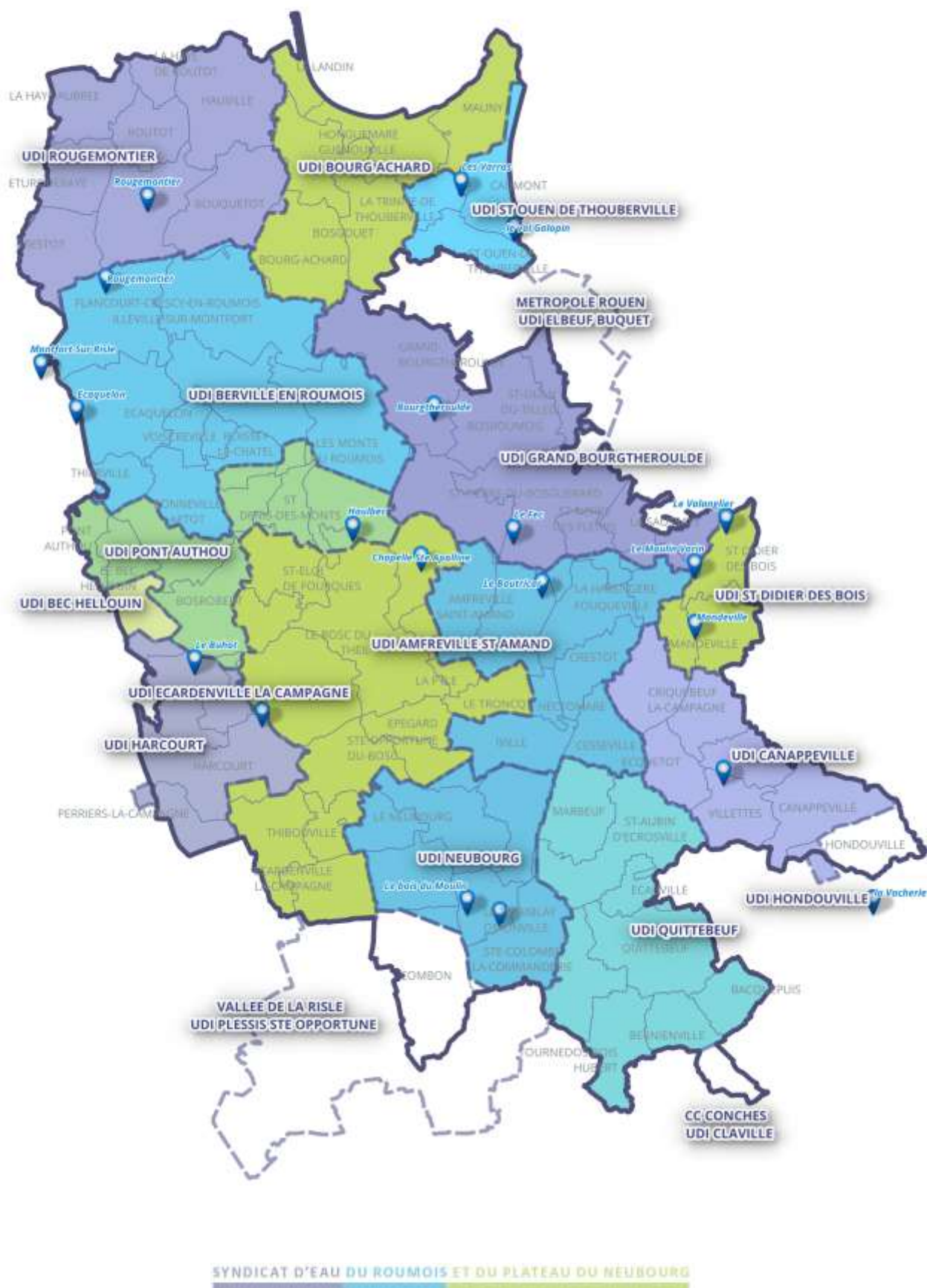
L'UDI respecte ce que l'on appelle **la règle des « 3U »** :

- Unité technique (continuité des canalisations)
- Unité de qualité de l'eau
- Unité de gestion (même propriétaire, même exploitant)

L'UDI est l'un des **composants clés du système d'alimentation en eau potable**, qui comprend également les installations de production et de stockage.

Unités de distribution 2024

Revus en 2025 avec l'ARS pour une meilleure défitition de certaines zones



5.2. RÉSULTATS D'ANALYSES SUR LES DIFFÉRENTES UDI

UDI présentant une eau de bonne qualité



	2023				2024			
	Nb prélèvements Réalisés		Taux de conformité		Nb prélèvements Réalisés		Taux de conformité	
027000410 – CANAPPEVILLE								
Paramètres microbiologiques	10	0	100 %	A	10	0	100 %	A
Paramètres physico-chimiques	12	0	100 %		11	0	100 %	

*NC = Non conformités

UDI présentant une problématique liée aux pesticides



Unités de distribution UDI dont les analyses ont révélé la présence d'un ou plusieurs produits de dégradation de pesticides dont les teneurs ne présentent pas de risque pour la santé. Pour ces UDI présentant des dépassements chroniques, un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener.

	2023				2024			
	Nb prélèvements		Taux de conformité		Nb prélèvements		Taux de conformité	
	Réalisés	NC			Réalisés	NC		
027000327 – AMFREVILLE-SAINT-AMAND FOUQUEVILLE								
Paramètres microbiologiques	15	0	100 %	A	15	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	15	0	100 %		21	7	66,67 %	
027000350 – ECARDENVILLE LA CAMPAGNE								
Paramètres microbiologiques	20	0	100 %	C	19	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	30	12	60 %		30	13	56,67 %	
027000415 – PONT AUTHOU								
Paramètres microbiologiques	16	0	100 %	C	14	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	26	12	53,85%		25	13	48 %	
027000453 – GRAND BOURG THEROULDE								
Paramètres microbiologiques	39	0	100 %	C	43	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	59	14	76,27 %		62	17	72,58 %	
027000884 – HARCOURT								
Paramètres microbiologiques	13	0	100 %	C	14	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	23	12	47,83 %		25	13	48 %	
027001169 – BERVILLE EN ROUMOIS								
Paramètres microbiologiques	27	0	100 %	C	31	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	50	17	66 %		55	23	58,18 %	
027001532 – ROUGEMONTIERS								
Paramètres microbiologiques	16	0	100 %	C	12	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	19	2	89,47 %		15	3	80 %	
027001537 – BEC HELLOUIN								
Paramètres microbiologiques	7	0	100 %	C	7	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	17	12	29,41%		18	13	27,78 %	
027000421 – SAINT DIDIER DES BOIS								
Paramètres microbiologiques	13	0	100 %	A	13	0	100 %	B
Paramètres physico-chimiques	13	0	100 %		21	5	76,19 %	
027000920 – SAINT OUEEN THOUBERVILLE								
Paramètres microbiologiques	16	0	100 %	C	13	0	100 %	B
Paramètres physico-chimiques	16	2	87,5 %		20	4	80 %	
027001533 – BOURG ACHARD								
Paramètres microbiologiques	21	0	100 %	C	21	0	100 %	B
Paramètres physico-chimiques	32	2	93,75 %		29	4	86,21 %	

Problématiques liées aux pesticides :

- Classé non pertinent par l'ANSES : *Métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire ANSES*
- *Chloridazone desphényl, Chloridazone méthyl desphényl, métabolite R417888 du chlorothalonil.*

UDI présentant une problématique liée aux pesticides et aux nitrates



Distribution d'eau en bouteilles pour les personnes fragiles nourrissons, femmes enceintes et personnes dialysées par précaution sur l'UDI de Quittebeuf car le taux peut varier selon l'alimentation vanne motorisée entre les deux UDI ne permettant pas d'assurer une dilution suffisante quotidiennement. Par obligation sur l'UDI du Neubourg.

	2023				2024			
	Nb prélèvements		Taux de		Nb prélèvements		Taux de	
	Réalisés	NC	conformité		Réalisés	NC	conformité	
027000367 – QUITTEBEUF								
Paramètres microbiologiques	11	0	100 %	C	11	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	88	48	45,45 %		77	44	42,66 %	
1 dépassement ponctuel en nitrates								
027000943 – NEUBOURG								
Paramètres microbiologiques	27	0	100 %	C	25	0	100 %	C
Paramètres physico-chimiques	65	47	27,69 %		55	43	21,82 %	

5.3. BILAN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ 2024

5.3.1. INDICATEURS GÉNÉRAUX P101.1 ET P102.1 DE L'UNITÉ DE GESTION SERPN

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Le bilan détaillé de l'ARS peut être téléchargé en scannant le QRCode :

Lien sur le site internet : <https://www.serpri.com/le-serpri/rapports-sur-leau/>



Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nb prélèvements réalisés} - \text{Nb prélèvements non conformes}}{\text{Nb prélèvements réalisés}} \times 100$$

Le **nombre total** de prélèvements pour l'indicateur **P101.1a** (qui concerne le taux de conformité microbiologique) ne correspond pas simplement à la somme des nombres de prélèvements individuels des différentes ressources ou points de contrôle.

Voici les raisons principales :

1. Prélèvements pour le contrôle sanitaire

- L'indicateur **P101.1** (et ses déclinaisons comme P101.1a) est basé sur les prélèvements réalisés par l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** dans le cadre du **contrôle sanitaire** de l'eau distribuée, et non pas nécessairement sur la somme des prélèvements bruts effectués par l'exploitant du service sur chaque ressource ou station de traitement.
- Les chiffres de P101.1a, P101.1b, etc. sont souvent **intégrés automatiquement par les services de l'État** dans SISPEA (à partir des données de l'ARS), et non saisis manuellement comme une simple somme.

2. Différentes catégories de prélèvements

- Le nombre total peut concerner une **agrégation spécifique** de prélèvements (par exemple, uniquement ceux réalisés au robinet de l'utilisateur) qui est **différente** de la somme des prélèvements effectués à chaque étape de la production et de la distribution.

- Il peut y avoir une distinction entre :
 - Le **nombre de prélèvements nécessaires au regard de la réglementation** (basé sur la population desservie et le volume distribué).
 - Le **nombre de prélèvements réellement réalisés** par l'ARS.
 - Le **nombre total de prélèvements** pris en compte dans le calcul final de l'indicateur de performance (P101.1).

En résumé, le **nombre total** dans ce contexte est une donnée **synthétique et consolidée** pour l'évaluation de la performance du service, calculée selon des règles précises définies par l'Observatoire SISPEA, et non une simple addition des lignes de données brutes.

	Bactériologique P101.1		Physico-chimique P102.1	
	2023	2024	2023	2024
Nombre de prélèvements réalisés	224	221	312	322
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	94	112
Taux de conformité	100 %	100 %	69,9 %	65,2 %

5.3.2. CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ARS

Les dépassements des limites de qualité et des références de qualité par unité de distribution sont listés en synthèse de chaque unité de distribution (*cf. n° de page indiqué dans le sommaire du rapport « Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 » en partie B du rapport « Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution »*). Les principaux éléments, notamment la qualité bactériologique, les pesticides et les nitrates, ainsi que les éventuelles restrictions de consommation le cas échéant, sont repris dans la fiche info facture qui vous a été envoyée pour chaque unité de distribution.

Outre les actions destinées à améliorer la qualité de l'eau distribuée en cas d'observation de non-conformités récurrentes mais aussi ponctuelles, je vous rappelle les obligations qui vous incombent sur les sujets suivants :

- La protection des captages par déclaration d'utilité publique (DUP) est une obligation réglementaire. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.
- Les dispositions réglementaires prises par arrêté ministériel du 3 janvier 2023 vous imposent de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit vous conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du désinfectant résiduel. Les plans de gestion s'appliquent également à la ressource. Vous serez destinataire à la rentrée d'une note de l'ARS vous présentant le cadre d'action de cette dernière démarche pour vous aider à sa mise en œuvre.
- Enfin, je vous rappelle que vous devez établir un état des lieux de la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée sur la base d'un repérage des canalisations à risque de votre territoire et d'un programme d'analyses. Dans le cadre de cette étude vous devez engager des travaux de renouvellement de canalisations en PVC sur les secteurs non conformes. Un questionnaire en ligne, mis en place au niveau régional pour connaître l'état d'avancement de la démarche, vous a récemment été envoyé. Ce questionnaire reste ouvert jusqu'au 15 septembre.

Pour conclure, je vous remercie de veiller à me tenir informé de l'avancement de vos démarches d'amélioration de la qualité de l'eau. Nos services vous recontacteront en tant que de besoin sur ces différents sujets.

5.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Descriptif du ou des captages		Situation administrative		Indice de protection
SAINT AMAND DES HAUTES TERRES Le Bouricar				
Type :	Source	Avis hydrogéologue agréé :	01/12/1983	80 %
Code BRGM :	01233X0010	Avis CODERST :	13/12/1984	
Réf ARS :	027000465	Arrêté DUP :	01/10/1987	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
AMFREVILLE-ST-AMAND		Procédure terminée captage public		
ECAQUELON Forêt de Montfort				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	15/06/1991	80 %
Code BRGM :	01224X0042	Avis CODERST :	11/07/1991	
Réf ARS :	027000922	Arrêté DUP :	02/03/1992	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
ECAQUELON		Procédure terminée captage public		
ROUGEMONTIERS (La Porte de la Brique)				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	15/11/1987	80 %
Code BRGM :	00988X0011	Avis CODERST :	11/07/1991	
Réf ARS :	027000923	Arrêté DUP :	02/03/1992	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
ROUGEMONTIER		Procédure terminée (captage public)		
LA NEUVILLE DU BOSC (Vallée de la Haye)				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	08/03/1983	80 %
Code BRGM :	01235X0046	Avis CODERST :	04/10/1984	
Réf ARS :	027000878	Arrêté DUP :	02/10/1986	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
NEUVILLE-DU-BOSC LA		Procédure terminée (captage public)		
BOIS DU MOULIN				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	01/08/1994	80 %
Code BRGM :	01493X0003	Avis CODERST :	07/10/1997	
Réf ARS :	027000944	Arrêté DUP :	15/10/1997	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
TREMBLAY-OMONVILLE LE		Procédure terminée (captage public)		
MONTFORT ROUMOIS (Montfort/Risle – Le Doult Claireau)				
Type :	Source	Avis hydrogéologue agréé :	21/05/2019	50 %
Code BRGM :	01224X0003	Avis CODERST :	–	
Réf ARS :	027000908	Arrêté DUP :	–	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
MONTFORT-SUR-RISLE		Procédure en cours		
LE VALANGLIER				
Type :	Puits	Avis hydrogéologue agréé :	15/12/1979	80 %
Code BRGM :	01234X0066	Avis CODERST :	18/01/1984	
Réf ARS :	027000947	Arrêté DUP :	19/02/1986	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE		Procédure terminée (captage public)		
CANAPPEVILLE LA VACHERIE (Le Hom)				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	01/09/1992	80 %
Code BRGM :	01501X0073	Avis CODERST :	01/02/1994	
Réf ARS :	027000911	Arrêté DUP :	17/03/1994	
Commune d'implantation :		Etat de la procédure :		
VACHERIE LA		Procédure terminée captage public)		

Descriptif du ou des captages		Situation administrative		Indice de protection
LE MOULIN VORIN				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	01/05/1986	80 %
Code BRGM :	01234X0284	Avis CODERST :	11/07/1991	
Réf ARS :	027000948	Arrêté DUP :	02/03/1992	
Commune d'implantation :	Etat de la procédure :			
SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE		Procédure terminée (captage public)		
CAUMONT (Val Galopin)				
Type :	Source	Avis hydrogéologue agréé :	10/09/2014	50 %
Code BRGM :	00997X0019	Avis CODERST :	–	
Réf ARS :	027000921	Arrêté DUP :	–	
Commune d'implantation :	Etat de la procédure :			
CAUMONT		Procédure en cours		
TREMBLAY CHATEAU EAU (Les forrières d'Omonville)				
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	01/07/1992	80 %
Code BRGM :	01493X0016	Avis CODERST :	05/01/1995	
Réf ARS :	027000940	Arrêté DUP :	03/02/1995	
Commune d'implantation :	Etat de la procédure :			
TREMBLAY-OMONVILLE LE		Procédure terminée (captage public)		
Type :	Forage	Avis hydrogéologue agréé :	01/02/1995	60 %
Code BRGM :	00996X0002	Avis CODERST :	14/01/1997	
Réf ARS :	027000927	Arrêté DUP :	27/01/1997	
Commune d'implantation :	Etat de la procédure :			
MAUNY		Procédure terminée (captage public)		
BOSROBERT (Buhot la source Leduc)				
Type :	Source	Avis hydrogéologue agréé :	08/03/1983	60 %
Code BRGM :	01235X0002	Avis CODERST :	27/02/1986	
Réf ARS :	027000906	Arrêté DUP :	18/03/1988	
Commune d'implantation :	Etat de la procédure :			
BOSROBERT		Procédure en cours de révision		

Indice consolidé pour l'UGE ** : 68,5 % en 2024 68,5% en 2023

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage x débit du captage

(**) Indice consolidé pour l'UGE : (somme des indices pondérés de l'UGE) / (somme des débits de l'UGE)

UGE : Unité de Gestion

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc).
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1. BILAN 2024

6.1.1. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

PRESTATIONS DE SERVICE

Détail	2022		Total 2022	2023		Total 2023	2024		Total 2024	Evolution 2022 2024
	Dépense	Recette		Dépense	Recette		Dépense	Recette		
Conventions hydrants	0	41 894	41 894	0	26 632	26 632	0	22 258	22 258	-47%
Frais abonnés	0	21 645	21 645	0	29 537	29 537	0	42 152	42 152	95%
Redevances assainissement	199 409	1 182 124	982 715	275 432	1 300 583	1 025 151	301 599	341 060	39 461	-96%
Total Prestations de services	199 409	1 245 662	1 046 253	275 432	1 356 753	1 081 321	301 599	405 470	103 871	-90%

La fin de la réalisation des schémas communaux explique la baisse de recettes 2022-2024 pour les conventions hydrants.

Concernant les redevances assainissement, des changements d'imputations comptables ont été réalisées à partir de Juillet 2023. Les reversements de crédits sur cette ligne se retrouvent dans les charges exceptionnelles au compte 678 il n'y a pas de déficit pour le SERPN car une partie des recettes se trouvait alors dans la vente d'eau.

LES RECETTES LIÉES À LA VENTE D'EAU POTABLE

Détail	2022		Total 2022	2023		Total 2023	2024		Total 2024	Evolution 2022 2024
	Dépense	Recette		Dépense	Recette		Dépense	Recette		
Vente d'eau abonnés	0	7 531 421	7 531 421	0	5 416 224	5 416 224	0	7 911 945	7 911 945	5%
Vente d'eau en gros	0	0	0	0	420 149	420 149	0	157 951	157 951	0%
Redevance AESN pollution	1 499 152	1 197 593	301 559	1 583 080	1 298 364	284 716	1 284 400	1 338 680	54 280	-118%
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Total Vente d'eau	1 499 152	8 729 014	7 229 862	1 583 080	7 134 737	5 551 657	1 284 400	9 408 576	8 124 176	12%

Concernant la redevance pollution, le déficit est chaque année au niveau de 2024, la différence est à déduire des ventes d'eau car cela correspond aux imputations comptables utilisées avant Juillet 2023 pour la facturation des mensualisés.

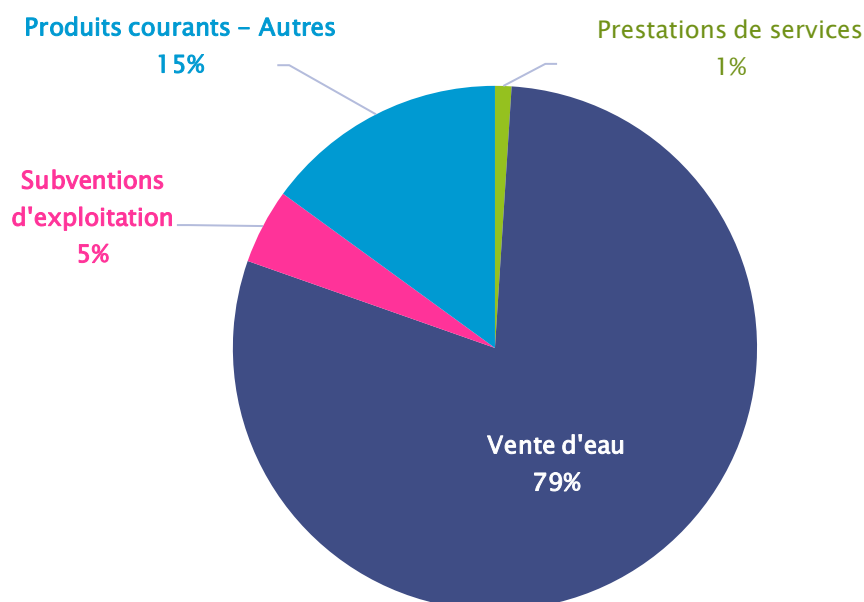
LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS

Détail	2022 Recette	2023 Recette	2024 Recette	Evolution 2022 2024
Subventions AESN Protection ressource et facturation	177 056	470 959	239 539	35%
PSE Paiement pour Service Environnemental	0	174 683	234 540	0%
Total Subventions d'exploitation	177 056	645 642	474 079	168%

Dans les subventions AESN, la facturation de leurs redevances est autour de 15 k€ par an, le reste correspond aux postes animation protection de la ressource.

LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

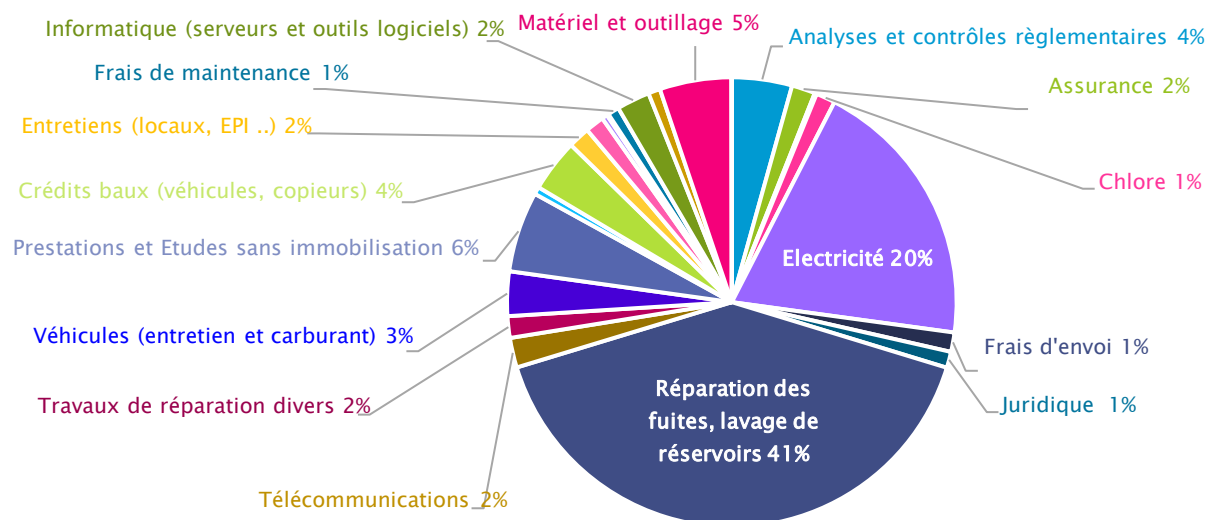
Détail	2022 Recette	2023 Recette	2024 Recette	Evolution 2022 2024
Branchements et lotissements	1 504 248	1 326 303	1 010 316	-33%
Exploitation assainissement	0	131 197	56 509	0%
Facturation de l'assainissement	0	29 775	27 852	0%
Frais de rôles de facturation	5 278	4 836	152	-97%
Location antennes	175 004	196 483	189 273	8%
Divers casses, ...	187 502	117 061	249 870	33%
Total Produits courants – Autres	1 872 032	1 805 655	1 533 971	-18%
Produits financiers hors reprises	3	4	1 772	58562 %
Produits exceptionnels hors reprises	31 532	4 337	20 805	-34%
Remboursements divers sinistres, procès...				



6.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Achats d'eau	0	0	0	0%
Analyses et contrôles règlementaires	140 268	102 746	169 822	21%
Assurance	52 655	55 611	66 277	26%
Sinistres abonnés	2 853	4 028	5 617	97%
Chlore	42 583	48 218	54 522	28%
Electricité et eau en bouteilles	578 706	832 733	769 642	33%
Frais d'envoi papier, affranchissement, colis	73 645	49 765	54 541	-26%
Juridique honoraires avocats, frais marchés ..	79 848	35 615	45 462	-43%
Réparation des fuites, lavage de réservoirs	1 303 197	1 544 617	1 592 976	22%
Télécommunications	88 437	89 426	84 064	-5%
Travaux de réparation divers	30 562	16 703	60 972	100%
Véhicules entretien et carburant	122 007	130 189	125 481	3%
Prestations et Etudes sans immobilisation	56 943	322 292	227 509	300%
Cotisations et abonnement dont DPO RGPD	16 146	17 559	20 958	30%
Crédits baux véhicules, copieurs	114 001	153 716	148 322	30%
Entretiens locaux, EPI ..	62 932	77 963	61 345	-3%
Espaces verts et entretien bâtiments	39 062	45 545	52 940	36%
Formations et missions	24 109	23 018	15 848	-34%
Frais bancaires	5 144	5 735	4 985	-3%
Frais de maintenance	57 295	23 518	32 098	-44%
Informatique serveurs et outils logiciels	74 506	60 481	93 541	26%
Locations local, copieur, machines affranchir	37 678	61 480	33 681	-11%
Matériel et outillage fournitures adm. Pièces fontainerie, petit matériel informatique	215 733	242 921	202 516	-6%
Autres frais divers	5 055	2 523	822	-84%
Total Achats et charges externes	3 323 365	3 946 400	3 923 942	22%



L'électricité et les réparations de fuites, lavages de réservoirs représentent plus de 60% des charges de fonctionnement. 40% de l'énergie consommée sert à produire l'eau sur la station des Varras.

Concernant l'informatique la hausse 2024 est due au projet GEOMATYS, outil développé pour la protection de la ressource et subventionné par l'agence de l'eau.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Impayés non valeurs ou créances éteintes	82 809	104 780	107 237	29%
Informatique serveurs et outils	52 477	107 841	122 890	134%
Formations et missions	31 719	19 809	24 079	-24%
Formations agriculteurs PSE	4 250	0	0	-100%
Indemnités élus y compris prélèvement à la source	56 532	57 174	59 413	5%
Autres frais divers	2	3	2	18%
Total autres charges de gestion courantes	227 789	289 607	313 620	38%

A noter que les impayés représentent 34% de ces charges.

CHARGES DE PERSONNEL

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Intérim	18 341	43 441	36 059	97%
Salaires bruts	1 256 183	1 392 134	1 542 159	23%
<i>Dont remboursements arrêts maladie</i>	<i>48 887</i>	<i>54 987</i>	<i>16 238</i>	-67%
Cotisations et charges sociales	1 112 754	1 203 486	1 270 418	14%
Formation	3 151	15 900	0	-100%
Total charges de personnel	2 390 428	2 654 961	2 848 636	19%
Effectifs	47	46	48	

IMPÔTS ET TAXES

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Taxe foncière	2 903	4 259	3 298	14%
Redevance AESN prélèvement	368 316	379 356	372 312	1%
Véhicules cartes grises, vignettes	0	0	3 768	0%
Autres	2 532	27 295	5 480	116%
Total Impôts et taxes	373 751	410 910	384 857	3%

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Annulations	13 598	60 339	24 951	83%
Avoirs	220 462	199 878	189 058	-14%
Indemnités agriculteurs	0	200	0	0%
PSE	174 683	234 540	189 134	8%
Reversements assainissement <i>factures mensuelles et manuelles</i>	1 272 864	1 414 801	45 939	-96%
Total Charges exceptionnelles	1 681 607	1 909 758	449 081	-73%

CHARGES FINANCIÈRES HORS DOTATIONS

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Intérêts emprunts existants	212 991	305 390	381 644	79%

6.1.3. SYNTHÈSE ET INDICATEURS FINANCIERS

	2022	2023	2024	Evolution 2022 2024
Produits de fonctionnement courant				
Prestations de services	1 046 253	1 081 321	103 871	-90%
Vente d'eau	7 229 862	5 551 657	8 124 176	12%
Subventions d'exploitation	177 056	645 642	474 079	168%
Produits courants – Autres	1 872 032	1 805 655	1 533 971	-18%
Total produits de fonctionnement courant	10 325 203	9 084 274	10 236 098	-1%
Charges de fonctionnement courant				
Achats et charges externes	3 223 365	3 946 400	3 923 942	22%
Autres charges de gestion courante	227 789	289 607	313 620	38%
Charges de personnel	2 390 429	2 654 961	2 848 636	19%
Impôts et taxes	373 751	410 910	384 857	3%
Total charges de fonctionnement courant	6 215 334	7 301 878	7 471 055	20%
Excédent brut d'exploitation	4 109 870	1 782 396	2 765 043	-33%
Transfert de charges d'exploitation				
Produits financiers hors reprises	3	4	1 772	58562%
Charges financières hors dotations intérêts d'emprunts	212 991	305 390	381 644	79%
Produits exceptionnels hors reprises	31 532	4 337	20 805	-34%
Charges exceptionnelles hors dotations Dont versements assainissements	1 681 607	1 909 758	449 081	-73%
Produits de fonctionnement réels	10 356 738	9 088 615	10 258 674	-1%
Charges de fonctionnement réels	8 109 932	9 517 026	8 301 780	2%
Capacité d'autofinancement brute	2 246 806	428 412	1 956 894	-13%
Remboursement des dettes bancaires	977 750	1 130 090	1 114 594	14%
Capacité d'autofinancement nette = Epargne brute	1 269 056	1 558 501	842 300	-34%

*Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – Charges réelles de fonctionnement
– Remboursement de la dette en capital*

	2022	2023	2024	Evolution 2022 2024
Remboursement des autres dettes	0	0	0	0%
Subventions d'investissement	399 649	2 313 650	261 703	-35%
Remboursement propres				
Cession d'actifs	22 660	39 869	89 628	296%
Financement propre	1 691 365	795 017	1 193 631	-29%

6.1.4. DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle recettes réelles – dépenses réelles.

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 Décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

	2022	2023	2024	Evolution 2022 2024
Encours de la dette au 31/12/N	14 226 000	16 246 941	18 102 347	0%
Epargne brute	1 269 056	1 558 501	842 300	-34%
Durée d'extinction de la dette P153.2	11,21	Non calculable	21,49	+92%

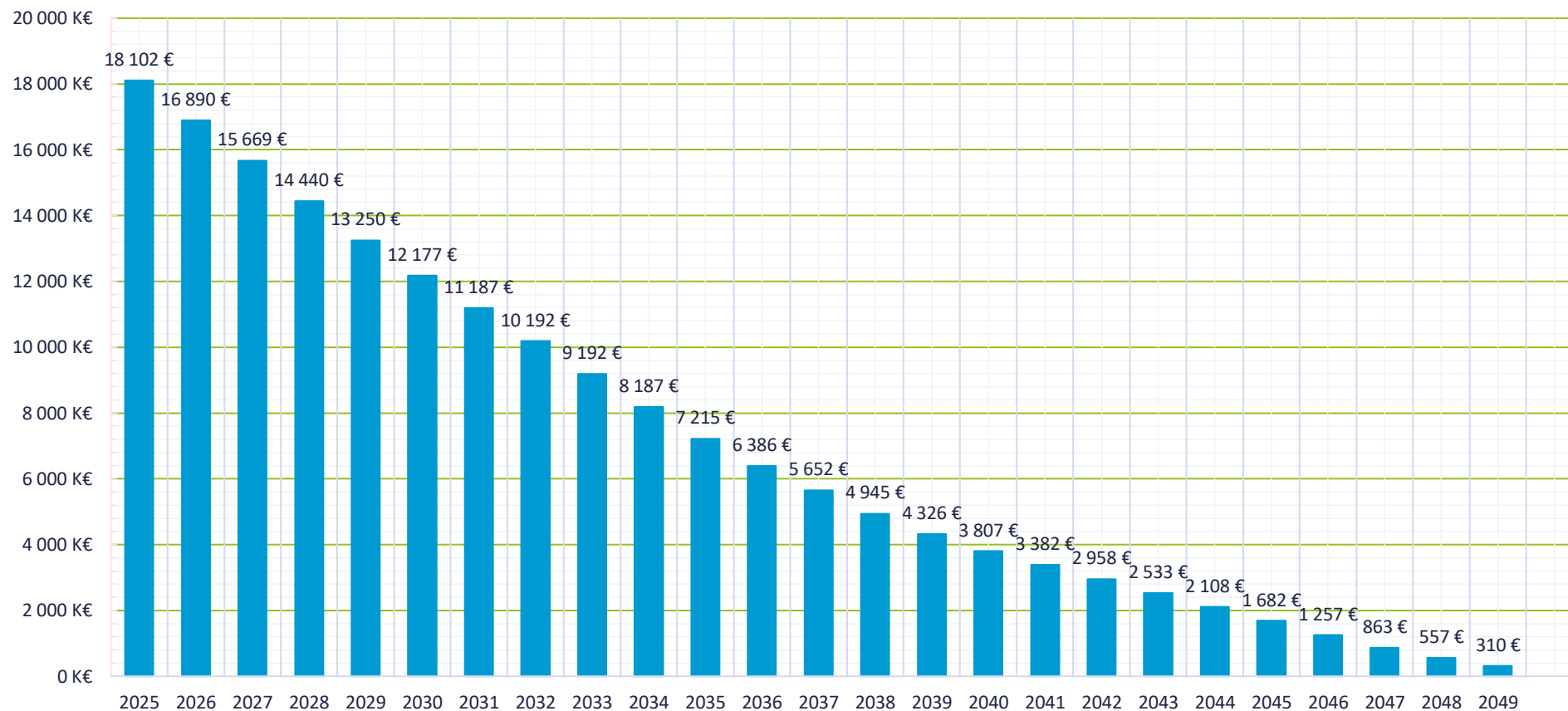
6.2. EVOLUTION DE L'ÉTAT DE LA DETTE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2020 2024
Encours de la dette au 31/12/N	14 332 706	13 275 877	14 226 000	16 246 941	18 102 347	26%
En capital compte 1641	1 014 922	1 034 651	977 750	1 130 090	1 114 594	10%
En intérêts comptes 66111 + 66112	241 248	212 468	212 991	305 390	381 644	58%

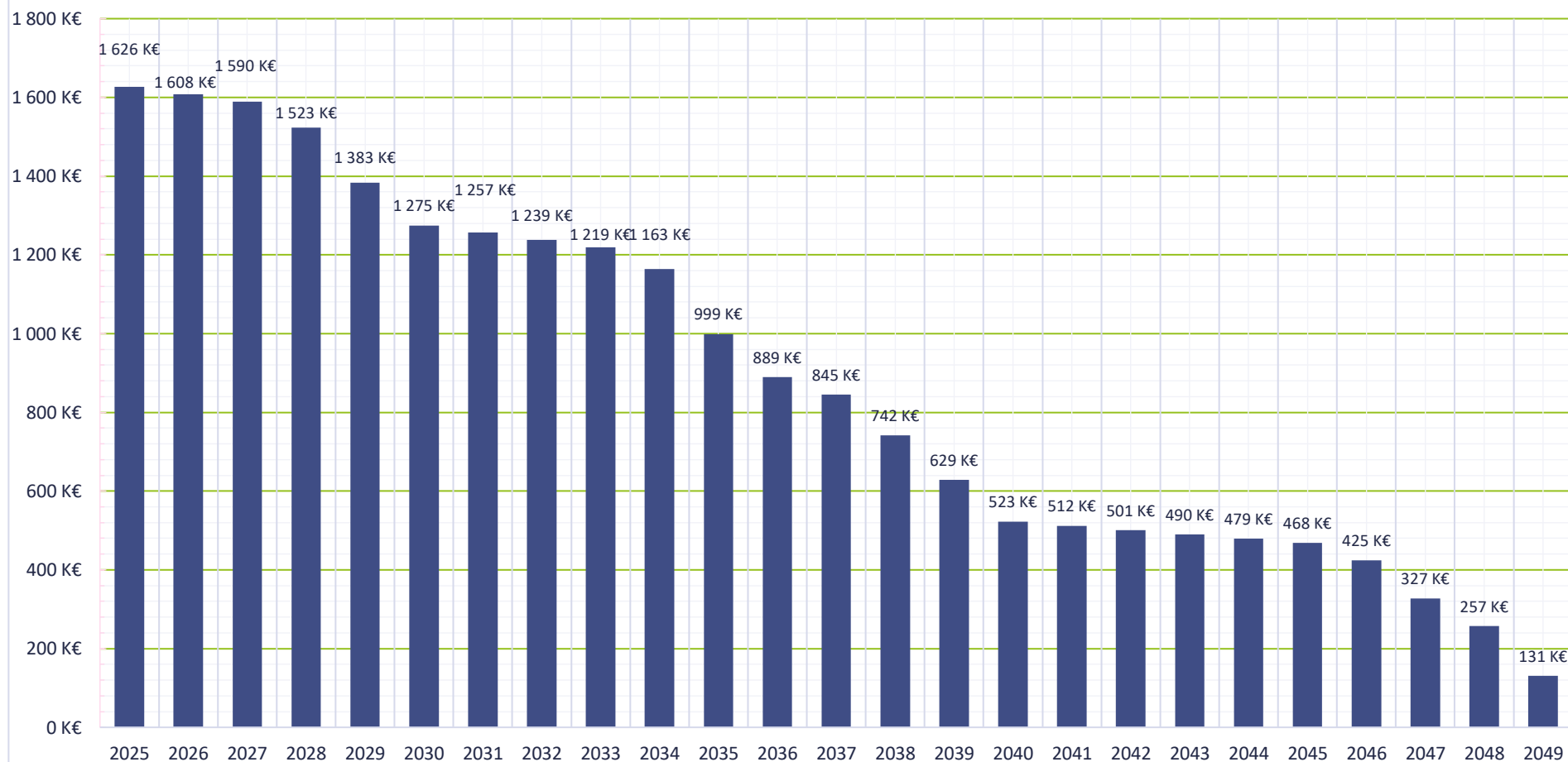
⇒ Augmentation des dépenses de fonctionnement sur 5 ans 140 k€ uniquement lié à l'emprunt

6.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025



ANNUITÉS DÎES



6.4. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)

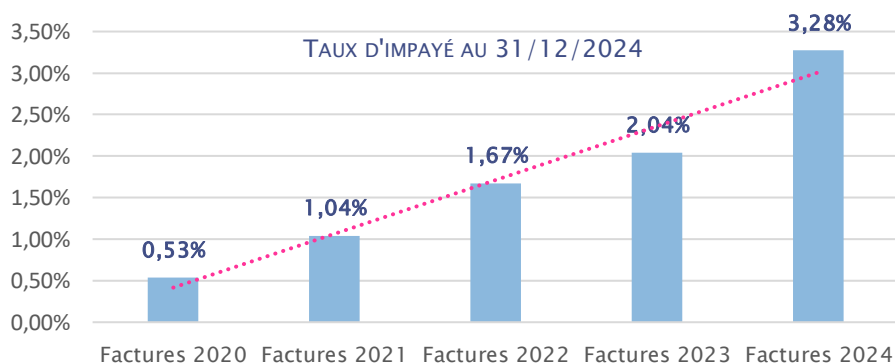
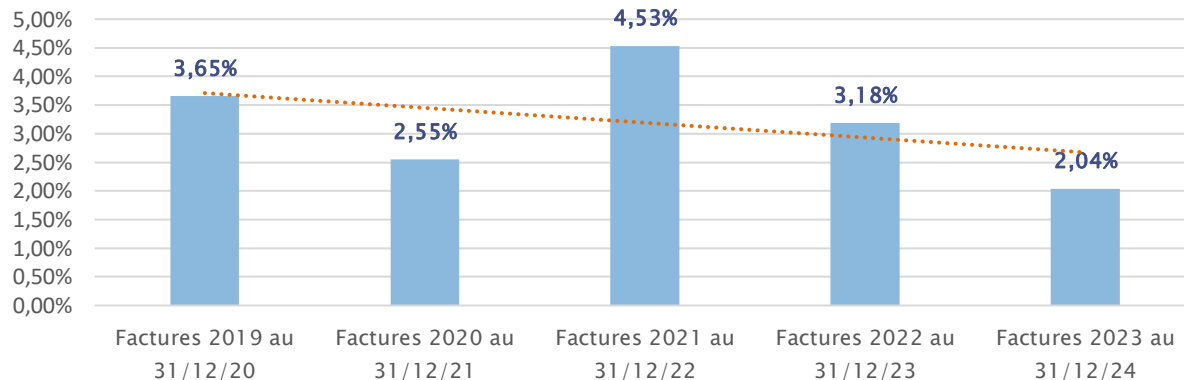
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite.

Toute facture impayée au 31/12/N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayé au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}}$$

	Montant impayé au Au titre de l'année	31/12/2020 2019	31/12/2021 2020	31/12/2022 2021	31/12/2023 2022	31/12/2024 2023
VP. 268	Montant impayé au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/ N	268 781	241 855	426 323	266 304	160 469
VP. 185	Chiffre d'affaire TTC au titre de l'année N-1	7 357 920	9 495 877	9 403 931	8 367 091	7 869 027
P154.0	Taux d'impayé en % sur les factures d'eau de l'année N-1	3,65%	2,55%	4,53%	3,18%	2,04%

TAUX D'IMPAYÉ AU 31/12/N SUR FACTURATION N-1



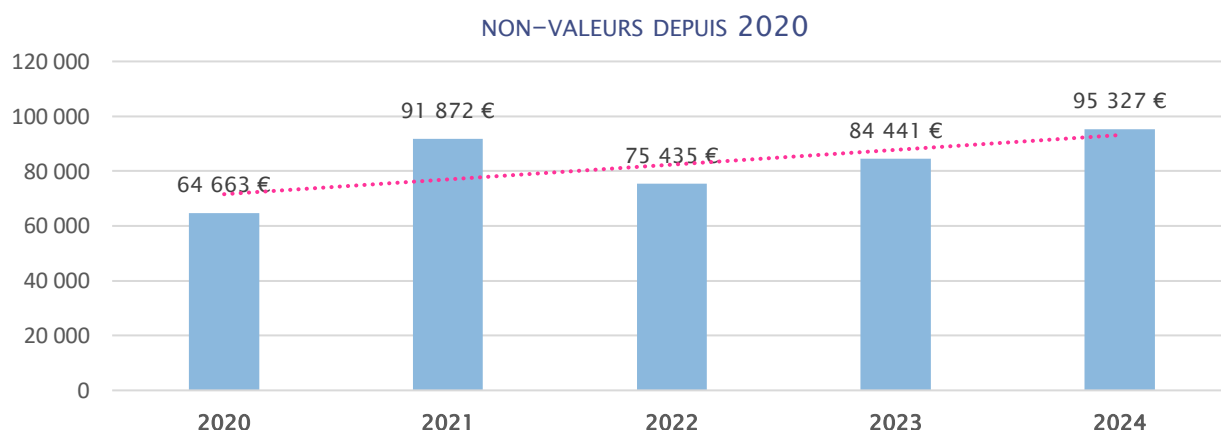
6.5. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service (Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau).

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261 -4 du Code de l'action sociale et des familles Fonds de Solidarité Logement, par exemple pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité notamment ceux qui sont liés au FSL.

	2020	2021	2022	2023	2024
VP.119 Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité Non-valeurs	64 663	91 872	75 435	84 441	95 327
Volume facturé	3 702 799	3 736 193	3 578 905	3 078 263	3 987 876
P109.0 Montant des abandons de créances par m³ facturé	0,017 €	0,025 €	0,021 €	0,027 €	0,024 €



6.6. AMORTISSEMENTS

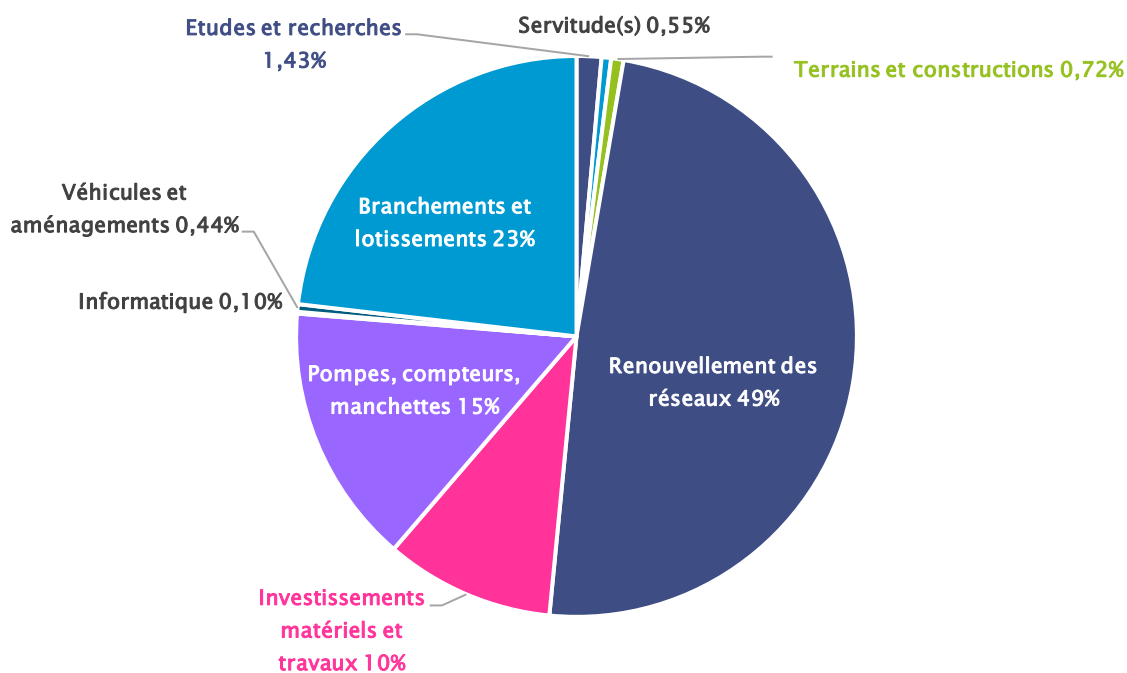
Historique sur 5 ans de la dotation aux amortissements compte 6811

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements compte 6811	1 756 801	1 973 392	2 222 432	2 253 970	2 831 256
Variation		12,3%	12,6%	1,4%	25,6%

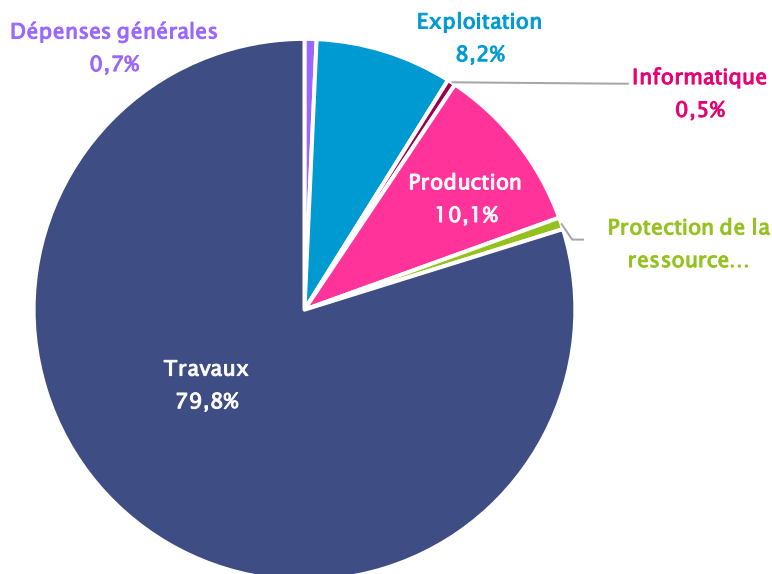
6.7. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Détail	2022 Dépense	2023 Dépense	2024 Dépense	Evolution 2022 2024
Etudes et recherches	273 908	17 468	52 360	
Servitudes	0	0	20 000	
Terrains et constructions	928	743	26 188	
Renouvellement des réseaux	2 687 432	4 147 179	1 788 475	
Investissements matériels et travaux	718 966	372 133	357 120	
Pompes, compteurs, manchettes	528 350	817 875	549 237	
Informatique	13 222	5 662	3 708	
Véhicules et aménagements	1 214	18 391	15 969	
Branchements et lotissements	1 062 117	1 348 214	847 914	
Investissements réalisés	5 286 136	6 727 666	3 660 970	-62%
Restes à réaliser	2 228 864	1 239 927	853 426	-31%
Montant financier HT des travaux engagés DC.195	7 228 970	7 515 000	4 514 396	-40%
Montant des subventions	399 649	2 313 650	261 703	
Restes à réaliser subventions	1 522 942	295 303	-	
Montant total des subventions	1 922 591	2 609 553	261 703	-86%
Contribution du budget général	5 592 409	5 358 040	4 252 693	-24%

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR SERVICE (ANALYTIQUE)



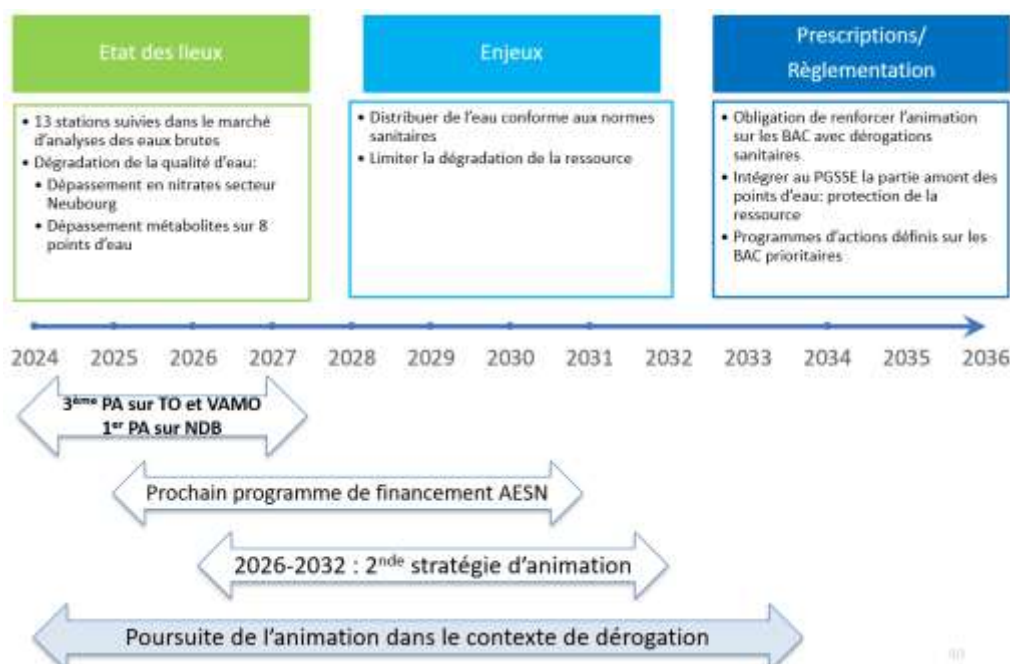
7. BILAN, DÉTAILS DES BESOINS ET PROJETS D'INVESTISSEMENTS

7.1. PROTECTION DE LA RESSOURCE

Objectifs :	Limitier la dégradation de la ressource et améliorer la qualité de l'eau brute
Enjeux / risques :	Non-respect des exigences sanitaires, arrêt d'un point d'eau (manque de ressource)
Orientations stratégiques:	Mise en œuvre de la stratégie de protection de la ressource
Chiffres clés :	3 aires d'alimentation de captage prioritaires
Effectif :	3 ETP + 1 ETP communication, assistante technique
Particularités :	Une nappe d'eau karstique sensible aux transferts rapides de polluants, des pressions, sur le territoire, majoritairement agricoles. Une seule station équipée de traitement (turbidité). Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours. Pas de possibilité de mélange d'eau pour abattre les concentrations de nitrates.

Principaux projets en cours et à venir :

- 6 groupes thématiques inter-BAC avec 3 structures de conseil (Chambre Régionale d'Agriculture, CIVAM, Natup)
- Suivi dynamique de l'azote sur le BAC de la Neuville du Bosc (entre 20 août 2024 et 12 février 2025)
- Lancement du marché pour la réalisation de traçages en février 2025
- Communication du service renforcée depuis septembre 2024 (deux publications par mois, prévision d'une lettre d'infos agriculteurs par trimestre, prévision d'une lettre d'infos abonnés par semestre)
- Evaluation du dispositif PSE sur la BAC de Tremblay-Omonville et étude en cours sur le BAC des Varras-Moulineaux
- Projet PRIAME (PRIorisation des Aménagements de bétail et Modélisation des impacts sur la ressource en Eau potable) en partenariat avec l'Université de Rouen, le BRGM et l'AREAS
- Mise en place d'un volet quantitatif dans la stratégie Protection de la ressource



Annexe 3 : Rapport annuel de la protection de la ressource

7.2. PRODUCTION

Objectifs :	Assurer la production en continu, en quantité et de qualité suffisante
Enjeux / risques :	Arrêt d'un point d'eau manque de ressource, non-respect des exigences sanitaires
Orientations stratégiques:	Sécurisation des installations (patrimonial, Vigipirate, évolution du climat), mise aux normes électriques et télécommunication, sécurisation informatique. Réfection des installations hydraulique
Chiffres clés :	13 stations de production Une cinquantaine de pompes : coût de renouvellement moyen 10 000 € CRM 17 réservoirs : étanchéité à revoir régulièrement 20 ans, CRM = 200 000€ 40 Kms de réseau entre les stations et les châteaux d'eau
Effectif :	3 ETP exploitant + 2 ETP maintenance + 1 ETP polyvalent + 1 ETP encadrant + 1 Apprenti + 0,5 ETP administratif
Particularités :	Un réseau structuré pour que les stations se secourent entre elles. Une seule station équipée de traitement (turbidité). Un des sites assure plus d'un tiers de la production mais ne dispose pas de secours. Pas de secours possible depuis les voisins car nous sommes sur le plateau.

Principaux projets en cours :

- Sécurisation électrique des sites stratégiques :
 - Aménagement d'un local pour installation groupe électrogène sur la station de la Neuville,
 - Fin de l'installation des groupes électrogènes aux Varras.
- Remplacement armoire électrique NORD station des Varras,
- Remplacement armoire électrique station de la Neuville,
- Réfection du château d'eau de Rougemontier,
- Réfection de la station de Saint Amand (remplacement des pompes, conduites),
- Fin de la sécurisation des sites (accès, vidéo surveillance).
- Etude pour la mise en place d'une solution pour le traitement des nitrates au Tremblay Omonville

- Etude de préfiguration et programmation des solutions et/ou traitements à mettre en œuvre pour le traitement de l'eau des autres stations de production du SERPN

Planification des restaurations de châteaux d'eau nécessaires :

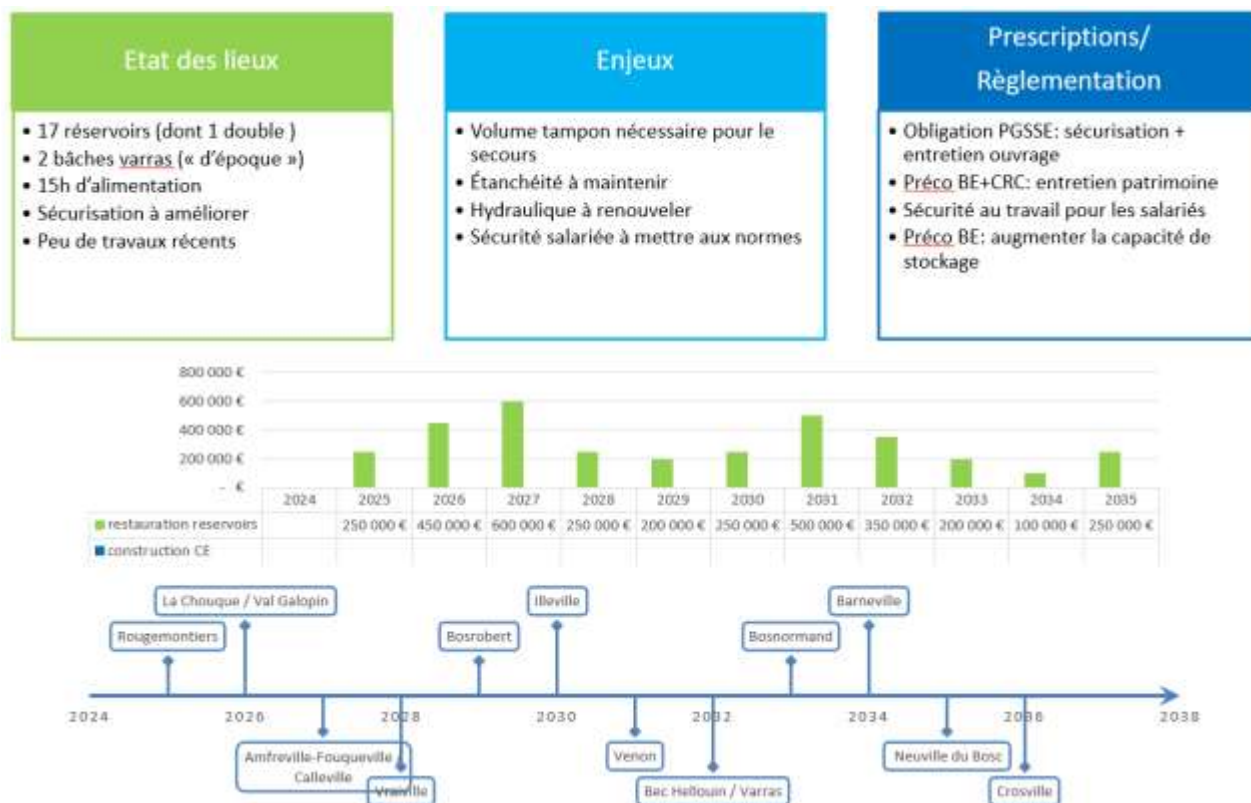


Tableau récapitulatif des solutions à mettre en œuvre par rapport aux problématiques de qualité d'eau

Emplacement	Captages actuels	Pesticides	Nitrates	Turbidité	Mutualisation possible	Echéance
Dérogations en cours d'instruction						
LE TREMBLAY	Le bois du moulin Les forrières d'Omonville	×	×		Non	A partir de 2025 (Phase dérogatoire 3 ans + 3 ans à partir de l'arrêté de dérogation)
LA NEUVILLE	Buhot (source Leduc) La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	×	×	×	Non	
ILLEVILLE SUR MONTFORT	Ecauelon (Forêt de Montfort) Montfort sur Risle (Le Doult Claireau)	×		×	SAEP Vallée de la Risle	
Dérogations à venir						
VARRAS	UF des Varras	×			Non	A partir de 2027 en fonction des résultats à venir
Rougemontier	Rougemontier (Porte de la Brique)	×		×	Abandon ?	
Canappeville	La Vacherie	×		×	SAEP Hondouville ?	
Caumont	Le Val Galopin	×		×	Non	
St Cyr la Campagne	Le Moulin Vorins Le Valanglier	×		×	Non	
St Amand des Hautes Terres	Le bouricar	×		×	Non	

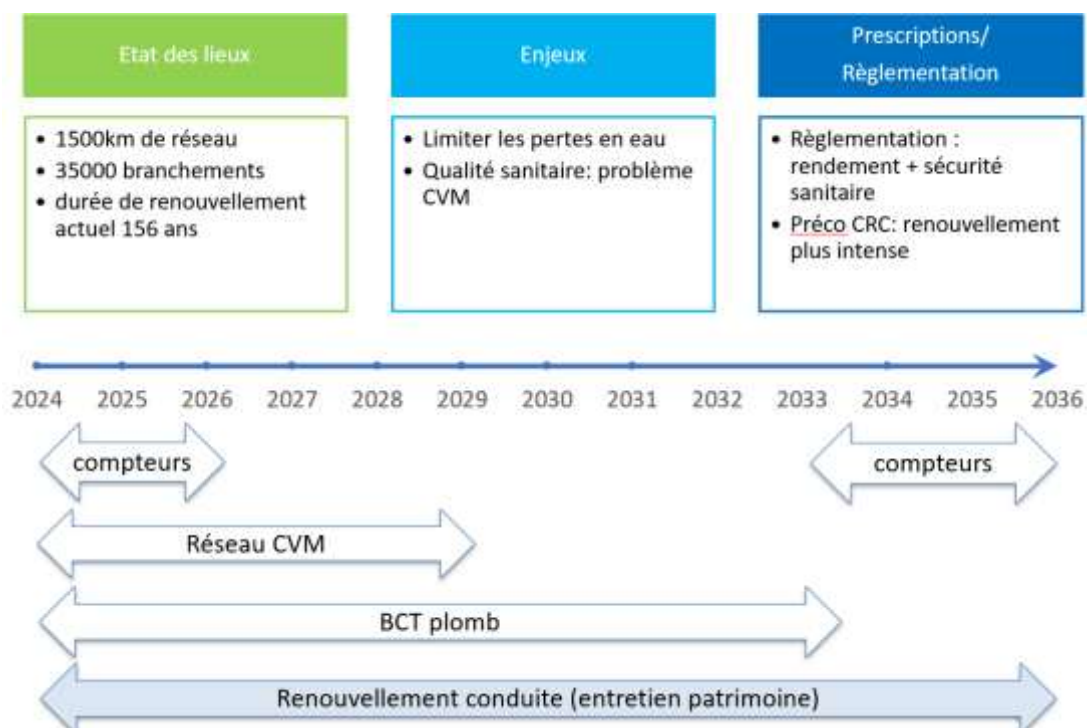
7.3. DISTRIBUTION

Objectifs :	Assurer la continuité de service, optimiser le rendement
Enjeux / risques :	Dégradation du service aux abonnés coupures non programmées, problèmes de pression
Orientations stratégiques:	Améliorer la surveillance du réseau, renouveler le patrimoine pour limiter les fuites
Chiffres clés :	1500 Km de réseau avec de nombreux équipements à entretenir: 70 régulateurs de pression, 200 compteurs de sectorisation, 570 ventouses , plus de 8 000 vannes.
Effectif :	12 ETP terrain : 7 fontainiers (1 en arrêt long) + 1 technicien Hydrant + 1 releveur + 1 suivi travaux + 1 apprenti + 1 encadrant 3 ETP administratifs (gestion des devis, appels techniques, DICT, CU, renouvellements de compteurs ...)
Particularités :	Un réseau rural et vieillissant très étendu, 22 abonnés par km de réseau (CASE 51, MRN 65). Une disparité de la démographie sur le territoire , la population augmente plus vite à certains endroits que d'autres ce qui déséquilibre les consommations

Principaux projets en cours :

- Jumeau numérique du réseau pour optimiser la programmation des travaux
- Renouvellement des compteurs abonnés : passage des compteurs en télérelève toujours en cours
- Renouvellement du réseau fuyard
- Analyse des risques sanitaires des conduites étude des risques sur le PVC antérieur à 1980.

Planification :



Annexe 4 : Bilan et plan pluriannuel de travaux de réseau

7.4. SERVICES SUPPORT

Il s'agit des services Informatique, SIG Système d'Information Géographique, Comptabilité, clientèle et communication.

Objectifs :	Optimiser les coûts engendrés par les besoins des différents services
Enjeux / risques :	• Etre en mesure de permettre le télétravail et le travail de manière performante et sécurisée • Maintenir un parc matériel en bon état compte tenu de l'obsolescence rapide des ordinateurs • Disposer d'outils matériel et logiciels performants permettant la facturation des 35 000 abonnés, la gestion patrimoniale des réseaux SIG, la télésurveillance des sites, la gestion des interventions, la gestion documentaire, la gestion des relèves de compteurs afin d'optimiser la masse salariale
Orientations stratégiques	Améliorer la sécurité du SI, optimiser les outils supports et le fonctionnement des services SIG, Compta, clientèle et technique.
Effectif :	1 ETP Administrateur Système et Réseaux + 2 ETP SIG + 2 ETP Comptabilité + 10,5 ETP Clientèle
Particularités :	Un parc informatique à la fois conséquent et à la taille limite pour internaliser certaines prestations.

Bilan 2024 :

- Évolution de la sécurité des ordinateurs portables pour tous les salariés (Double authentification, chiffrement des disques durs,...)
- Mise en place d'une vidéosurveillance sur différents sites extérieurs (réalisée en interne)
- Évolution du SharePoint par service, stockage des données archives/mortes sur un NAS
- Mise en place d'un outil de reporting connecté avec nos bases de données diverses (SIG, Omega, Comptabilité et Sharepoint)
- Amélioration du suivi des validations de plans avec Kizéo
- Mise en place d'un nouvel outil de dématérialisation d'envoi des courriers
- Mise en place d'un serveur pour le service production indépendant et sécurisé

ANNEXES



Annexe 1 :

Nouvelles redevances et calcul de la redevance performance des réseaux d'eau potable

Annexe 2 :

Factures types 120 m³

Annexe 3 :

Rapport annuel protection de la ressource

Annexe 4 :

Plan pluriannuel des travaux de réseau



Consulter le rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :



www.serpn.com (Rubrique Qui sommes-nous ? > Rapport sur l'eau)

ANNEXE 1



Nouvelles redevances

Calcul de la redevance performance des réseaux d'eau potable



Consulter le site de l'Agence de l'eau



<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>



Annexe 1 : les nouvelles redevances

Quels montants de redevances appliquer au 01/01/2026

Redevance prélèvement sur la ressource

Cette redevance est basée sur les volumes produits

=> il faut en délibérer le montant pour la convertir sur les volumes facturés

	2022	2023	2024
Montant facturé	379 356 €	372 312 €	361 170 €
Volume facturé	3 579 410	3 078 263	3 987 876
Calcul du taux	0,106 €	0,121 €	0,0906 €

Taux délibéré / à c	0,10 €	0,12 €	0,12 €
délibéré	délibéré	à délibérer	

Les volumes facturés en 2024 sont exceptionnellement plus élevés du fait des soldes de mensualisation réalisés en fin d'année

Redevance consommation : remplace la redevance pollution + modernisation

Cette redevance est basée sur les volumes facturés

=> le montant de l'AESN doit être appliqué à l'usager directement

En ce qui concerne la redevance consommation, les tarifs appliqués aux usagers sont définis par l'Agence de l'eau Seine Normandie comme suit :

	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030
Redevance consommation	0,46 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €

Cette redevance est facturée au SERPN sur la base des volumes facturés comme cela était le cas pour la redevance pollution.

	Volume facturé	Montant redevance correspondant	Montant facturé par l'AESN	non valeurs déduites
2024	3 772 327	1 499 296,70 €	1 485 123 €	14 173,70 €

=> Taux à délibérer = 0,34 € /m3

Redevance performance des réseaux d'eau potable (redevance supplémentaire)

Cette redevance est basée sur les volumes facturés

=> il faut en délibérer le montant pour provisionner le montant à payer en fonction des fluctuations de volumes éventuels d'une année à l'autre

Définition de la valeur du taux appliqué au SERPN :

	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030
Taux de base	0,085 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €
Coefficient de modulation	0,2	0,58	selon indicateurs 2025	selon indicateurs 2026	selon indicateurs 2027	selon indicateurs 2028
TAUX	0,0170 €	0,0812 €	entre 0,028 € et 0,14 €	entre 0,028 € et 0,14 €	entre 0,028 € et 0,14 €	entre 0,028 € et 0,14 €

Le coefficient de modulation peut varier de 0 à 1 selon la performance du service et a été fixé à 0,2 par l'AESN pour 2025.

Pour 2026, 0,58 est le résultat donné par le simulateur fourni sur SISPEA au regard des résultats 2024 (cf. calcul du coefficient ci après)

Estimation de la facturation de l'AESN sur cette redevance en 2026 / 2027 :

	2023	2024	2025 ?	2026 ?
Volumes consommés totaux	3 534 909	3 504 837	3 500 000	3 500 000
Taux appliqué par l'AESN = Taux de base x coefficient de modulation	-	-	0,01700 €	0,08120 €
Estimation du montant à reverser	- €	- €	59 500,00 €	284 200,00 €

Valeur minimale du taux 0,08120 € = 0,58 x 0,14 €

Valeur maximale du taux 0,14 €

=> Taux à délibérer = entre 0,08120 € et 0,14 € par m3

Calcul du coefficient de modulation de la redevance performance des réseaux au regard des résultats 2024

Numéro SISPEA	Nom indicateur (P) ou variable (VP)	Unité	Valeur
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (Indicateur employé exclusivement si hab / ab > 5, situation rencontrée dans les très grandes villes et stations de sport d'hiver)	hab	76 389
VP.056	Nombre d'abonnés	ab	35 172
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	km	1 502
Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés / linéaire de réseau)			23,42
VP.059	Volume produit	m ³	5 366 737
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	m ³	77 008
VP.061	Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	m ³	533 404
VP.063	Volume comptabilisé domestique (y compris volumes de service comptabilisés)	m ³	3 486 031
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m ³	18 806
DC.344	Volumes d'eau potable prélevés sur des bornes ou des poteaux incendies pour un incendie de plus de 24 heures	m ³	16 472
<i>Volume consommé autorisé pris en compte dans le calcul (hors volumes de service et volumes exportés) VP.063 (volume consommé domestique) + VP.201 (volume consommé non domestique) + DC.344 (volumes incendie)</i>			<i>3 521 309</i>
Indice linéaire de consommation plafonné (Volume consommé autorisé) / (365 x linéaire de réseau en km)			6,42
<i>Volume mis en distribution VP.059 (produit) + VP.060 (import) – VP.061 (export)</i>			<i>4 910 341</i>
Rendement primaire 100 x Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution			71,71
Indice linéaire des volumes non comptés (Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé) / (365 x km de réseau)			2,53
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	km	41,12
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 100 x (Linéaire renouvelé les 5 dernières années / linéaire de réseau) / 5			0,55
VP.236 +VP.237	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures avec mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (si modification).	1 / 0	1
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	%	99
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%	60
VP.246	Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites	1 / 0	1
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau.	1 / 0	1



Annexe 1 : les nouvelles redevances

SIMULATION COEFFICIENT DE PERFORMANCE

Indice linéaire de consommation comptabilisée plafonné*		6,42
* Plafond ILC :		25
Rendement primaire	%	71,71
Rendement primaire + Indice linéaire de consommation / 5	%	73,00
seuil mauvais = 65%+ILC/5	%	66,28
seuil TB = 85%+ILC/5	%	86,28
Coefficient de performance "rendement" (entre 0 et 0,55) (Rendement primaire - ILC/5 - 65)x0,55		0,15
Rendement primaire - ILC/5		
Densité d'abonnés (D) (D101.0 retenu au delà de 5 habitants / abonnés max)	ab/km	23,42
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)		2,53
seuil mauvais = 0,15D		3,51
seuil TB = 0,04D		0,94
Coefficient de performance "ILVNC" (entre 0 et 0,55)		0,21
Coefficient de performance retenu (entre 0 et 0,55) Max entre coefficient de rendement et coefficient de performance ILVNC		0,21

SIMULATION COEFFICIENT DE GESTION PATRIMONIALE

P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,55
	Atteinte de l'objectif de 1,2% minimum requis si Coefficient de performance = 0		
VP. 248	Point lié au programme pluriannuel d'actions	point	1
VP.239	Fraction des critères matériaux et diamètre (VP.239)	point	1
VP.241	Fraction du critère âge (VP.241)	point	0,2
	Nombre total de points acquis pour le calcul du coefficient de gestion patrimoniale	point	4,2
Coefficient de gestion patrimoniale retenu (entre 0 et 0,25) Nombre total de points x 0,05			0,21

Coefficient de modulation de l'entité de gestion 1-(Coefficient de performance + Coefficient de gestion patrimoniale)	0,58
--	------

L'EAU EN FRANCE

**LES AGENCES DE L'EAU
METTENT EN ŒUVRE
UNE FISCALITÉ EN
RÉPONSE AUX DÉFIS
DE DEMAIN**

**Les enjeux de la réforme
des redevances**

**2,5 MILLIARDS
D'EUROS / AN**

(en moyenne) de recettes
fiscales environnementales
(+20 % par rapport à 2019-2023)

+ DE 80%

de cette fiscalité redistribués
directement sous forme
d'aides aux usagers de
l'eau (collectivités, activités
économiques, acteurs
associatifs)

+ DE 50%

des aides accordées
par les agences de l'eau
consacrées aux actions
en faveur de l'atténuation
et de l'adaptation au
changement climatique

ENJEUX

L'EAU, FONDEMENT D'UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement. **Instaurées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années.**

À partir de 2025, ces redevances feront l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

Il s'agit d'une réforme innovante aux bénéfices durables.

GRÂCE AUX REDEVANCES PERÇUES, DES RÉSULTATS CONCRETS



296 M€

engagés par les agences de l'eau pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées en zones de revitalisation rurale ou équivalent (année 2022)



142
MILLIONS DE M³

d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par les agences de l'eau de 2019 à 2022



875

stations de traitement des eaux usées aidées par les agences de l'eau pour répondre aux objectifs environnementaux des plans de gestion des eaux de 2019 à 2022



216 755 ha

de zones humides ayant bénéficié d'une aide des agences de l'eau de 2019 à 2022 (entretien, restauration et acquisition)

LA RÉFORME DES REDEVANCES AU SERVICE DU PLAN EAU

Présenté en mars 2023, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit plan Eau, a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures, qui ont toutes été engagées au terme de la première année, visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages pour tous les acteurs, optimisation de la disponibilité de la ressource et préservation de la qualité de l'eau. Ce plan permet également d'améliorer la résilience des territoires face aux épisodes de sécheresse et d'inondation. L'ambition portée par le plan Eau se traduit par la mobilisation de moyens conséquents et nouveaux dédiés à ces objectifs reposant intégralement sur l'évolution de la fiscalité des agences de l'eau, déclinant une logique de signal prix sur certaines pressions affectant les ressources en eau.

Ainsi,

- 50 % des moyens du plan Eau sont dédiés au petit cycle de l'eau,
- 50 % des dépenses du plan Eau sont ciblés sur les enjeux quantitatifs,
- 30 % des moyens du plan Eau sont fléchés sur la réduction des pressions qualitatives.

Les capacités de financement supplémentaire des agences de l'eau sont augmentées de 20 %, avec une amorce dès 2024 à la fois en termes d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de protection des captages, de préservation des zones humides, d'économies d'eau...

LES LEVIERS D'ACTION

Les redevances sont la clé de voûte d'une politique de l'eau et de la biodiversité ambitieuse et dynamique.

La réforme des redevances marque une évolution significative dans la complémentarité entre le levier fiscal et la politique d'aides des agences de l'eau, pour mieux répondre aux défis actuels de l'accès à une eau de qualité sous climat changeant, tout en confortant la dimension solidaire des programmes d'intervention.



Viser une fiscalité plus équitable et constante (hors plan Eau) (en baissant la part relative des ménages)



Poursuivre une stratégie fiscale différenciée par bassin en augmentant son champ d'action en termes de taux d'imposition et de prise en compte de la performance des services d'eau et d'assainissement



Accompagner et financer davantage de projets ou d'actions d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau



Inciter à l'innovation et aux études pour approfondir les connaissances, conseiller, former



Garantir une justice fiscale des rejets au travers de contrôles ou d'expertise des dispositifs d'autosurveillance ou de comptage des volumes prélevés

RÉFORME DES REDEVANCES, POINTS DE REPÈRE

2024

Écriture et publication des dispositions réglementaires pour les modalités de mise en œuvre.

Des travaux à conduire avec les collectivités sur la mise en œuvre de la facturation auprès des abonnés.

Vote des taux au plus tard en octobre par les Comités de bassin.

2025

Facture d'eau de l'abonné au service

3 nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation forfaitaire maximale).

Déclaration à l'agence de l'eau

Déclaration et calcul des anciennes redevances (activité 2024).

Reversement et paiement à l'agence de l'eau

Paiement des soldes redevances 2024 (ancien dispositif) et reversement des acomptes pour la redevance consommation 2025 (en cas de dépassements de seuil).

2026

Nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation au regard des indicateurs de résultats obtenus).

Déclaration et calcul des nouvelles redevances sans indicateurs de performance (activité 2025).

Paiement des soldes consommation 2025 et des acomptes pour la redevance consommation 2026 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2025.

2027

Déclaration et calcul des nouvelles redevances avec indicateurs de performance de l'année 2024 (redevance 2026).

Paiement des soldes consommation 2026 et des acomptes pour la redevance consommation 2027 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2026.

3 PRINCIPAUX AXES DE LA RÉFORME

AVANT

APRÈS

Redevance prélèvement

Redevance pollution domestique

Redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC) payée par les ménages

Redevance MRC payée par les industriels

Redevance pollution industrielle

Redevance prélèvement industriel

Redevance pollution diffuse (phytosanitaires)

Redevance prélèvement agricole/irrigation

Autres redevances (piscicole...)

Réforme

Instauration de taux planchers +150 M€

Redevance prélèvement (sans majoration Grenelle)

Redevance sur la consommation d'eau potable

Redevance pour performance des systèmes d'assainissement

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Redevance pollution industrielle

Redevance prélèvement industriel

Redevance pollution diffuse (phytosanitaires)

Redevance prélèvement agricole/irrigation

Autres redevances (piscicole...)

1 Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement

pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi maîtriser les fuites d'eau potable et les rejets polluants. La réduction des taux de redevances sera corrélée à la performance des services avec un impact visible sur le prix de l'eau.

2 Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau

par le relèvement des plafonds des taux de redevances de prélèvement et l'instauration de taux planchers.

3 Renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau.

Au-delà des redevances de performance, la réforme introduit une fourchette pour déterminer le seuil de pollution des activités économiques au-delà duquel un suivi régulier des rejets est nécessaire, avec une majoration de la redevance en cas de défaut de suivi.

ZOOM SUR LA RÉFORME DES REDEVANCES DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES

Avec la réforme, les redevances « pollution domestique » et modernisation des réseaux de collecte disparaissent. **Trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau** : sur la consommation d'eau potable (avec intégration des industriels), la performance des réseaux d'eau potable et la performance des systèmes d'assainissement collectif. **Au titre de la fiscalité relative à consommation et à la performance**, le poids global des redevances de performance sera au maximum d'1/3. Le ratio appliqué relève d'une décision propre à chacun des Comités de bassin.

Redevance sur la consommation d'eau potable s'applique au fait générateur de consommer/utiliser de l'eau potable, celle-ci n'étant de facto plus potable après usage. Elle s'applique quel que soit l'usage de l'eau potable excepté les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail.

- ✓ **Assujettis** : abonnés domestiques et industriels (abreuvement de bétail exonéré)
- ✓ **Assiette** : m³ d'eau potable facturés
- ✓ **Perception Agences de l'eau** : acompte année N, solde année N+1

Taux : Défini en €/m³ par chaque instance de bassin, dans la limite de 1€/m³, taux de base non modulé.

Un régime unifié de la performance intégrant une réduction des taux de redevances, en remplacement du système antérieur combinant à la fois des primes pour épuration (reposant sur un remboursement) et la majoration Grenelle (reposant sur une majoration des redevances de prélèvement).

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux.

- ✓ **Assujettis** : collectivités en charge de l'assainissement
- ✓ **Assiette** : m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement
- ✓ **Perception Agences de l'eau** : année N+1

COMMENT ?

Calcul de la redevance = taux voté par chaque instance de bassin x m³ eaux assainies

- x (1 - **autosurveillance** [0 à 0,3])
- **conformité réglementaire** [0 à 0,2]
- **efficacité assainissement** [0 à 0,2]

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux.

- ✓ **Assujettis** : collectivités en charge de l'eau potable
- ✓ **Assiette** : m³ d'eau facturés au titre de l'alimentation en eau potable
- ✓ **Perception Agences de l'eau** : année N+1

COMMENT ?

Calcul de la redevance = taux voté par chaque instance de bassin x m³ eau potable

- x (1 - **rendement** [0 à 0,55] - **connaissance patrimoniale** [0 à 0,25])

La pondération entre les deux redevances de **performance** reste à la **décision pleine et entière des Comités de bassin** pour s'adapter aux enjeux d'amélioration des services d'eau et d'assainissement. L'amélioration des performances pourra s'appuyer sur des aides des agences de l'eau visant les mêmes problématiques.



POLITIQUE DE L'EAU

RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique «organismes publics».

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.



Décryptage Redevance sur la consommation d'eau potable



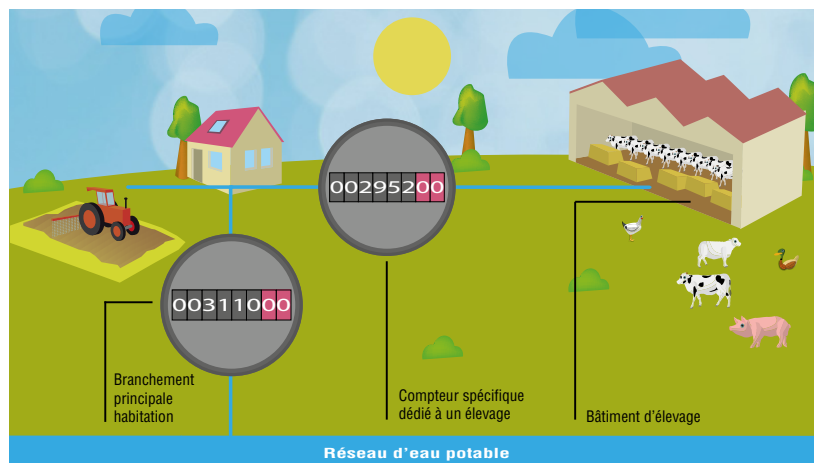
QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes abonnées au service d'eau potable défini à l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales sont assujetties à la redevance sur la consommation d'eau potable, c'est-à-dire les abonnés domestiques et assimilés, les professionnels, les industriels et les agriculteurs.

Dans le cas d'une vente d'eau potable à un autre service public de distribution d'eau, les volumes correspondants seront à déclarer par le service acheteur **qui en assure la distribution auprès des abonnés.**

Attention : Dans un principe de simplification et d'équité entre les usagers, les précédentes exonérations et plafonnements appliqués sur la redevance pour pollution domestique ne sont pas reconduits dans ce nouveau dispositif hormis pour l'activité d'élevage à condition de disposer d'un comptage spécifique.

Comptage spécifique élevage





CALCUL DE LA REDEVANCE

REDEVANCE

=

ASSIETTE

x

TARIF

volume d'eau facturé sur l'année à partir du 1^{er} janvier 2025 à l'abonné du service d'eau potable conformément à l'article L. 2224-12-1 du code général des collectivités territoriales quelle que soit la période de consommation et de distribution de l'eau.

Les volumes d'eau utilisés pour l'élevage sont exclus de cette assiette s'ils font l'objet d'un comptage spécifique

le tarif est défini en €/m³ par chaque bassin hydrographique, dans la limite de 1 €/m³ et publié au Journal Officiel avant le 31/10/N-1.

Lorsque la tarification de l'eau ne comporte pas de terme proportionnel au volume d'eau consommé et en l'absence de comptage de l'eau distribuée, l'assiette de la redevance sur la consommation d'eau potable est égale au produit du forfait de 65 m³ par la population totale majorée déclarée pour chaque commune par le maire, calculée selon les modalités définies par l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce tarif est applicable sur toutes les factures émises en année N, quelle que soit la période de consommation.



FACTURATION AUPRÈS DES ABONNÉS (ARTICLE D. 213-48-35 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Quelle que soit la période de consommation, les volumes facturés à partir du 1^{er} janvier 2025 sont soumis au nouveau dispositif des redevances des agences de l'eau.

La facture devra faire apparaître sous la rubrique « Organismes publics » 4 lignes « Agences de l'eau » : Consommation d'eau potable, Performance des systèmes d'assainissement collectif, Performance des réseaux d'eau potable et Prélèvements sur la ressource en eau.

Les factures modificatives reprennent le dispositif de redevances et les tarifs appliqués au moment de l'émission de la facture initiale.

L'exploitant inclut la redevance dans le prix appliqué aux personnes abonnées au service d'eau potable.

La ligne de facturation pour la consommation d'eau potable, est soumise à la TVA en vigueur sur l'eau (5,5% en juillet 2024). Le service qui assure la facturation de l'eau potable, encaisse la redevance sur la consommation d'eau potable prévue par l'article L. 213-10-4 du code de l'environnement en même temps que les sommes qui lui sont dues au titre de la fourniture d'eau.



DÉCLARATION À L'AGENCE DE L'EAU

L'exploitant du service qui assure la facturation de l'eau potable au cours de l'année N doit transmettre sa déclaration à l'agence de l'eau concernée au plus tard le 31 mars de l'année N+1. Les redevances des agences de l'eau étant de nature fiscale, tout retard entraînera l'application de majorations et d'intérêts de retard.

La déclaration indique le détail de l'activité entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 31 décembre de l'année N, à savoir :

- Les volumes et les montants facturés par commune.
- Les montants encaissés par année de facturation d'origine.
- Les factures rectificatives émises au titre des années de facturation antérieures (N-1, N-2...).
- Les admissions en non-valeurs émises en année N au titre de l'année N et des années de facturation antérieures (N-1, N-2...).



GESTION DES RESTES À ENCAISSER

Les restes à recouvrer représentent les sommes non encaissées par les services d'eau potable au moment de la déclaration. Ils se calculent de la manière suivante pour une année de redevance donnée :

MONTANTS FACTURÉS

-

MONTANTS ENCAISSÉS

-

NON-VALEURS

+/-

FACTURES RECTIFICATIVES

L'exploitant devra déclarer les encaissements, les factures rectificatives et admissions en non-valeur par année de facturation jusqu'à purement de la totalité des restes à recouvrer. Dans un esprit de simplification, ces éléments seront globalisés au-delà des 5 dernières années de facturation.

En cas de contrôle des agences de l'eau et en cas d'absence de justificatif ou de justificatif non probant, ces montants restants à recouvrer pourront être considérés comme encaissés.



MODALITÉS DE REVERSEMENT À L'AGENCE DE L'EAU

La redevance est perçue par l'agence de l'eau auprès de l'exploitant du service qui assure la facturation de l'eau potable mentionnée à l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales.

Cas général : Après traitement de la déclaration, un titre de recette est émis par l'agence comptable de l'agence de l'eau. La date limite de paiement du titre est fixée au 15 du deuxième mois qui suit la date de mise en recouvrement.

Cas des organismes collectant plus de 200 000 € par an : Les sommes encaissées doivent être reversées à l'agence de l'eau suivant l'une ou l'autre des deux formules suivantes (Art. D.213-48-35 du code de l'environnement) :

- L'organisme collecteur des redevances a conclu une convention de versement périodique d'acomptes avec l'agence de l'eau : les versements ont lieu suivant un calendrier fixé par convention sur présentation par l'agence de l'eau d'un ordre de recette ; les acomptes sont déterminés en tenant compte notamment des calendriers de facturation des abonnés et des délais de recouvrement des factures d'eau, communiqués à l'agence de l'eau.
- En l'absence de convention, si le total des encaissements cumulés à la fin d'un trimestre depuis le début de l'année ou depuis le dernier état global des encaissements atteint le seuil de 200 000 €, l'organisme collecteur des redevances adresse à l'agence de l'eau un état global de ces encaissements au plus tard le 15 du mois suivant ce trimestre. L'agence de l'eau procède alors à l'émission du titre de recette correspondant.

L'absence de déclaration spontanée de cet état global des encaissements pourra générer des pénalités et des intérêts de retard de déclaration conformément à l'article L. 213-11-7 du code de l'environnement.



RÉMUNÉRATION

Sur présentation d'une facture adressée à l'agence de l'eau, détaillant, pour une année donnée, le nombre de factures intégrant la redevance sur la consommation d'eau potable, l'agence de l'eau verse à la personne chargée de percevoir, déclarer et acquitter la redevance sur la consommation d'eau potable prévue à l'article L. 213-10-4 une indemnité forfaitaire pour frais d'assiette et de collecte d'un montant de 0,30 euro hors taxe par facture de fourniture d'eau potable, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 euro hors taxe par abonné au service d'eau potable.

Ces montants sont indexés sur l'inflation dans les conditions prévues au chapitre II du titre III du livre I^{er} du code des impôts sur les biens et services. Pour les interlocuteurs publics, un titre de recette sera à joindre à la facture.





CONTRÔLE DES AGENCES DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau étant de nature fiscale, elles peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les 3 dernières années de redevance.

Tout écart entre les données déclarées et les données contrôlées peut générer un remboursement en cas de trop perçu par les agences de l'eau ou un complément de redevance en cas de constatation d'insuffisance ou d'erreur de déclaration.

Ces compléments de redevance peuvent être accompagnés de majorations et d'intérêts de retard conformément à l'article L213-11-7 du code de l'environnement.



SOLDE DES ANCIENNES REDEVANCES

Les encaissements et régularisations concernant les anciennes redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte devront être déclarés sur un formulaire spécifique et reversés aux agences de l'eau. À cet effet, les agences de l'eau transmettront au plus tard, le 28 février 2026 à chaque redevable concerné, un état des lieux de l'ensemble des montants de redevances restant à encaisser. Les encaissements relatifs aux anciennes redevances ne devront pas être cumulés avec la redevance sur la consommation en eau potable.

POLITIQUE DE L'EAU RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique «organismes publics».

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.



Décryptage Redevance pour performance des réseaux d'eau potable



QUI EST CONCERNÉ ?

Les communes ou établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable mentionnés à l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales.



CALCUL DE LA REDEVANCE

REDEVANCE

=

ASSIETTE

x

TARIF

x

COEFFICIENT DE
MODULATION GLOBAL

m³ d'eau potable
facturés sur l'année
N quelle que soit
la période de
distribution

le tarif est défini en
€/m³ par chaque bassin
hydrographique, dans
la limite de 1 €/m³, et
publié au Journal Officiel
avant le 31/10/N-1

Σ volume entrant par entité de gestion x coefficient de modulation
—
 Σ volumes entrants

La somme des volumes entrants est calculée à l'échelle de la commune ou de l'établissement public compétent. Les volumes entrants correspondent à la somme du volume produit et du volume importé (achat) diminué du volume exporté (vente).

LE COEFFICIENT DE MODULATION DE LA REDEVANCE DE L'ANNÉE N

Le coefficient de modulation global :

- Reflète la performance de l'entité ou des entités de gestion* de la collectivité concernée (=redevable)
- Varie de 0,2 (réseau d'eau potable le plus performant) à 1 (réseau d'eau potable non performant)
- Est calculé à partir des données de l'année N-2
- Est issu de la pondération des coefficients de modulation des entités de gestion par leurs volumes entrants

Le coefficient de modulation global d'une collectivité ne disposant que d'une entité de gestion est égal au coefficient de modulation de cette entité gestion.

Pour l'année d'activité 2025, le coefficient de modulation global est fixé à 0,2 pour tous les redevables.

Pour l'année d'activité 2026, le coefficient de modulation est issu des données de fonctionnement des réseaux d'eau potable de 2024.

*Selon l'article D213-48-12-2 du code de l'environnement, un réseau d'eau potable est géré au niveau d'une ou plusieurs entités de gestion identifiées par le redevable comme une partie de son territoire dont le fonctionnement est indépendant.

Le coefficient de modulation par entité de gestion :

Les indicateurs pris en compte pour le calcul du coefficient de modulation sont détaillés dans le tableau suivant et sont repris des données déclarées dans SISPEA.

L'axe "Performance du réseau" reprend les informations liées aux pertes du réseau.

L'axe "Gestion patrimoniale" reprend les informations liées à la connaissance du réseau et aux actions mises en œuvre pour une bonne gestion des pertes.

Axe de modulation	Rubriques		Données	Méthode d'évaluation	Données sources	Coefficients
Performance du réseau	Modulation en fonction de l' Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	Modulation en fonction du rendement primaire et de l' Indice Linéaire de Consommation (ILC)	Densité des réseaux (D) : Abonnés au km / Linéaire de réseau	ILVNC = (Volume produit + volume importé - volume exporté - volume consommé comptabilisé) / (linéaire réseau x 365) Rendement primaire = Volume consommé comptabilisé / (Volume produit + volume importé - volume exporté) x 100 ILC = Volume consommé comptabilisé / (linéaire réseau x 365)	Téléservices via SISPEA	A = Coefficient de performance du réseau : Coefficient ILVNC = $(1 - ((ILVNC / D - 0,04) \times 55 / 11 + 0,45))$ Coefficient Rendement = $((Rendement\ primaire - ILC / 5 - 65) \times 0,55 / 20)$ Sera retenu le coefficient le plus favorable pour les collectivités
			Rendement Primaire			
			ILVNC			
			ILC			
			Volumes produits / importés / exportés			
			Volumes consommés comptabilisés			
	Prise en compte des incendies exceptionnels			Possibilité de déclaration d'un incendie exceptionnel de plus de 24 h avec prélèvement sur bornes/ poteaux incendies + indication du volume estimé de soutirage AEP		
Gestion Patrimoniale	Prise en compte de la connaissance patrimoniale	Existence d'un plan de réseau mis à jour	Plan de réseau mis à jour : C1	Présent (1) ou absent (0) VP.236 et VP.237	Téléservices via SISPEA	B = Coefficient de gestion patrimoniale Coefficient de gestion patrimoniale = $(C1 + C2 + C3 + C4 + C5) \times 0,05 = B$
		Linéaire de réseau connu en diamètre et matériau	Linéaire connu en diamètre et matériau : C2	C2 varie entre 0 et 1 en fonction de la valeur saisie pour l'indicateur SISPEA VP.239		
		Linéaire de réseau connu en âge	Linéaire connu en âge : C3	C3 varie entre 0 et 1 en fonction de la valeur saisie pour l'indicateur SISPEA VP.241		
	Prise en compte de la gestion patrimoniale	Mise en œuvre d'un SIG bancarisant les fuites	SIG bancarisant les fuites : C4	Présent (1) ou absent (0) VP.247		
		Mise en œuvre d'un programme d'actions (avec prise en compte du taux de renouvellement si coefficient de performance = 0)	Programme d'action : C5	C5 = 1 si présent (et si taux de renouvellement moyen annuel sur 5 ans > 1,2% lorsque le coefficient de performance est égal à 0) Sinon 0 VP.248		
						Coefficient de modulation par entité de gestion = 1 - (A•B)

Les collectivités disposeront d'un outil de calcul des coefficients de modulation, sur la base des informations qu'elles auront saisies. Elles pourront utiliser cet outil en année N-1 pour fixer le supplément de prix de l'année N. Les éventuels trop ou moins perçus, seront rattrapés (après constat) sur les suppléments de prix des années ultérieures, conformément au dispositif fixé par la réglementation.



FACTURATION AUPRÈS DES ABONNÉS (ARTICLE D. 213-48-35-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Quelle que soit la période de distribution concernée, les volumes facturés à partir du 1^{er} janvier 2025 sont soumis au nouveau dispositif des redevances des agences de l'eau. La facture devra faire apparaître sous la rubrique « Organismes publics » 4 lignes « Agences de l'eau » : Consommation d'eau potable, Performance des systèmes d'assainissement collectif, Performance des réseaux d'eau potable et Prélèvements sur la ressource en eau.

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendu. Ce supplément correspond au montant de la redevance estimé par la collectivité, divisé par le volume vendu aux usagers. Il est fixé par décision de la commune, de l'EPCI ou de l'établissement public compétent en distribution d'eau potable.

Le supplément de prix correspondant à la redevance pour performance peut être majoré du moins-perçu ou minoré du trop-perçu de la deuxième année précédant l'année d'imposition de la redevance.

Le moins-perçu ou le trop-perçu est égal à l'insuffisance ou à l'excédent du montant mis à la charge de l'ensemble des usagers. Ce décalage peut donc résulter du volume réellement facturé, des éventuels impayés, ou encore de la différence entre le coefficient de modulation évalué par la collectivité en année N-1 et celui calculé à l'issue de l'instruction de la redevance par l'agence de l'eau en année N+1.

La ligne de facturation pour la performance des réseaux d'eau potable, est soumise à la TVA en vigueur sur l'eau (5,5% en juillet 2024). Les factures modificatives reprennent le dispositif de redevance et les taux appliqués au moment de l'émission de la facture initiale.



DÉCLARATION À L'AGENCE DE L'EAU

Le redevable de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable au cours de l'année N doit transmettre sa déclaration à l'agence de l'eau concernée au plus tard le 31/03/N+1. Les redevances des agences de l'eau étant de nature fiscale, tout retard entraînera l'application de majorations et d'intérêts de retard.

Une commune ou son établissement compétent en distribution d'eau potable se trouvant sur le territoire de plusieurs bassins doit réaliser une seule déclaration auprès de l'agence de l'eau où se trouve la majorité de sa population.



CONTRÔLE DES AGENCES DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau étant de nature fiscale, elles peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les 3 dernières années de redevance.

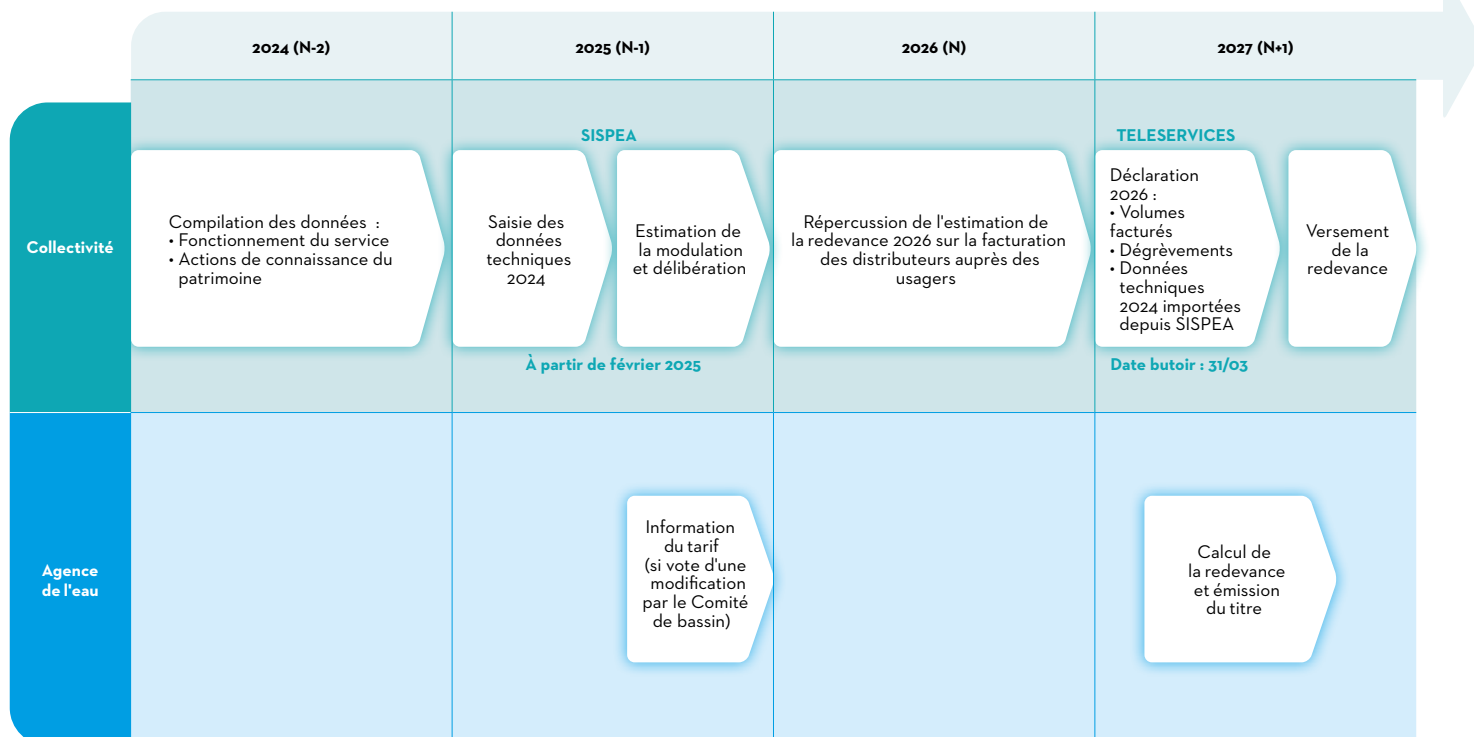
Tout écart entre les données déclarées et les données contrôlées peut générer un remboursement en cas de trop perçu par les agences de l'eau ou un complément de redevance en cas de constatation d'insuffisance ou d'erreur de déclaration.

Ces compléments de redevance peuvent être accompagnés de majorations et d'intérêts de retard conformément à l'article L213-11-7 du code de l'environnement.



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Exemple pour l'année de facturation 2026 (année N)





EXEMPLES DE CALCUL

EXEMPLE 1 : Redevance pour performance des réseaux d'eau potable d'une collectivité avec une seule entité de gestion de 150 000 habitants.

			Redevance 2025	Redevance 2026
Axe de modulation	Données	Pondération		Données 2024
Performance du réseau	Volume mis en distribution : 10 000 000 m ³ Volume comptabilisé domestique et non domestique : 9 000 000 m ³ Volume exporté : 30 000 m ³ Nombre d'abonnés : 100 000 Linéaire de réseau : 1000 km	Coefficient ILVNC : 0,55 Coefficient rendement primaire : 0,55 Pondération retenue* : 0,55 <i>* La pondération retenue est plafonnée à 0,55</i>		0,55
Gestion patrimoniale	Plan de réseau mis à jour : C1	Présent (1) ou absent (0)		1
	Linéaire connu en diamètre et matériau : C2	C2 varie entre 0 et 1 en fonction de la valeur saisie pour l'indicateur VP.239		0,6
	Linéaire connu en âge : C3	C3 varie entre 0 et 1 en fonction de la valeur saisie pour l'indicateur VP.241		0,4
	SIG bancarisant les fuites : C4	Présent (1) ou absent (0)		1
	Programme pluriannuel renouvellement : C5	C5 = 1 si présent (et si taux de renouvellement moyen annuel sur 5 ans > 1,2 %) Sinon 0		1
	Coefficient gestion patrimoniale			0,20 soit (1 + 0,6 + 0,4 + 1 + 1) x 0,05
Somme des pondérations				0,75
Volume d'eau potable facturé : 9 000 000 m ³ Tarif : 0,10 € / m ³ Redevance maximale : 9 000 000 x 0,10 = 900 000 €			Coefficient de modulation	1 - 0,75 = 0,25
			Redevance	180 000 € payés en 2026
				225 000 € payés en 2027

Le coefficient de modulation de l'entité de gestion est de 0,25. Il s'agit de l'unique entité de gestion de la collectivité. Celle-ci aura donc une redevance de 0,25 x 0,1 x 9 000 000 = 225 000 € à payer en 2027.

EXEMPLE 2 : Redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour une collectivité avec une seule entité de gestion de 30 000 habitants.

			Redevance 2025	Redevance 2026
Axe de modulation	Données	Pondération		Données 2024
Performance du réseau	Volume mis en distribution : 2 500 000 m ³ Volume comptabilisé domestique et non domestique : 2 000 000 m ³ Volume exporté : 10 000 m ³ Nombre d'abonnés : 20 000 Linéaire de réseau : 500 km	Coefficient ILVNC : 0,41 Coefficient rendement primaire : 0,36 Pondération retenue* : 0,41 <i>* La pondération retenue est plafonnée à 0,55</i>		0,41
Gestion patrimoniale	Plan de réseau mis à jour : C1	Présent (1) ou absent (0)		0
	Linéaire connu en diamètre et matériau : C2	C2 varie entre 0 et 1 en fonction de la valeur saisie pour l'indicateur VP.239		0,2
	Linéaire connu en âge : C3	C3 varie entre 0 et 1 en fonction de la valeur saisie pour l'indicateur VP.241		0
	SIG bancarisant les fuites : C4	Présent (1) ou absent (0)		0
	Programme pluriannuel renouvellement : C5	C5 = 1 si présent (et si taux de renouvellement moyen annuel sur 5 ans > 1,2 %) Sinon 0		0
	Coefficient gestion patrimoniale			0,01 soit (0 + 0,2 + 0 + 0 + 0) x 0,05
Somme des pondérations				0,42
Volume d'eau potable facturé : 2 000 000 m ³ Tarif : 0,10 € / m ³ Redevance maximale : 2 000 000 x 0,10 = 200 000 €			Coefficient de modulation	1 - 0,42 = 0,58
			Redevance	40 000 € payés en 2026
				116 000 € payés en 2027

Le coefficient de modulation de l'entité de gestion est de 0,58. Il s'agit de l'unique entité de gestion de la collectivité. Celle-ci aura donc une redevance de 0,58 x 0,1 x 2 000 000 = 116 000 € à payer en 2027.

EXEMPLE 3 : Redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour une collectivité avec deux entités de gestion : une de 150 000 habitants et une de 30 000 habitants (reprise des coefficients de modulation des exemples 1 et 2) :

Le volume entrant pour l'entité de gestion de 150 000 habitants est de 10 000 000 m³ et son coefficient de modulation de 0,25.

Le volume entrant pour l'entité de gestion de 30 000 habitants est de 2 500 000 m³ et son coefficient de modulation de 0,58.

Calcul du coefficient de modulation global pour les deux entités de gestion = (10 000 000 x 0,25 + 2 500 000 x 0,58) / (10 000 000 + 2 500 000) = 0,316

Assiette de la redevance : 9 000 000 + 2 000 000 = 11 000 000 m³.

Redevance = 11 000 000 (assiette) x 0,10 (tarif) x 0,316 (coefficient de modulation global) = 347 600 €.

Cette collectivité devra donc payer 347 600 € de redevance pour performance des réseaux d'eau potable en 2027.

POLITIQUE DE L'EAU RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique « organismes publics ».

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.



Décryptage Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif



QUI EST CONCERNÉ ?

Les communes ou les établissements publics compétents en matière d'épuration des eaux usées mentionnés à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales.

La redevance ne s'applique pas aux systèmes d'assainissement de moins de 20 équivalents-habitants (EH), ni aux périmètres relevant de l'assainissement non collectif.



CALCUL DE LA REDEVANCE

REDEVANCE	=	ASSIETTE	x	TARIF	x	COEFFICIENT DE MODULATION
		m ³ d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement facturée par la collectivité au cours de l'année d'activité déclarée (dénommée par la suite année N de redevance)		le tarif est défini en €/m ³ par chaque bassin hydrographique, dans la limite de 1 €/m ³ et publié au Journal Officiel avant le 31/10/N-1		calculé à l'échelle de chaque système d'assainissement. Dans le cas où la collectivité a en charge plusieurs systèmes d'assainissement, un coefficient de modulation global est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\sum_{\text{syst. assit}} \text{charge entrante} \times \text{coefficient de modulation du système d'assainissement}}{\sum \text{charge entrante}}$$

LE COEFFICIENT DE MODULATION DE LA REDEVANCE DE L'ANNÉE N

Le coefficient de modulation global :

- Reflète la performance environnementale en cours du (ou des) système(s) d'assainissement collectif du redevable
- Varie de 0,3 (systèmes d'assainissement les plus performants) à 1 (systèmes d'assainissement non performants)
- Est calculé à partir des données de l'année N-2
- Est issu de la pondération des coefficients de modulation des systèmes d'assainissement par leur charge entrante. Cette charge entrante est équivalente :
 - pour les stations d'au moins 2 000 EH, à la charge journalière en DCO (Demande Chimique en Oxygène) mesurée en entrée de station et sur le déversoir en tête de station (cf. article 2 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024)
 - pour les stations d'au moins 20 EH et de moins de 2 000 EH à 13,5% de la population totale majorée déclarée raccordée au système d'assainissement

Le coefficient de modulation global d'un redevable ne disposant que d'un seul système d'assainissement est égal au coefficient de modulation de ce système.

Pour l'année d'activité 2025, le coefficient de modulation global est fixé à 0,3 pour tous les systèmes d'assainissement.
Pour l'année d'activité 2026, le coefficient de modulation est issu des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement de 2024.

Le coefficient de modulation du système d'assainissement :

Il est calculé, toujours à partir des données de l'année N-2, en fonction de critères répartis selon 3 axes de modulation, dont le nombre varie selon 3 strates de taille de stations d'épuration : de 20 EH à < 200 EH / de 200 EH à < 2 000 EH / au moins 2 000 EH

Les indicateurs pris en compte pour le calcul du coefficient de modulation sont détaillés dans le tableau suivant.
L'axe "validation de l'autosurveillance" reprend les conclusions de l'expertise technique annuelle réalisée par les agences de l'eau.
L'axe "conformité réglementaire" reprend les conformités réglementaires des stations d'épuration et des systèmes de collecte établies annuellement par les services de police de l'eau des services déconcentrés de l'État.
L'axe "efficacité du système d'assainissement" reprend les données fournies par les services de police de l'eau et/ou déclarées à l'Agence de l'eau.

	Axe de modulation	Poids	Critère	Indicateurs à valider	Pondération exprimée en %	Coefficient de modulation	
Station d'épuration ≥ 2 000 EH	Validation de l'autosurveillance	30 %	Validation de l'autosurveillance de la station d'épuration	• Manuel d'autosurveillance à jour, validé ou en cours d'expertise au sens de l'article 20.1.1 de l'arrêté du 21 juillet 2015 • % de données qualifiées correctes par point de mesure réglementaire <i>cf. article 3 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>	20 % sinon 0 %	Coefficient de modulation = 1 - Σ pondérations	
			Validation de l'autosurveillance du système de collecte	• Manuel d'autosurveillance à jour, validé ou en cours d'expertise au sens de l'article 20.1.1 de l'arrêté du 21 juillet 2015 • % de données qualifiées correctes par point de mesure réglementaire <i>cf. article 3 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>	10 % sinon 0 %		
	Conformité réglementaire	Conformité en équipement : si non conforme, pas de modulation					
		20 %	Conformité réglementaire en performances de la station d'épuration	Non conforme ou conforme	0 ou 10 %		
			Conformité de la collecte temps sec	Non conforme ou conforme	0 ou 3 %		
			Conformité de la collecte temps de pluie	Non conforme (non validé), en cours de mise en conformité (partiellement validé), ou conforme (validé)	0, 2,5 ou 5 %		
			20 %	Limitation rejets temps de pluie	Volumes ou flux déversés en cas de système non conforme temps de pluie <i>cf. article 5 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>		0, 1 ou 2 %
		Efficacité du système d'assainissement		Indicateur de rendement performant	Rendements annuels de la station d'épuration fournis par ROSEAU en DBO5, DCO, MES <i>cf. article 6 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>		0, 2, 4, 6, 8 ou 10 %
				Bonne destination des boues d'épuration	Quantités de boues évacuées en kg de matière sèche et destinations journalières des boues récapitulées sur une année déclarées par la collectivité. <i>cf. article 6 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>		De 0 à 10 %
Station d'épuration 200 – 2 000 EH	Validation de l'autosurveillance	30 %	Bonne réalisation de l'autosurveillance	• Présence des équipements d'autosurveillance nécessaires à la mesure de débit entrée/sortie • Réalisation et transmission des données d'autosurveillance au format SANDRE • Réalisation des bilans d'autosurveillance conformément à l'arrêté du 21/07/2015 modifié <i>cf. article 4 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>	0 % si 0 ou 1 critère respecté 15 % si 2 critères respectés 30 % si 3 critères respectés	Coefficient de modulation = 1 - Σ pondérations	
	Conformité réglementaire	Conformité en équipement : si non conforme, pas de modulation					
		20 %	Conformité réglementaire en performances de la station d'épuration	Non conforme ou conforme	0 ou 20 %		
	Efficacité du système d'assainissement	20 %	Production suffisante de boues ou évacuation de boues suffisante	Ratio de boues évalué selon la production réelle et la production théorique basée sur les charges annuelles en (MES + DBO5) / 2 <i>cf. article 7 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>	0, 5 ou 10 %		
			Bonne destination des boues d'épuration	Quantités de boues évacuées en kg de matière sèche et destinations journalières des boues récapitulées sur une année déclarées par la collectivité <i>cf. article 6 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>	De 0 à 10 %		
Station d'épuration 20 - 200 EH	Validation de l'autosurveillance	30 %	Validation par défaut			30 %	Coefficient de modulation = 1 - Σ pondérations
	Conformité réglementaire	Conformité en équipement : si non conforme, pas de modulation					
		20 %	Conformité globale du système d'assainissement	Non conforme ou conforme, donnée déclarée dans ROSEAU		0 ou 20 %	
	Efficacité du système d'assainissement	20 %	Absence de constat de pollution	Présence ou absence d'information de constat de pollution transmise par la police de l'eau <i>cf. article 8 de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024</i>		0 ou 20 %	

Les collectivités disposeront d'un outil de calcul des coefficients de modulation, sur la base des informations dont elles disposeront. Elles pourront utiliser cet outil en année N-1 pour fixer le supplément de prix de l'année N. Les éventuels trop ou moins perçus, seront rattrapés (après constat) sur les suppléments de prix des années ultérieures, conformément au dispositif fixé par la réglementation.



FACTURATION AUPRÈS DES ABONNÉS (ARTICLE D. 213-48-35-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Quelle que soit la période de distribution concernée, les volumes facturés à partir du 1^{er} janvier 2025 sont soumis au nouveau dispositif des redevances des agences de l'eau. La facture devra faire apparaître sous la rubrique « Organismes publics » 4 lignes « Agences de l'eau » :

Consommation d'eau potable, Performance des systèmes d'assainissement collectif, Performance des réseaux d'eau potable et Prélèvements sur la ressource en eau.

La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau assaini. Ce supplément correspond au montant de la redevance estimé par la collectivité, divisé par le volume assaini facturé aux usagers. Il est fixé par décision de la commune, de l'EPCI ou de l'établissement public compétent en traitement des eaux usées. Le supplément de prix correspondant à la redevance

pour performance peut être majoré du moins-perçu ou minoré du trop-perçu de la deuxième année précédant l'année d'imposition de la redevance.

Le moins-perçu ou le trop-perçu est égal à l'insuffisance ou à l'excédent du montant mis à la charge de l'ensemble des usagers. Ce décalage peut donc résulter du volume réellement facturé, des éventuels impayés, ou encore de la différence entre le coefficient de modulation évalué par la collectivité en année N-1 et celui calculé à l'issue de l'instruction de la redevance par l'agence de l'eau en année N+1.

La ligne de facturation pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est soumise à la TVA en vigueur sur l'assainissement (10% en juillet 2024).

Les factures modificatives reprennent le dispositif de redevance et les taux appliqués au moment de l'émission de la facture initiale.



DÉCLARATION À L'AGENCE DE L'EAU

Le redevable de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif de l'année N doit transmettre sa déclaration à l'agence de l'eau concernée au plus tard le 31/03/N+1. Les redevances des agences de l'eau étant de nature fiscale, tout retard entraînera l'application de majorations et d'intérêts de retard.

Une commune ou son établissement compétent en assainissement se trouvant sur le territoire de plusieurs bassins différents doit réaliser une seule déclaration auprès de l'agence de l'eau où se trouve la majorité de sa population.



CONTRÔLE DES AGENCES DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau étant de nature fiscale, elles peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les 3 dernières années de redevance.

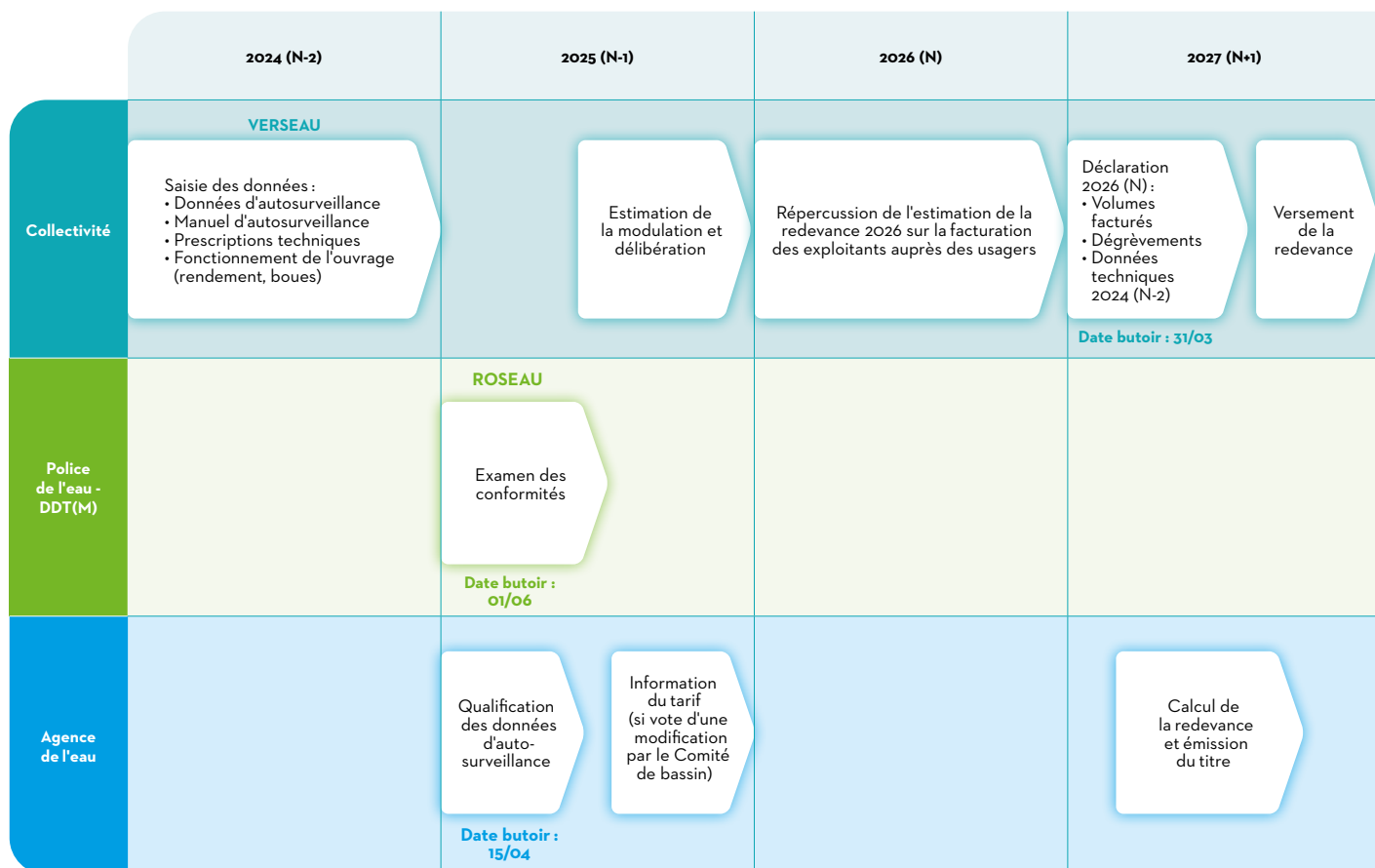
Tout écart entre les données déclarées et les données contrôlées peut générer un remboursement en cas de trop perçu par les agences de l'eau ou un complément de redevance en cas de constatation d'insuffisance ou d'erreur de déclaration.

Ces compléments de redevance peuvent être accompagnés de majorations et d'intérêts de retard conformément à l'article L. 213-11-7 du code de l'environnement.



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Exemple pour l'année de facturation 2026 (année N)





EXEMPLES DE CALCUL

EXEMPLE 1 : Redevance pour performance d'une collectivité en charge d'un seul système d'assainissement de 13 000 EH dont le coefficient de modulation est calculé ci-dessous :

dont le coefficient de modulation est calculé ci-dessous :				Redevance 2025	Redevance 2026	
Axe de modulation	Poids	Critère	Pondération		Données 2024	
Validation de l'autosurveillance	30 %	Validation de l'autosurveillance de la station d'épuration	oui (0,2) / non		0,2 (autosurveillance validée)	
		Validation de l'autosurveillance du système de collecte	oui (0,1) / non		0,1 (autosurveillance validée)	
Conformité réglementaire	Conformité en équipement : Pas de modulation si non conforme					
	20 %	Conformité locale en performances de la station d'épuration	oui (0,1) / non		0,1 (station d'épuration conforme)	
		Conformité de la collecte temps sec	oui (0,03) / non		0,03 (conforme temps sec)	
		Conformité de la collecte temps de pluie	conforme : 0,05 en cours de mise en conformité : 0,025 non conforme : 0		0,025 (en cours de mise en conformité temps de pluie)	
		Limitation rejets temps de pluie	conforme ou en cours : 0,02 défaillances : 0,01 non conforme : 0		0,02 (en cours de mise en conformité)	
Efficacité du système d'assainissement	20 %	Indicateur de rendement performant	Grille de rendement DBO5, DCO, MES De 0 à 0,1		0,08 MES : 90 % (0,02) DBO5 : 96 % (0,04) DCO : 90 % (0,02)	
		Bonne destination des boues d'épuration	Filière / conformité De 0 à 0,1		0,1	
Volume soumis à l'assainissement : 300 000 m³ Tarif : 0,10 € / m³ Redevance maximale : 300 000 x 0,1 = 30 000 €				Somme des pondérations	0,655	
				Coefficient de modulation	0,300	1 - 0,655 = 0,345
				Redevance	9 000 € payés en 2026	10 350 € payés en 2027

Le coefficient de modulation du système d'assainissement est de 0,345. Il s'agit de l'unique système de la collectivité. Celle-ci aura donc une redevance de 300 000 x 0,1 x 0,345 = 10 350 € à payer en 2027.

EXEMPLE 2 : Redevance pour performance d'une collectivité en charge d'un système d'assainissement de 1 300 EH dont le coefficient de modulation est calculé ci-dessous :

dont le coefficient de modulation est calculé ci-dessous :				Redevance 2025	Redevance 2026	
Axe de modulation	Poids	Critère	Pondération		Données 2024	
Validation de l'autosurveillance	30%	Bonne réalisation de l'autosurveillance	0 si 0 ou 1 critère respecté 0,15 si 2 critères respectés 0,3 si 3 critères respectés		0,15 (2 critères respectés)	
Conformité réglementaire	Conformité en équipement : Pas de modulation si non conforme					
	20%	Conformité globale du système d'assainissement	oui (0,2) / non		0,2 (système conforme)	
Efficacité du système d'assainissement	20%	Production suffisante de boues ou évacuation de boues suffisante	0 si ratio inférieur à 0 0,05 si ratio entre 50 et 75 % 0,1 si ratio d'au moins 75 %		0,1	
		Bonne destination des boues d'épuration	Filière / Conformité De 0 à 0,1		0,1	
Volume soumis à l'assainissement : 30 000 m³ Tarif : 0,10 € / m³ Redevance maximale : 30 000 x 0,1 = 3 000 €				Somme des pondérations	0,55	
				Coefficient de modulation	0,300	1 - 0,55 = 0,45
				Redevance	900 € payés en 2026	1 350 € payés en 2027

Le coefficient de modulation du système d'assainissement est de 0,45. Il s'agit de l'unique système de la collectivité. Celle-ci aura donc une redevance de 30 000 x 0,1 x 0,45 = 1 350 € à payer en 2027.

EXEMPLE 3 : Redevance pour performance d'une collectivité en charge de deux systèmes d'assainissement, l'un de 13 000 EH (reprise du coefficient de modulation de l'exemple 1) et l'autre de 1 300 EH (reprise du coefficient de modulation de l'exemple 2) :

La charge entrante pour la station de 13 000 EH est de 1950 kg de DCO/j (valeur mesurée via les dispositifs d'autosurveillance) et son coefficient de modulation en 2026 est de 0,345.

La charge entrante pour la station de 1 300 EH est de 1 000 (population totale majorée raccordée) x 13,5 % soit 135 kg de DCO/j et son coefficient de modulation en 2026 est de 0,45.

Calcul du coefficient de modulation global pour les deux systèmes = (1950 x 0,345 + 135 x 0,45) / (1950 + 135) = 0,352

Assiette de la redevance : 330 000 m³

Redevance = 330 000 m³ (assiette) x 0,10 (tarif) x 0,352 (coefficient de modulation global) = 11 616 €

Cette collectivité devra donc payer 11 616 € de redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif en 2027.

ANNEXE 2

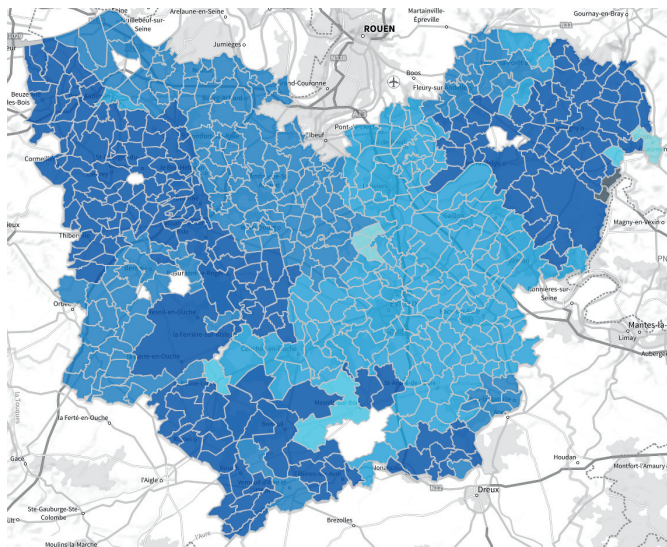


Factures type 120 m³

- Part eau potable
- Part Agence de l'eau
- Part assainissement variable selon le gestionnaire



Copie au 03/10/2025 : les tarifs de l'eau potable
dans le département de l'Eure



[https://www.services.eaufrance.fr/
carte-interactive](https://www.services.eaufrance.fr/carte-interactive)



FACTURE TYPE 120 M³

Facturation de l'eau potable

Eau sans redevances (abreuvoir)

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	18,13%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	17,77%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	31,58%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	27,25%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Total Distribution de l'eau					323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	95,7%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	4,27%
	Total Organismes Publics					14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	4,3%
Total						337,60 €	18,57 €	356,17 €	2,97 €	100%

Sans assainissement

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	15,50%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	15,19%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	27,85%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	23,30%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau					323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	81,8%	
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	13,98%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,54%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	3,65%
	Total Organismes Publics					71,72 €	3,94 €	75,67 €	0,63 €	18,2%
Total						394,92 €	21,72 €	416,64 €	3,47 €	100%

En zone renforcée

	par an	par mois	en %	par an	par mois	en %
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation AESN	22,50 €	1,87 €	42,31%	27,56 €	2,30 €	57,29%
Augmentation Totale	100,78 €	8,40 €	31,91%	105,84 €	8,82 €	34,05%

En zone moyenne

	par an	par mois	en %	par an	par mois	en %
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation AESN	22,50 €	1,87 €	42,31%	27,56 €	2,30 €	57,29%
Augmentation Totale	100,78 €	8,40 €	31,91%	105,84 €	8,82 €	34,05%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
	Total					249,00 €	13,70 €	262,70 €

	par an	par mois	En %
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation AESN	15,19 €	1,27 €	100,00%
Augmentation Totale	93,47 €	7,79 €	35,58%

AU 01/01/2024

Zone pollution renforcée

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Total Organismes Publics					50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Total					299,40 €	16,47 €	315,87 €

Zone pollution moyenne

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Total Organismes Publics					45,60 €	2,51 €	48,11 €
Total						294,60 €	16,20 €	310,80 €



FACTURE TYPE 120 M³

Facturation avec l'assainissement : compétence communale

Collectif Gros Theil

AU 01/01/2025										
Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	10,95%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	10,73%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	19,67%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	16,46%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	57,8%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	170,0000 €	0,00%	170,00 €	0,00 €	170,00 €	1,42 €	28,82%
	Total Collecte des eaux usées						170,00 €	0,00 €	170,00 €	1,42 €
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	9,87%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,38%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,58%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	0,00%	3,20 €	0,00 €	3,20 €	0,03 €	0,54%
	Total Organismes Publics						74,93 €	3,94 €	78,87 €	0,66 €
Total						568,13 €	21,72 €	589,85 €	4,92 €	100%

Collectif St Aubin d'Ecrosville

Au 01/01/2025										
Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,97%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,81%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,32%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,98%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	42,1%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité	1	50,0000 €	10,00%	50,00 €	5,00 €	55,00 €	0,46 €	6,79%	
	Consommation assainissement collectivité	120	2,5400 €	10,00%	304,80 €	30,48 €	335,28 €	2,79 €	48,2%	
Total Collecte des eaux usées						354,80 €	35,48 €	390,28 €	3,25 €	48,2%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,19%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,28%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,87%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,43%	
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,8%
Total						752,93 €	57,52 €	810,45 €	6,75 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	170,0000 €	0,00%	170,00 €	0,00 €	170,00 €
	Total Collecte des eaux usées					170,00 €	0,00 €	170,00 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					486,20 €	18,36 €	504,56 €
					par an	par mois	%	
Augmentation SERPN					78,28 €	6,52 €	29,80%	
Augmentation assainissement					- €	- €	0,00%	
Augmentation AESN					7,00 €	0,58 €	9,75%	
Augmentation Totale					85,29 €	7,11 €	16,90%	

AU 01/01/2024									
Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	
E A U	Distribution de l'eau								
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €	
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €	
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €	
A S S T	Collecte des eaux usées								
	Abonnement assainissement collectivité		1	50,0000 €	10,00%	50,00 €	5,00 €	55,00 €	
	Consommation assainissement collectivité		120	2,5400 €	10,00%	304,80 €	30,48 €	335,28 €	
	Total Collecte des eaux usées					354,80 €	35,48 €	390,28 €	
A E S N	Organismes publics								
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €	
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €	
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €	
Total						671,00 €	53,84 €	724,84 €	
				par an	par mois	%			
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%			
Augmentation assainissement				- €	- €	0,00%			
Augmentation AESN				7,33 €	0,61 €	10,19%			
Augmentation Totale				85,61 €	7,13 €	11,81%			



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Crosville

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
EAU	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	11,12%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	10,91%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	19,99%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	16,72%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Total Distribution de l'eau					323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	58,7%
AST	Collecte des eaux usées									
	Consommation assainissement collectivité	120	0,0000 €	10,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Consommation assainissement fermier	120	1,2143 €	10,00%	145,72 €	14,57 €	160,29 €	1,34 €	27,61%	
Total Collecte des eaux usées					145,72 €	14,57 €	160,29 €	1,34 €	27,6%	
AESN	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	10,03%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,39%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,62%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,61%	
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	13,6%
	Total					543,85 €	36,61 €	580,46 €	4,84 €	100%

Collectif Le Neubourg

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
EAU	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	10,11%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	9,91%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	18,17%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	15,20%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	53,4%
AST	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement fermier			36,2200 €	10,00%	36,22 €	3,62 €	39,84 €	0,33 €	6,24%
	Consommation assainissement collectivité	120	0,3950 €	10,00%	47,40 €	4,74 €	52,14 €	0,43 €	8,16%	
	Consommation assainissement fermier	120	0,9561 €	10,00%	114,73 €	11,47 €	126,21 €	1,05 €	19,76%	
Total Collecte des eaux usées						198,35 €	19,84 €	218,19 €	1,82 €	34,2%
AESN	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	9,12%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,35%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,38%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0295 €	10,00%	3,54 €	0,35 €	3,89 €	0,03 €	0,61%	
	Total Organismes Publics					75,26 €	4,30 €	79,56 €	0,66 €	12,5%
Total					596,82 €	41,91 €	638,73 €	5,32 €	100%	

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
EAU	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
AST	Collecte des eaux usées							
	Consommation assainissement collectivité		120	0,0000 €	10,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Consommation assainissement fermier		120	1,3619 €	10,00%	163,43 €	16,34 €	179,77 €
	Total Collecte des eaux usées					163,43 €	16,34 €	179,77 €
AESN	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
Total						479,63 €	34,71 €	514,33 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				- 19,48 €	- 1,62 €	-10,84%		
Augmentation AESN				7,33 €	0,61 €	10,19%		
Augmentation Totale				66,12 €	5,51 €	12,86%		

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement fermier			33,6200 €	10,00%	33,62 €	3,36 €	36,98 €
	Consommation assainissement collectivité		120	0,2400 €	10,00%	28,80 €	2,88 €	31,68 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,9561 €	10,00%	114,73 €	11,47 €	126,21 €
	Total Collecte des eaux usées					177,15 €	17,72 €	194,87 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					493,35 €	36,08 €	529,43 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				23,32 €	1,94 €	11,97%		
Augmentation AESN				7,69 €	0,64 €	10,71%		
Augmentation Totale				109,30 €	9,11 €	20,64%		



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Vitot

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
EAU	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,54%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,37%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	15,35%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,84%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	45,1%
AESNT	Collecte des eaux usées									
	Consommation assainissement collectivité		120	2,8000 €	0,00%	336,00 €	0,00 €	336,00 €	2,80 €	44,44%
	Total Collecte des eaux usées					336,00 €	0,00 €	336,00 €	2,80 €	44,5%
AESN	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,70%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,30%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,01%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	0,00%	3,20 €	0,00 €	3,20 €	0,03 €	0,42%
	Total Organismes Publics						74,93 €	3,94 €	78,87 €	0,66 €
Total						734,13 €	21,72 €	755,85 €	6,30 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Consommation assainissement collectivité		120	2,8000 €	0,00%	336,00 €	0,00 €	336,00 €
	Total Collecte des eaux usées					336,00 €	0,00 €	336,00 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					652,20 €	18,36 €	670,56 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	- €	- €	0,00%
Augmentation AESN	7,00 €	0,58 €	9,75%
Augmentation Totale	85,29 €	7,11 €	12,72%

Facturation de l'assainissement : Communauté d'Agglomération Seine Eure

Collectif La Saussaye

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
EAU	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	9,00%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,83%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	16,18%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	13,53%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	47,5%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Consommation assainissement collectivité		120	2,2500 €	10,00%	270,00 €	27,00 €	297,00 €	2,48 €	41,41%
	Total Collecte des eaux usées					270,00 €	27,00 €	297,00 €	2,48 €	41,4%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	8,12%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,31%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,12%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,49%
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	11,0%
Total						668,13 €	49,04 €	717,17 €	5,98 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
EAU	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
AESNT	Collecte des eaux usées							
	Consommation assainissement collectivité		120	1,5200 €	10,00%	182,40 €	18,24 €	200,64 €
	Total Collecte des eaux usées					182,40 €	18,24 €	200,64 €
AESN	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					503,40 €	36,87 €	540,27 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	96,36 €	8,03 €	32,44%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	176,90 €	14,74 €	32,74%



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif St Didier

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
Distribution de l'eau										
EAU	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	9,00%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,83%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	16,18%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	13,53%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	47,5%
Collecte des eaux usées										
AEST	Consommation assainissement collectivité		120	2,2500 €	10,00%	270,00 €	27,00 €	297,00 €	2,48 €	72,41%
	Consommation assainissement fermier		120	0,0000 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Collecte des eaux usées						270,00 €	27,00 €	297,00 €	2,48 €	41,4%
Organismes publics										
AESN	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	8,12%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,31%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,12%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,49%
Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	11,0%
Total						668,13 €	49,04 €	717,17 €	5,98 €	100%

Facturation de l'assainissement : Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle

Collectif CCPAVR Pt Authou

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
Distribution de l'eau										
EAU	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,28%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,12%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,88%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,45%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	43,7%
Collecte des eaux usées										
AEST	Consommation assainissement collectivité		120	3,0000 €	0,00%	360,00 €	0,00 €	360,00 €	3,00 €	46,2%
	Total Collecte des eaux usées					360,00 €	0,00 €	360,00 €	3,00 €	46,2%
Organismes publics										
AESN	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,47%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,29%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,95%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	0,00%	3,20 €	0,00 €	3,20 €	0,03 €	0,41%
Total Organismes Publics						74,93 €	3,94 €	78,87 €	0,66 €	10,1%
Total						758,13 €	21,72 €	779,85 €	6,50 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau								
EAU	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
Collecte des eaux usées								
AEST	Consommation assainissement collectivité		120	0,7260 €	10,00%	87,12 €	8,71 €	95,83 €
	Consommation assainissement fermier		120	1,3740 €	10,00%	164,88 €	16,49 €	181,37 €
Total Collecte des eaux usées						252,00 €	25,20 €	277,20 €
Organismes publics								
AESN	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
Total Organismes Publics						72,00 €	4,93 €	76,93 €
Total						573,00 €	43,83 €	616,83 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	19,80 €	1,65 €	6,67%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	100,34 €	8,36 €	16,27%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau								
EAU	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
Collecte des eaux usées								
AEST	Consommation assainissement collectivité		120	2,7600 €	0,00%	331,20 €	0,00 €	331,20 €
	Total Collecte des eaux usées					331,20 €	0,00 €	331,20 €
Organismes publics								
AESN	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
Total Organismes Publics						67,20 €	4,67 €	71,87 €
Total						647,40 €	18,36 €	665,76 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	28,80 €	2,40 €	8,70%
Augmentation AESN	7,00 €	0,58 €	9,75%
Augmentation Totale	114,09 €	9,51 €	17,14%



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Rougemontier

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,28%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,12%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,88%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,45%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	43,7%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	0,0000 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Consommation assainissement collectivité		120	3,0000 €	0,00%	360,00 €	0,00 €	360,00 €	3,00 €	46,2%
Total Collecte des eaux usées						360,00 €	0,00 €	360,00 €	3,00 €	46,2%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,47%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,29%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,95%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	0,00%	3,20 €	0,00 €	3,20 €	0,03 €	0,41%
	Total Organismes Publics					74,93 €	3,94 €	78,87 €	0,66 €	10,1%
	Total					758,13 €	21,72 €	779,85 €	6,50 €	100%

Collectif Routot

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture	
E A U	Distribution de l'eau										
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,49%	
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,32%	
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	15,25%	
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,76%	
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%		
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	44,8%	
A S S T	Collecte des eaux usées										
	Abonnement assainissement fermier			75,4600 €	10,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Consommation assainissement collectivité	120		0,8100 €	10,00%	97,20 €	9,72 €	106,92 €	0,89 €	14,05%	
	Consommation assainissement fermier	120		1,7710 €	10,00%	212,52 €	21,25 €	233,77 €	1,95 €	20,72%	
Total Collecte des eaux usées						309,72 €	30,97 €	340,69 €	2,84 €	44,8%	
A E S N	Organismes publics										
	Redevance consommation d'eau potable	120		0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,65%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120		0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,29%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120		0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,00%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120		0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,46%	
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	10,4%
	Total						707,85 €	53,01 €	760,86 €	6,34 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
Total Distribution de l'eau						249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	0,0000 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Consommation assainissement collectivité		120	2,7800 €	0,00%	333,60 €	0,00 €	333,60 €
Total Collecte des eaux usées						333,60 €	0,00 €	333,60 €
A E S N	Organismes publics							
	Abonnement assainissement zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
Total Organismes Publics						67,20 €	4,67 €	71,87 €
Total						649,80 €	18,36 €	668,16 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	26,40 €	2,20 €	7,91%
Augmentation AESN	7,00 €	0,58 €	9,75%
Augmentation Totale	111,69 €	9,31 €	16,72%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
Total Distribution de l'eau						249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement fermier			73,4600 €	10,00%	73,46 €	7,35 €	80,81 €
	Consommation assainissement collectivité		120	0,9600 €	10,00%	115,20 €	11,52 €	126,72 €
A E S N	Consommation assainissement fermier		120	1,7242 €	10,00%	206,90 €	20,69 €	227,59 €
	Total Collecte des eaux usées					395,56 €	39,56 €	435,12 €
	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					716,56 €	58,18 €	774,75 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	- 94,43 €	- 7,87 €	-21,70%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	- 13,89 €	- 1,16 €	-1,79%



FACTURE TYPE 120 M³

SPANC Pont Audemer Val de Risle

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	14,62%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	14,33%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	26,28%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	21,98%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	77,2%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Redevance assainissement non collectif		1	25,0000 €	0,00%	25,00 €	0,00 €	25,00 €	0,21 €	5,66%
	Total Assainissement Individuel					25,00 €	0,00 €	25,00 €	0,21 €	5,7%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	13,19%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,51%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	3,44%
	Total Organismes Publics					71,72 €	3,94 €	75,67 €	0,63 €	17,1%
Total						419,92 €	21,72 €	441,64 €	3,68 €	100%

Facturation de l'assainissement : Communauté de communes Roumois Seine

Collectif Berville

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,68%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,53%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,81%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,55%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,6%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,65%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,22%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0832 €	10,00%	249,98 €	25,00 €	274,98 €	2,29 €	72,2%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,40%
Total Collecte des eaux usées						381,94 €	38,19 €	420,13 €	3,50 €	50,0%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,93%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,81%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%
Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,4%
Total						780,06 €	60,23 €	840,30 €	7,00 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Redevance assainissement non collectif		1	25,0000 €	0,00%	25,00 €	0,00 €	25,00 €
	Total Assainissement Individuel					25,00 €	0,00 €	25,00 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Total Organismes Publics					45,60 €	2,51 €	48,11 €
Total						319,60 €	16,20 €	335,80 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	- €	- €	0,00%
Augmentation AESN	27,56 €	2,30 €	57,29%
Augmentation Totale	105,84 €	8,82 €	31,52%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,9020 €	10,00%	228,24 €	22,82 €	251,06 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées					361,74 €	36,17 €	397,92 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					677,94 €	54,54 €	732,48 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	22,21 €	1,85 €	5,58%
Augmentation AESN	7,33 €	0,61 €	10,19%
Augmentation Totale	107,82 €	8,98 €	14,72%



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Boissey

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,58%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,43%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,63%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,40%
	De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,0%
A S S E N	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité	1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,65%	
	Abonnement assainissement fermier	1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,16%	
	Consommation assainissement collectivité	120	2,1684 €	10,00%	260,21 €	26,02 €	286,23 €	2,39 €	61%	
	Consommation assainissement fermier	120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,24%	
Total Collecte des eaux usées						392,16 €	39,22 €	431,38 €	3,59 €	50,7%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,84%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,26%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,78%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,41%	
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €
Total						790,29 €	61,26 €	851,55 €	7,10 €	100%

Collectif Bosgouet

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,72%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,57%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,87%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,60%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,8%
A S S E N	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,23%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0557 €	10,00%	246,68 €	24,67 €	271,35 €	2,26 €	43,43%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,46%
Total Collecte des eaux usées						378,64 €	37,86 €	416,50 €	3,47 €	49,8%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,96%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,82%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €
Total						776,76 €	59,90 €	836,67 €	6,97 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0723 €	10,00%	248,68 €	24,87 €	273,54 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
						382,18 €	38,22 €	420,40 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					698,38 €	56,58 €	754,96 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	10,98 €	0,91 €	2,61%
Augmentation AESN	7,33 €	0,61 €	10,19%
Augmentation Totale	96,58 €	8,05 €	12,79%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,8469 €	10,00%	221,63 €	22,16 €	243,79 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
						355,13 €	35,51 €	390,65 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					676,13 €	54,14 €	730,27 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	- 286,42 €	- 23,87 €	-73,32%
Augmentation AESN	- 61,74 €	- 5,15 €	-80,25%
Augmentation Totale	- 269,88 €	- 22,49 €	-36,96%



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Bosnormand

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,69%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,54%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,82%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,56%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,6%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,22%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0767 €	10,00%	249,20 €	24,92 €	274,12 €	2,28 €	6,6%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,42%
Total Collecte des eaux usées						381,16 €	38,12 €	419,27 €	3,49 €	49,9%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,94%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,81%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%
Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,4%
						779,28 €	60,16 €	839,44 €	7,00 €	100%

Collectif Bourg Achard

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,69%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,54%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,83%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,57%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,6%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,22%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0743 €	10,00%	248,92 €	24,89 €	273,81 €	2,28 €	23,63%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,42%
Total Collecte des eaux usées						380,87 €	38,09 €	418,95 €	3,49 €	49,9%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,94%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,81%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €
Total						779,00 €	60,13 €	839,12 €	6,99 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,8888 €	10,00%	226,66 €	22,67 €	249,32 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
Total Collecte des eaux usées						360,16 €	36,02 €	396,18 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					681,16 €	54,64 €	735,80 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				23,10 €	1,92 €	5,83%		
Augmentation AESN				2,26 €	0,19 €	2,94%		
Augmentation Totale				103,64 €	8,64 €	14,08%		

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S E T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,8842 €	10,00%	226,10 €	22,61 €	248,71 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
Total Collecte des eaux usées					359,61 €	35,96 €	395,57 €	
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					680,61 €	54,59 €	735,20 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				23,39 €	1,95 €	5,91%		
Augmentation AESN				2,26 €	0,19 €	2,94%		
Augmentation Totale				103,93 €	8,66 €	14,14%		



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Bourghtheroulde

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,06%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,90%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,48%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,11%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	42,6%
A S S E S N	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,69%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,42%
	Consommation assainissement collectivité		120	1,7869 €	10,00%	214,43 €	21,44 €	235,87 €	1,97 €	19,44%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	13,01%
Total Collecte des eaux usées						346,38 €	34,64 €	381,02 €	3,18 €	47,6%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,27%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,28%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,90%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,44%
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €
Total						744,51 €	56,68 €	801,19 €	6,68 €	100%

Collectif Caumont

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,46%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,31%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,40%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,21%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	39,4%
A S S E S N	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,64%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,09%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,2782 €	10,00%	273,38 €	27,34 €	300,72 €	2,51 €	14,72%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,03%
Total Collecte des eaux usées						405,34 €	40,53 €	445,87 €	3,72 €	51,5%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,72%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,26%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,75%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,41%
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €
Total						803,46 €	62,57 €	866,04 €	7,22 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S E S N	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,3092 €	10,00%	157,10 €	15,71 €	172,81 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées					290,61 €	29,06 €	319,67 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					611,61 €	47,69 €	659,30 €
				par an	par mois	%		
	Augmentation SERPN			78,28 €	6,52 €	29,80%		
	Augmentation assainissement			61,35 €	5,11 €	19,19%		
	Augmentation AESN			2,26 €	0,19 €	2,94%		
	Augmentation Totale			141,89 €	11,82 €	21,52%		

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	2,2918 €	10,00%	275,02 €	27,50 €	302,52 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
Total Collecte des eaux usées					408,52 €	40,85 €	449,37 €	
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					729,52 €	59,48 €	789,00 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				- 3,50 €	- 0,29 €	-0,78%		
Augmentation AESN				2,26 €	0,19 €	2,94%		
Augmentation Totale				77,04 €	6,42 €	9,76%		



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif Hauville

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture	
E A U	Distribution de l'eau										
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,36%	
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,19%	
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	15,02%	
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,56%	
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%		
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	44,1%	
A S S E T	Collecte des eaux usées										
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,71%	
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,58%	
	Consommation assainissement collectivité		120	1,5711 €	10,00%	188,53 €	18,85 €	207,39 €	1,73 €	26,84%	
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	13,49%	
	Total Collecte des eaux usées						320,48 €	32,05 €	352,53 €	2,94 €	45,6%
A E S N	Organismes publics										
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,54%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,29%	
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,97%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,46%	
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	10,2%
	Total						718,61 €	54,09 €	772,70 €	6,44 €	100%

Collectif Honguemare

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,70%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,55%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,84%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,57%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	Total Distribution de l'eau					323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,7%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité	1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%	
	Abonnement assainissement fermier	1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,22%	
	Consommation assainissement collectivité	120	2,0699 €	10,00%	248,39 €	24,84 €	273,23 €	2,28 €	3,58%	
	Consommation assainissement fermier	120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,43%	
	Total Collecte des eaux usées					380,34 €	38,03 €	418,37 €	3,49 €	49,9%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,94%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,81%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%	
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,4%
	Total					778,47 €	60,08 €	838,54 €	6,99 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau							
	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
A S S E T	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	0,8777 €	10,00%	105,32 €	10,53 €	115,86 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées							
	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
A E S N	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics							
	Total							

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	89,82 €	7,49 €	34,19%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	170,36 €	14,20 €	28,28%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau							
	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
A S S E T	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,8752 €	10,00%	225,02 €	22,50 €	247,53 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées							
	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
A E S N	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics							
	Total							

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	23,99 €	2,00 €	6,08%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	104,54 €	8,71 €	14,24%



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif La Trinité de Thouberville

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,80%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,65%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,02%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,73%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	41,2%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,28%
	Consommation assainissement collectivité		120	1,9875 €	10,00%	238,50 €	23,85 €	262,35 €	2,19 €	7,00%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,59%
Total Collecte des eaux usées						370,45 €	37,05 €	407,50 €	3,40 €	49,2%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,04%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,84%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,43%
Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,6%
Total						768,58 €	59,09 €	827,67 €	6,90 €	100%

Collectif Le Bosc Roger en Roumois

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,79%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,63%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,99%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,70%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	41,1%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,27%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0002 €	10,00%	240,02 €	24,00 €	264,03 €	2,20 €	8,4%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,57%
Total Collecte des eaux usées						371,98 €	37,20 €	409,17 €	3,41 €	49,3%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,02%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,83%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%
Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,5%
Total						770,10 €	59,24 €	829,34 €	6,91 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,7105 €	10,00%	205,26 €	20,53 €	225,79 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
Total Collecte des eaux usées					338,76 €	33,88 €	372,64 €	
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
Total					659,76 €	52,50 €	712,27 €	

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	34,86 €	2,90 €	9,35%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	115,40 €	9,62 €	16,20%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,7358 €	10,00%	208,30 €	20,83 €	229,13 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
Total Collecte des eaux usées					341,80 €	34,18 €	375,98 €	
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
Total					662,80 €	52,81 €	715,61 €	

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	33,19 €	2,77 €	8,83%
Augmentation AESN	2,26 €	0,19 €	2,94%
Augmentation Totale	113,74 €	9,48 €	15,89%



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif St Ouen de Thouberville

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,60%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,45%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,66%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,42%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	40,1%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,65%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,17%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,1538 €	10,00%	258,46 €	25,85 €	284,30 €	2,37 €	34,66%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,27%
Total Collecte des eaux usées						390,41 €	39,04 €	429,45 €	3,58 €	50,5%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	6,85%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,26%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,79%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,41%
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,3%
	Total					788,54 €	61,08 €	849,62 €	7,08 €	100%

Collectif St Ouen du Tilleul

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,78%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,62%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	13,98%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,69%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	41,1%
A S S T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,66%
	Abonnement assainissement fermier		1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,27%
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0070 €	10,00%	240,84 €	24,08 €	264,92 €	2,21 €	34,91%
	Consommation assainissement fermier		120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,55%
Total Collecte des eaux usées						372,79 €	37,28 €	410,07 €	3,42 €	49,4%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable		120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,01%
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%
	Redevance prélèvement sur la ressource		120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,83%
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif		120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,42%
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,5%
	Total					770,92 €	59,32 €	830,24 €	6,92 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
Total Distribution de l'eau						249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0430 €	10,00%	245,16 €	24,52 €	269,68 €
A E S N	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées					378,66 €	37,87 €	416,53 €
	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
Total	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
						72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					699,66 €	56,49 €	756,16 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				12,92 €	1,08 €	3,10%		
Augmentation AESN				2,26 €	0,19 €	2,94%		
Augmentation Totale				93,46 €	7,79 €	12,36%		

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
Total Distribution de l'eau						249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,7494 €	10,00%	209,93 €	20,99 €	230,92 €
A E S N	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées					343,43 €	34,34 €	377,78 €
	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
Total	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
						72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					664,43 €	52,97 €	717,40 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				32,30 €	2,69 €	8,55%		
Augmentation AESN				2,26 €	0,19 €	2,94%		
Augmentation Totale				112,84 €	9,40 €	15,73%		



FACTURE TYPE 120 M³

Collectif St Pierre des Fleurs

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	7,82%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,66%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,05%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	11,75%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	41,3%
A S S E M B L E	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité	1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,67%	
	Abonnement assainissement fermier	1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,29%	
	Consommation assainissement collectivité	120	1,9747 €	10,00%	236,96 €	23,70 €	260,66 €	2,17 €	5,56%	
	Consommation assainissement fermier	120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	12,62%	
	Total Collecte des eaux usées						368,92 €	36,89 €	405,81 €	3,38 €
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,05%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,27%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,84%	
	Redevance performance des systèmes	120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,43%	
	Total Organismes Publics						74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €
Total						767,04 €	58,93 €	825,98 €	6,88 €	100%

Collectif Thuit Anger

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,06%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	7,91%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	14,49%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	12,12%
		De 121 à 200 m3	0	2,4000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Total Distribution de l'eau						323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	42,6%
A S S E M B L E	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité	1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €	0,05 €	0,69%	
	Abonnement assainissement fermier	1	32,2000 €	10,00%	32,20 €	3,22 €	35,42 €	0,30 €	4,42%	
	Consommation assainissement collectivité	120	1,7836 €	10,00%	214,03 €	21,40 €	235,44 €	1,96 €	9,40%	
	Consommation assainissement fermier	120	0,7896 €	10,00%	94,75 €	9,48 €	104,23 €	0,87 €	13,02%	
	Total Collecte des eaux usées					345,98 €	34,60 €	380,58 €	3,17 €	47,5%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	7,27%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,28%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	1,90%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0267 €	10,00%	3,20 €	0,32 €	3,52 €	0,03 €	0,44%	
	Total Organismes Publics					74,93 €	4,27 €	79,19 €	0,66 €	9,9%
Total					744,11 €	56,64 €	800,75 €	6,67 €	100%	

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S E M B L E	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,6849 €	10,00%	202,19 €	20,22 €	222,41 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
	Total Collecte des eaux usées					335,69 €	33,57 €	369,26 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone renforcée		120	0,4200 €	5,50%	50,40 €	2,77 €	53,17 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					72,00 €	4,93 €	76,93 €
	Total					656,69 €	52,20 €	708,89 €
				par an	par mois	%		
	Augmentation SERPN			78,28 €	6,52 €	29,80%		
	Augmentation assainissement			36,55 €	3,05 €	9,90%		
	Augmentation AESN			2,26 €	0,19 €	2,94%		
	Augmentation Totale			117,09 €	9,76 €	16,52%		

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S E M B L E	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	5,0000 €	10,00%	5,00 €	0,50 €	5,50 €
	Abonnement assainissement fermier		1	32,6000 €	10,00%	32,60 €	3,26 €	35,86 €
	Consommation assainissement collectivité		120	1,3028 €	10,00%	156,34 €	15,63 €	171,97 €
	Consommation assainissement fermier		120	0,7992 €	10,00%	95,90 €	9,59 €	105,49 €
Total Collecte des eaux usées						289,84 €	28,98 €	318,82 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					606,04 €	47,35 €	653,39 €
				par an	par mois	%		
Augmentation SERPN				78,28 €	6,52 €	29,80%		
Augmentation assainissement				61,76 €	5,15 €	19,37%		
Augmentation AESN				7,33 €	0,61 €	10,19%		
Augmentation Totale				147,36 €	12,28 €	22,55%		



FACTURE TYPE 120 M³

Facturation de l'assainissement : Collectif SITEUR

AU 01/01/2025

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Prix au m3	Pourcentage de la facture
E A U	Distribution de l'eau									
	Abonnement eau	1 an	1	61,2000 €	5,50%	61,20 €	3,37 €	64,57 €	0,54 €	8,92%
	Consommation eau	De 1 à 30 m3	30	2,0000 €	5,50%	60,00 €	3,30 €	63,30 €	0,53 €	8,74%
		De 31 à 80 m3	50	2,2000 €	5,50%	110,00 €	6,05 €	116,05 €	0,97 €	16,03%
		De 81 à 120 m3	40	2,3000 €	5,50%	92,00 €	5,06 €	97,06 €	0,81 €	13,41%
		Plus de 201 m3	0	2,5000 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Total Distribution de l'eau					323,20 €	17,78 €	340,98 €	2,84 €	47,1%
A S S E T	Collecte des eaux usées									
	Abonnement assainissement collectivité	1	64,0000 €	0,00%	64,00 €	0,00 €	64,00 €	0,53 €	8,84%	
	Consommation assainissement collectivité	120	2,0000 €	0,00%	240,00 €	0,00 €	240,00 €	2,00 €	3,16%	
	Total Collecte des eaux usées					304,00 €	0,00 €	304,00 €	2,53 €	42,0%
A E S N	Organismes publics									
	Redevance consommation d'eau potable	120	0,4600 €	5,50%	55,20 €	3,04 €	58,24 €	0,49 €	8,05%	
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,0177 €	5,50%	2,12 €	0,12 €	2,24 €	0,02 €	0,31%	
	Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,1200 €	5,50%	14,40 €	0,79 €	15,19 €	0,13 €	2,10%	
	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,0267 €	0,00%	3,20 €	0,00 €	3,20 €	0,03 €	0,44%	
	Total Organismes Publics					74,93 €	3,94 €	78,87 €	0,66 €	10,9%
	Total					702,13 €	21,72 €	723,85 €	6,03 €	100%

AU 01/01/2024

Budget	Redevance	Tranche	Qté	PU HT	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
E A U	Distribution de l'eau							
	Abonnement eau	1 an	1	45,0000 €	5,50%	45,00 €	2,48 €	47,48 €
	Consommation eau		120	1,7000 €	5,50%	204,00 €	11,22 €	215,22 €
	Total Distribution de l'eau					249,00 €	13,70 €	262,70 €
A S S T	Collecte des eaux usées							
	Abonnement assainissement collectivité		1	64,0000 €	0,00%	64,00 €	0,00 €	64,00 €
	Consommation assainissement collectivité		120	2,0000 €	0,00%	240,00 €	0,00 €	240,00 €
	Total Collecte des eaux usées					304,00 €	0,00 €	304,00 €
A E S N	Organismes publics							
	Redevance pollution zone moyenne		120	0,3800 €	5,50%	45,60 €	2,51 €	48,11 €
	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0,1800 €	10,00%	21,60 €	2,16 €	23,76 €
	Total Organismes Publics					67,20 €	4,67 €	71,87 €
	Total					620,20 €	18,36 €	638,56 €

	par an	par mois	%
Augmentation SERPN	78,28 €	6,52 €	29,80%
Augmentation assainissement	- €	- €	0,00%
Augmentation AESN	7,00 €	0,58 €	9,75%
Augmentation Totale	85,29 €	7,11 €	13,36%

ANNEXE 3



Rapport annuel des actions de
protection de la ressource



Comité de Pilotage Animation

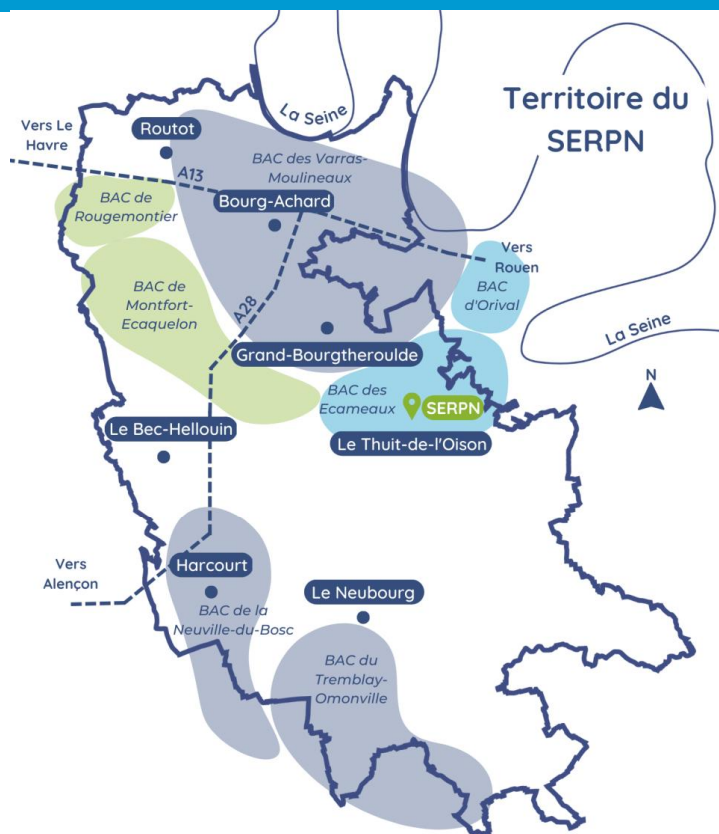
Bilan 2024
Perspectives 2025

10 MARS 2025



POINT QUALITE DES EAUX BRUTES

1 Stratégie et qualité d'eau



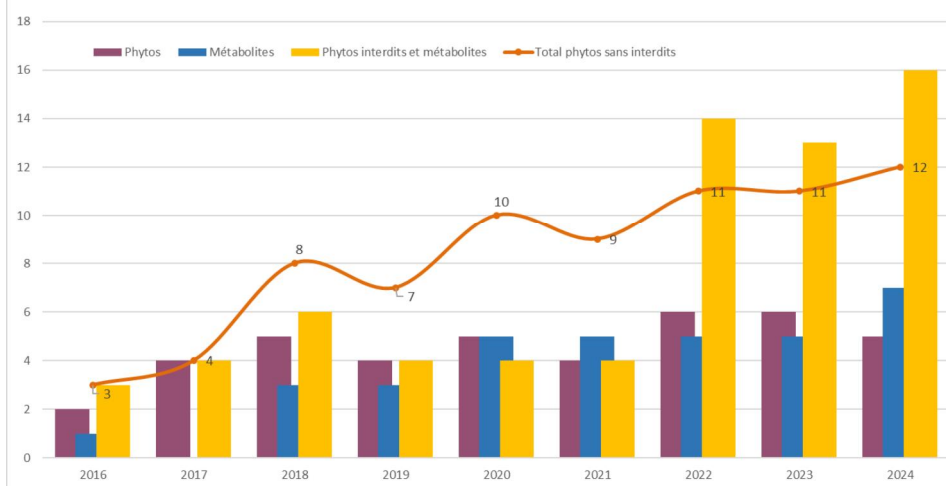
Légende:

- ZPAAC Prioritaires
- BAC non prioritaires
- BAC MRN - délégation animation

Selon la priorité :
AGIR - REpondre - SURVEILLER

1 Stratégie et qualité d'eau

BOIS DU MOULIN - Nombre de phytos, métabolites et phytos interdits quantifiés entre 2016 et 2024



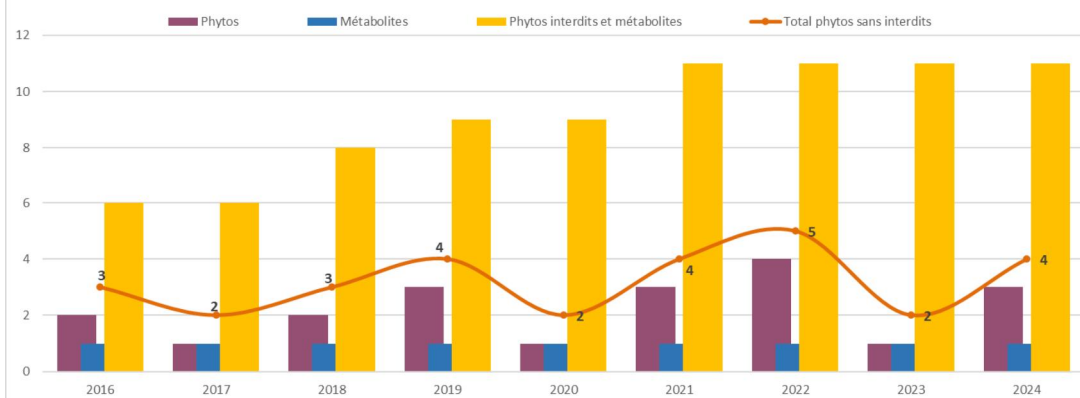
PHYTOS EN 2024
Lénacile ; Bentazone ;
Chlortoluron ; Flufenacet ;
Métazachlore

METABOLITES EN 2024
Diméthachlore CGA 369873 ;
Diméthachlore ESA ;
Flufenacet ESA ;
Métazachlore ESA/OXA ;
Métolachlore ESA/OXA

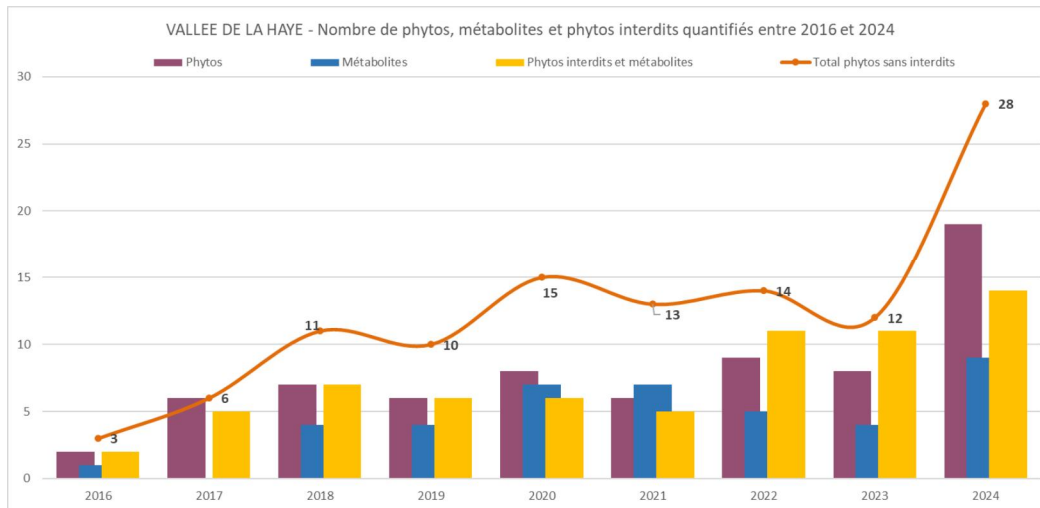
PHYTO EN 2024
Cycluron ; Bentazone ;
Métazachlore

METABOLITES EN 2024
Diméthachlore CGA 369873

FORRIERES D'OMONVILLE - Nombre de phytos, métabolites et phytos interdits quantifiés entre 2016 et 2024



1 Stratégie et qualité d'eau

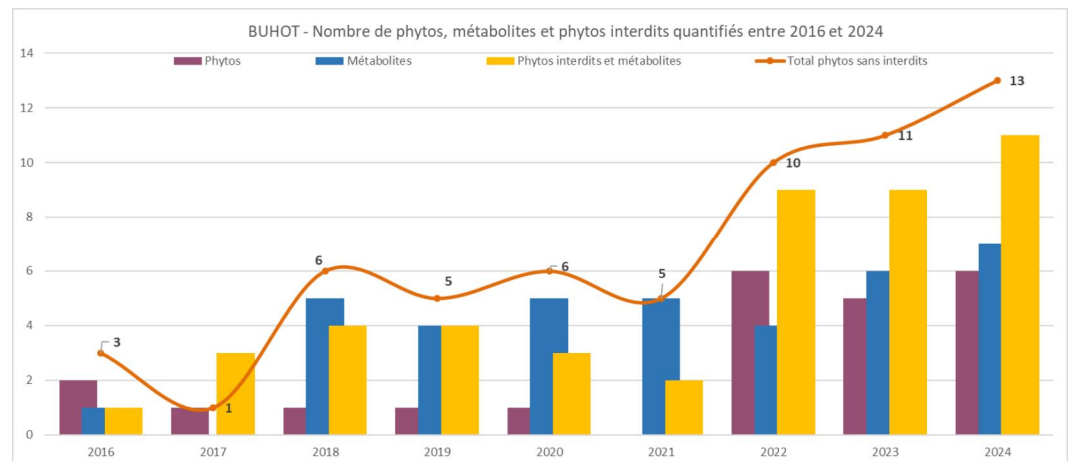


PHYTO EN 2024
 Boscalid ; Ethofumesate ;
 Flonicamid ; Lénacile ; Piclorame ;
 Quinmerac ; Azoxystrobine ;
 Bentazone ; Chlortoluron ; DFF ;
 Diméthachlore ; Diméthénamid-P
 ; Flufenacet ; Mésotrione ;
 Métamitrone ; Métazachlore ;
 Sulcotrione ; Tébuconazole ;
 Triallate

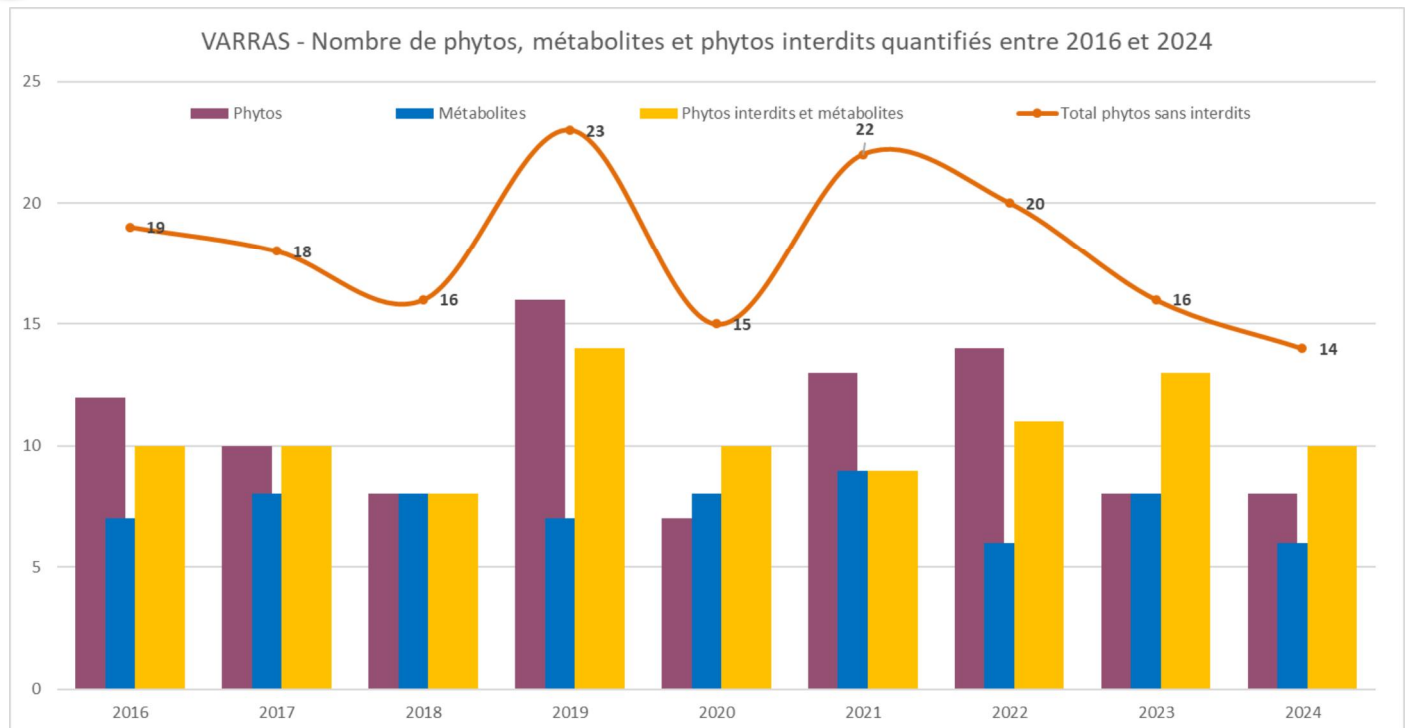
METABOLITES EN 2024
 Clethodim sulfoxide ;
 Diméthachlore CGA 369873 ;
 Diméthachlore ESA ; Flufenacet
 ESA/OXA ; Métazachlore ESA/OXA
 ; Métolachlore ESA/OXA

PHYTOS EN 2024
 Boscalid ; Bentazone ;
 Chlortoluron ; DFF ;
 Métamitrone ; Métazachlore

METABOLITES EN 2024
 AMPA ; Diméthachlore CGA
 369873 ; Flufenacet ESA ;
 Métazachlore ESA ;
 Métolachlore NOA 413173 ;
 Métolachlore ESA/OXA



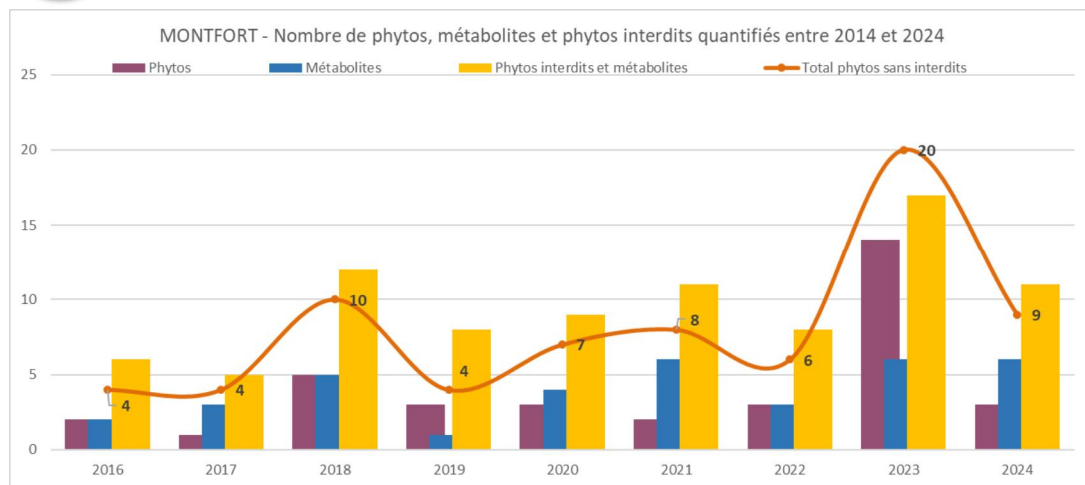
1 Stratégie et qualité d'eau



PHYTOS EN 2024
 Sulfosate ; Bentazone ; Chlortoluron ; DFF ; Flufenacet ; Glyphosate ;
 Métazachlore ; Sulcotrione

METABOLITES EN 2024
 AMPA ; Diméthachlore CGA 369873 ; Flufenacet ESA ; Flufenacet OXA ;
 Métazachlore ESA ; Métolachlore ESA

1 Stratégie et qualité d'eau

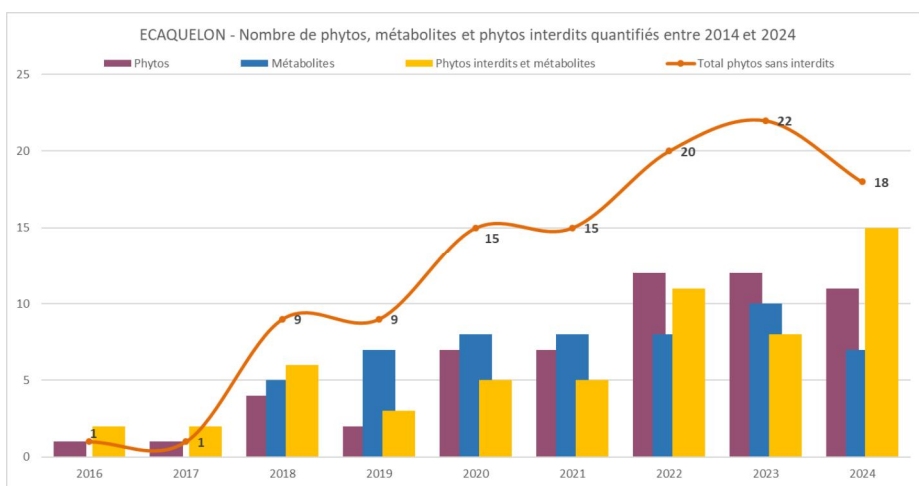


PHYTOS EN 2024
Piclorame ; Chlortoluron ; DFF

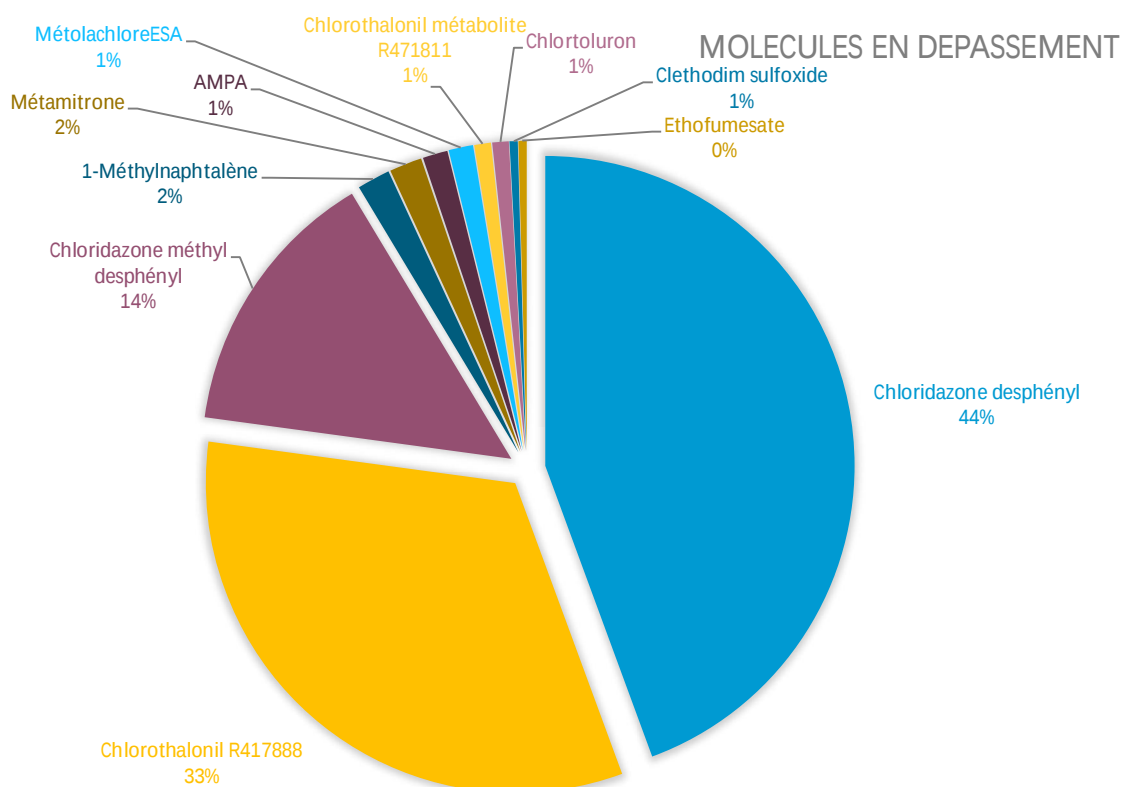
METABOLITES EN 2024
AMPA ; Diméthachlore CGA 369873 ; Flufenacet ESA ; Métazachlore ESA ; Métolachlore ESA/OXA

PHYTOS EN 2024
2,4-D ; Acétochlore ; Dichlorophène ; Dinitrocrésol ; Imidaclopride ; 2,4-MCPA ; Bentazone ; Chlortoluron ; Diméthachlore ; Flufenacet ; Glyphosate

METABOLITES EN 2024
AMPA ; Diméthachlore CGA 369873 ; Diméthachlore ESA ; Flufenacet ESA ; Métazachlore ESA ; Métolachlore ESA/OXA

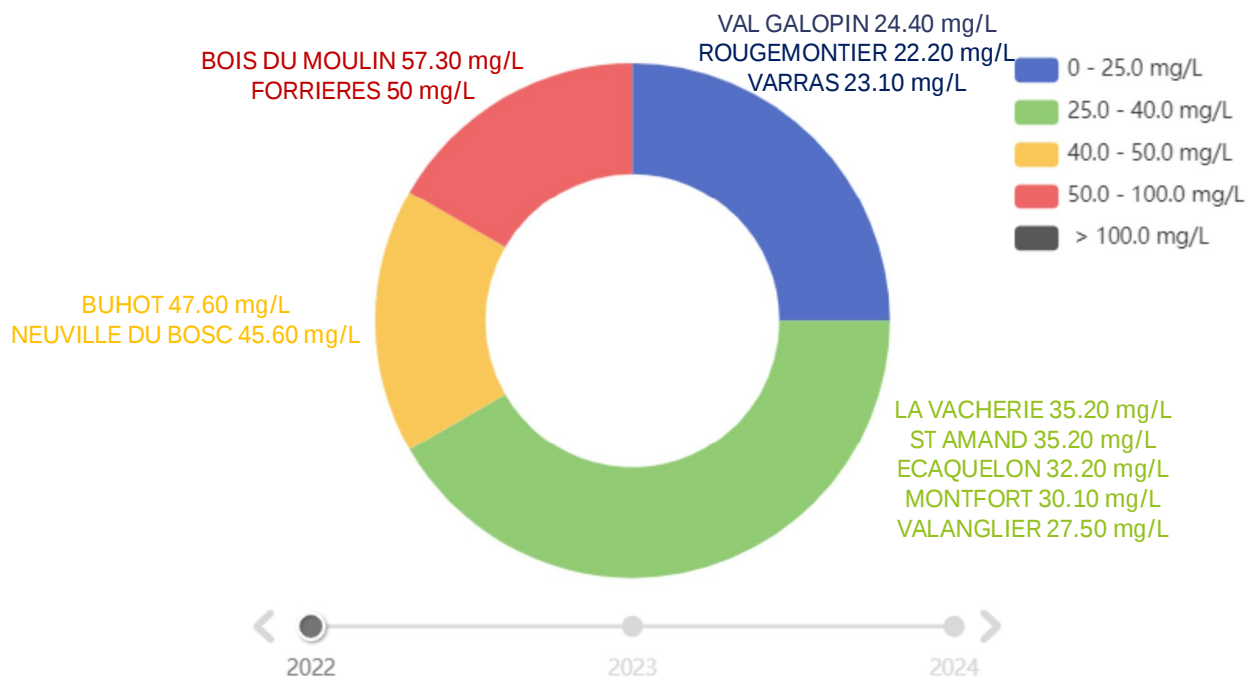


1 Stratégie et qualité d'eau



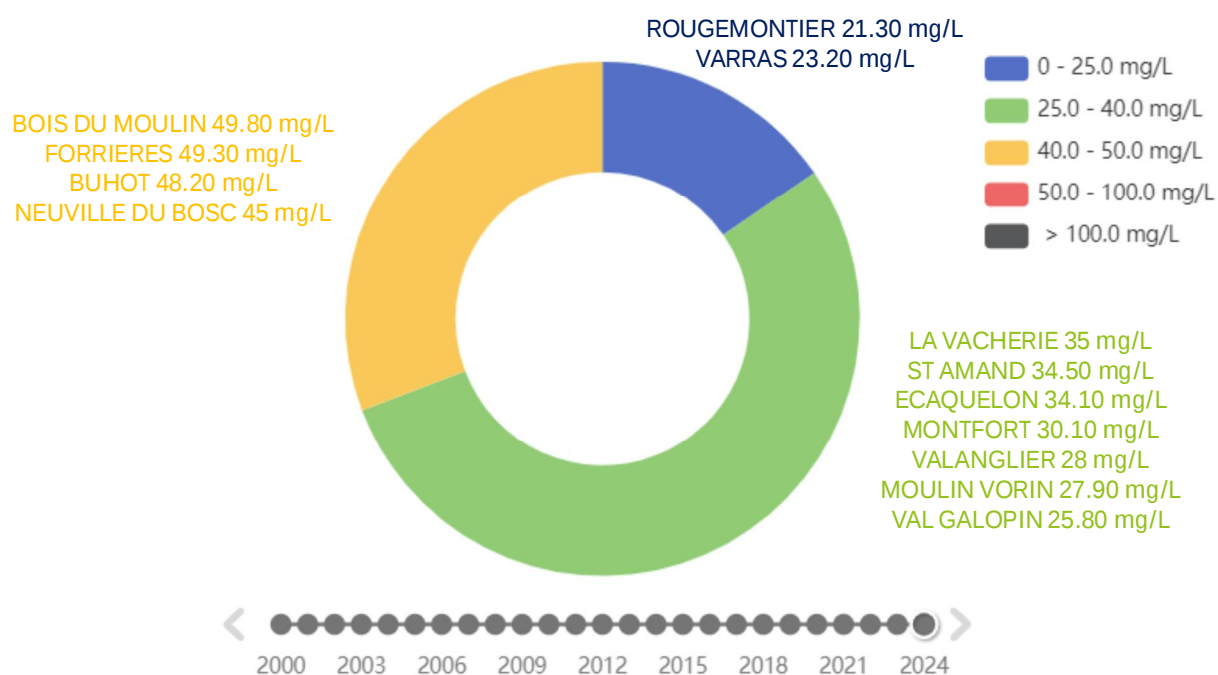
1 Stratégie et qualité d'eau

Part des captages de la structure dans chaque catégorie de P90



1 Stratégie et qualité d'eau

Part des captages de la structure dans chaque catégorie de P90



Priorisation 2024 Sur-classement ARS

Varras - Mauny

Vallée de la Haye – La Neuville du Bosc

Forêt de Montfort - Ecaquelon

Bois du Moulin – Le Tremblay Omonville

Buhot - Bosrobert

Les Forrières d'Omonville

Doult Claireau - Montfort

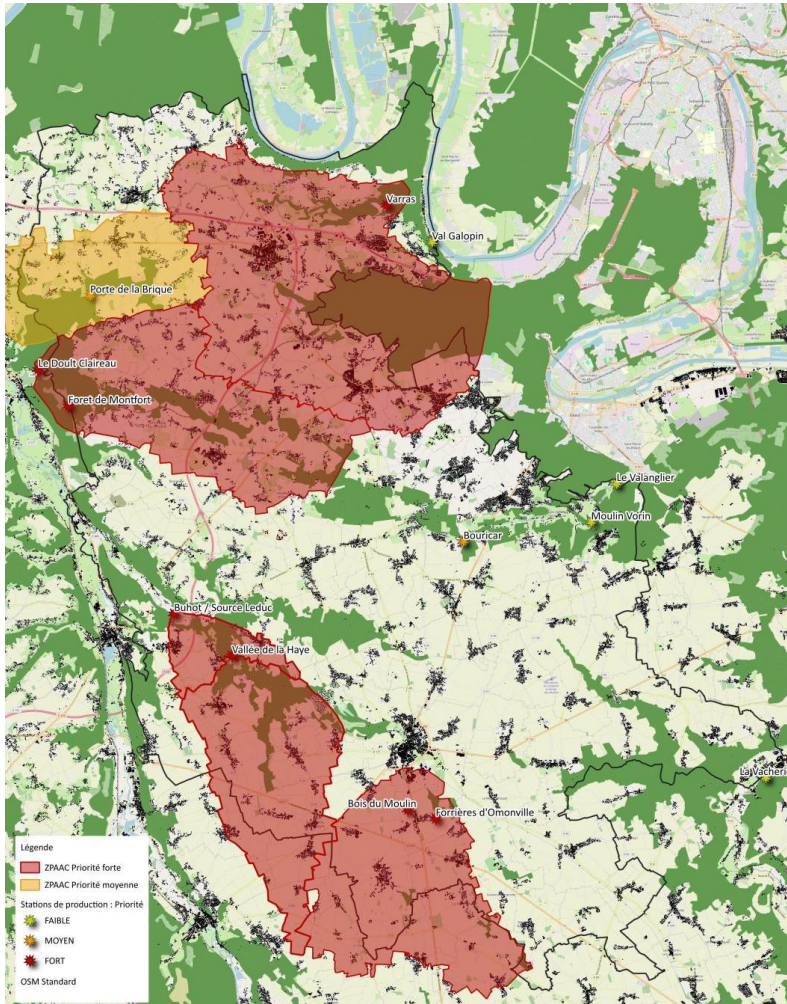
Porte de la Brique - Rougemontier

Source du Bouricar - Saint Amand

La Vacherie - Hondouville

Val Galopin - Caumont

Valanglier – Saint Cyr la Campagne



Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg
Stations prioritaires et Aires d'Alimentation de Captages



AAC VARRAS-MOULINEAUX



Activité 1 : Construction d'une gestion dynamique "produits phytosanitaires"

- Suivi de la couverture hivernale des sols
- RDV individuels : échanges de pratiques



52 jours
(sur 60 prévus)

Activité 2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans changements de systèmes de culture

- 1 tour de plaine
- 1 CICC en cours, 2 à venir
- 1 suivi herbe
- 10 engagements MAEC, dont 1 nouveau



54 jours
(sur 50 prévus)

Activité 3 : Construction de PSE efficaces et adaptés

- Approfondissement de l'étude



20 jours
(sur 20 prévus)

13

+ Missions
générales 32 j

Activité 4 : Protection des zones sensibles et réduction des transferts vers les captages

- Suivi d'aménagements d'hydraulique douce
- Echanges CCRS



18 jours
(sur 20 prévus)

Activité 5 : PRIAME

- 1 campagne de traçages
- 1 COFIL
- Convention pour prolongement étude



20 jours
(sur 20 prévus)

Activité 8 : Stratégie foncière

- Intervention avec TDL pour acquisition herbe bio + BRE
- Réunion PLUi Roumois-Seine

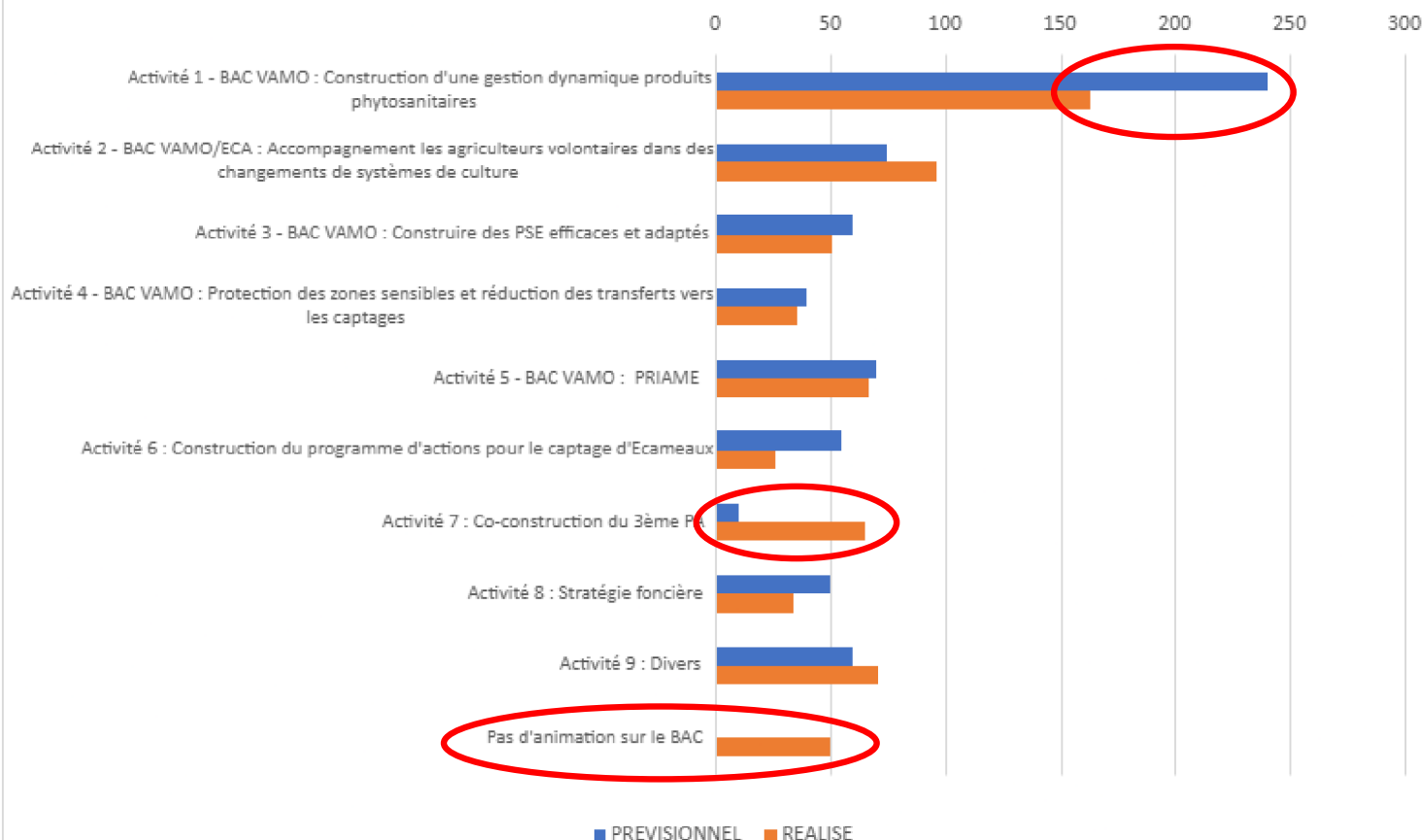


22 jours
(sur 25 prévus)

14

2 Poste animation VAMO – Bilan 2022-24

Bilan temps prévisionnel/réalisé 2022-24



2

Perspectives de l'animation 2025

PRIAME + : Prolongation de l'étude – Réunions de concertations avec acteurs du territoire, travail sur différents scénarios d'aménagements + nouvelle campagne de traçages

Construction d'une gestion dynamique produits phytosanitaires

- Suivi de salissement de parcelles
- Suivi couverture du sol sur la période hivernale
- Observatoire de pratiques : collecte de données
- Démonstration désherbage mécanique

Accompagnement des agriculteurs dans des changements de systèmes de culture

- Suivi individuel et collectif → marché
- MAEC

Réduction des transferts

- Etat des lieux aménagements conventionnés à continuer + bétoures à enherber
- Prospections nouveaux aménagements → renouvellement marché

Liens avec les partenaires et sensibilisation

- Communication
- CCRS

Stratégie foncière

- Porter à connaissance des enjeux
- Opportunisme

Ecameaux

- Marché de préconisation d'aménagements d'hydraulique douce

Construction PSE : Validation des indicateurs

AAC TREMBLAY OMONVILLE

1 Répartition du temps de travail

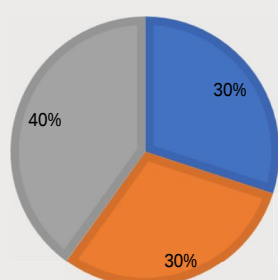
En 2024

Plus du temps accordé à :

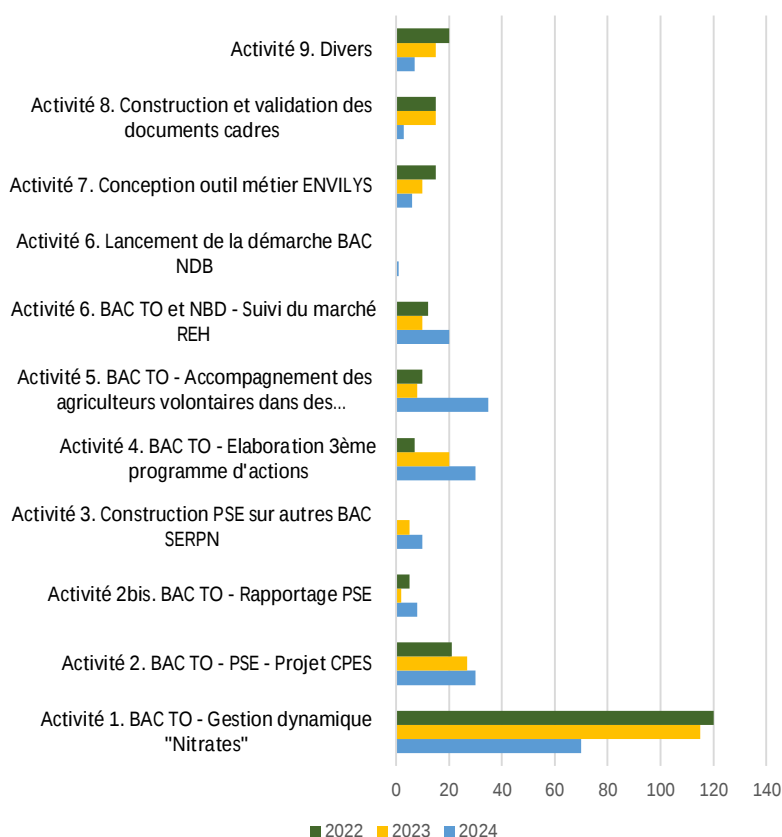
- la coconstruction du 3^{ème} programme d'actions
- L'étude de nouveau PSE en prévision de la fin du contrat actuel
- L'accompagnement technique des agriculteurs en transition
- Le renouvellement du marché REH

RÉPARTITION DU TEMPS 2024 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

■ bureau ■ terrain ■ rendez vous



Répartition du temps de travail



Activité 1. BAC TO - Gestion dynamique "Nitrates"

- ✓ Nombre de tours de plaine et formations: 4 en moyenne annuelle
- ✓ Nombre de REH 1200 sur 3 ans à raison de 400 par an
- ✓ Nombre d'agriculteurs accompagnés individuellement: 64 dont 2 agriculteurs en plus depuis 2023



70% des exploitants agricoles accompagnés par le SERPN sont conseillés par le GRCETA : difficulté d'instaurer un réel changement en l'absence de partenariat vu la différence des objectifs.

Tentative de mettre en place différents partenariats afin de renforcer l'accompagnement technique: 1 marché public créé permettant de mettre en place 3 partenariats (CRAN , Natup et CIVAM) avec 2 groupes actifs à ce jour dont 20 agriculteurs du Tremblay Omonville.

Mise en place de 6 CICC avec des retours positifs et une demande en hausse.

Activité 2. BAC TO - PSE - Projet CPES

	2022	2023	2024*
Nb exploitations engagées	64	64	64
NB parcelles engagées	304	254	155
SAU parcelles engagées par rapport à 5900ha	4779 ha	4726 ha	4120 ha
% de surface couverte par les PSE sur la SAU totale du BAC (5900 ha)	81%	80%	70%

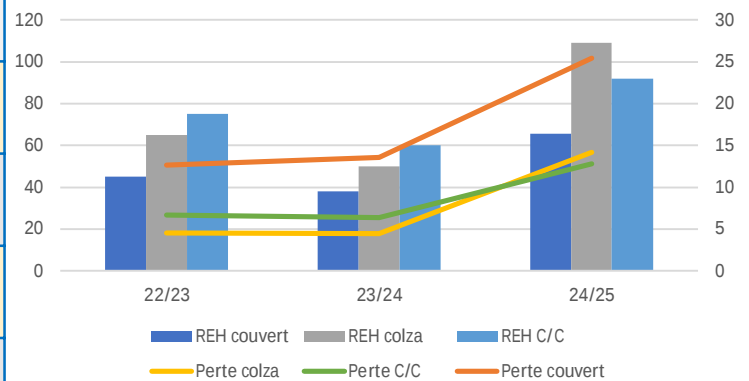
	2022	2023	2024*
Nb de parcelles ayant atteint l'objectif REH	147 (48%)	115 (45%)	37 (14%)
Surface des parcelles ayant atteint l'objectif	1394 (52%)	1132 (48%)	381 (30%)
Montant basé sur les résultats REH	167 558 €	137 938 €	47 625 €
Montant du bonus collectif	106 486 €	88 663 €	50 440 €
Réfaction pour non atteinte du REH objectif	-9 360 €	-8 400 €	-6 780 €
MONTANT PSE TOTAL	234 540 €	218 202 €	91 285 €

Limites de PSE:
Régime des minimis agricoles
Changement climatique
Pas très optimiste

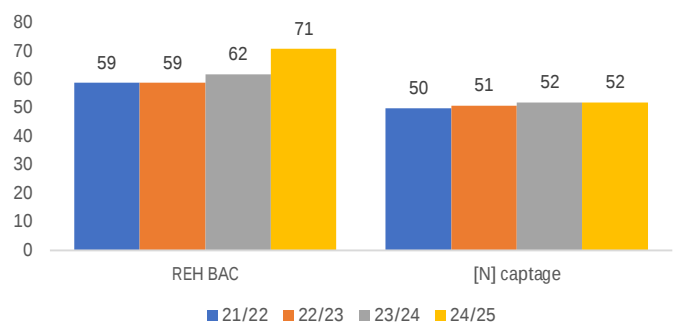
Campagnes	Successions prioritaires	% de parcelles ayant atteint les objectifs
2019-2020	Interculture longue	74%
	Entre deux céréales	53%
	Après colza	50%
2020-2021	Interculture longue	58%
	Entre deux céréales	79%
	Après colza	31%
2021-2022	Interculture longue	73%
	Entre deux céréales	48%
	Après colza	31%
2022-2023	Interculture longue	70%
	Entre deux céréales	47%
	Après colza	29%
2023-2024	Interculture longue	61%
	Entre deux céréales	49%
	Après colza	8%
2024-2025	Interculture longue	39%
	Entre deux céréales	45%
	Après colza	4%



Evolution de REH en fonction de successions de culture suivie

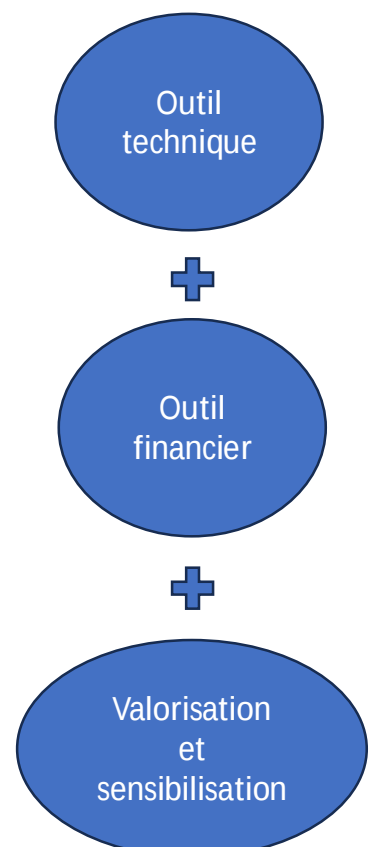


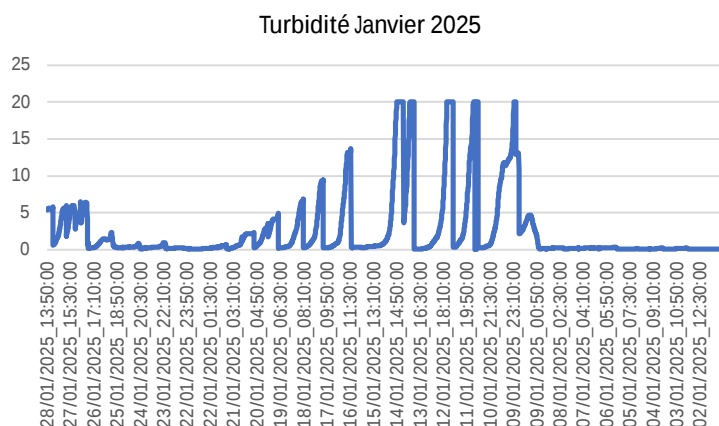
Evolution de REH BAC et [N] au captage



6 ateliers de co-construction + 1 COPIL
 Consultation individuelle des agriculteurs du groupe nitrates
 Partenaires techniques: INRAE / AESN / CRAN

Volet Nitrates
Objectifs de reliquats plus optimistes Plus de successions suivies
Volet phytos
Objectif de réduction de IFT herbicide Suivi des surfaces en BNI et des leviers agronomiques pour réduire la pression des adventices
Volet bétaires
Inventaire des bétaires Protection des points sensibles





Arrêt de captage pendant 10 jours avant de retrouver une situation normale.

Les bassins de réseau de tilleul Lambert ont débordés à la même période + observation de ruissellement important entre la bétairie et le rond point des 4 routes

Episodes de turbidité moins importants observés en 2013 et en janvier 2022.



Etude des transferts rapides

Investigation du terrain pour mise à jour de l'inventaire des bétaires

Traçage des bétaires identifiés à enjeux en vue de leur protection

Mise en œuvre de 3ème PA

Lancement de la démarche BAC avec gestion dynamique REH en intégrant la notion de réduction des phytos

Définition de la stratégie d'accompagnement technique des agriculteurs

Renouvellement et suivi du marché d'accompagnement des agriculteurs volontaires dans des changements de systèmes de cultures compatibles avec l'enjeu Eau

Partenariat en appui aux filières BNI (chanvre papier)

Travail sur les filières bas niveaux d'intrants dans une logique d'intégration de rotations

Mise en œuvre de PSE phyto en complément du PSE Nitrates

Mise à jour du PSE Eau étudié et présentation du dossier pour intégration du régime MTES

Renforcer la stratégie de com en partenariat avec le service compétent

Valorisation des actions de la protection de la ressource et organisation de journée Eau

AAC NEUVILLE DU BOSC

4 Essentiels du bilan 2024



Co-construction du programme d'actions

- 2 ateliers pour finaliser la co-construction
- COPIL BAC de validation d'un PA Azote et phytos
- Réunion d'information auprès de tous les exploitants du BAC – 13 exploitations représentant 800 Ha
- Passage en CODERST en décembre



Suivi de la qualité des eaux brutes

- Accompagnement d'un stage pour la réalisation du bilan 2023 et révision de la priorisation
- COPIL final de développement de l'outil AQUALIT
- Présentation de l'outil au centre ressource captage
- Rendez-vous de suivi mensuels puis trimestriels
- Révision de la stratégie PR avec bilan mi-parcours par BAC et programmation 25-26 en intégrant un volet sobriété



Observatoire des parcelles et réseau reliquats

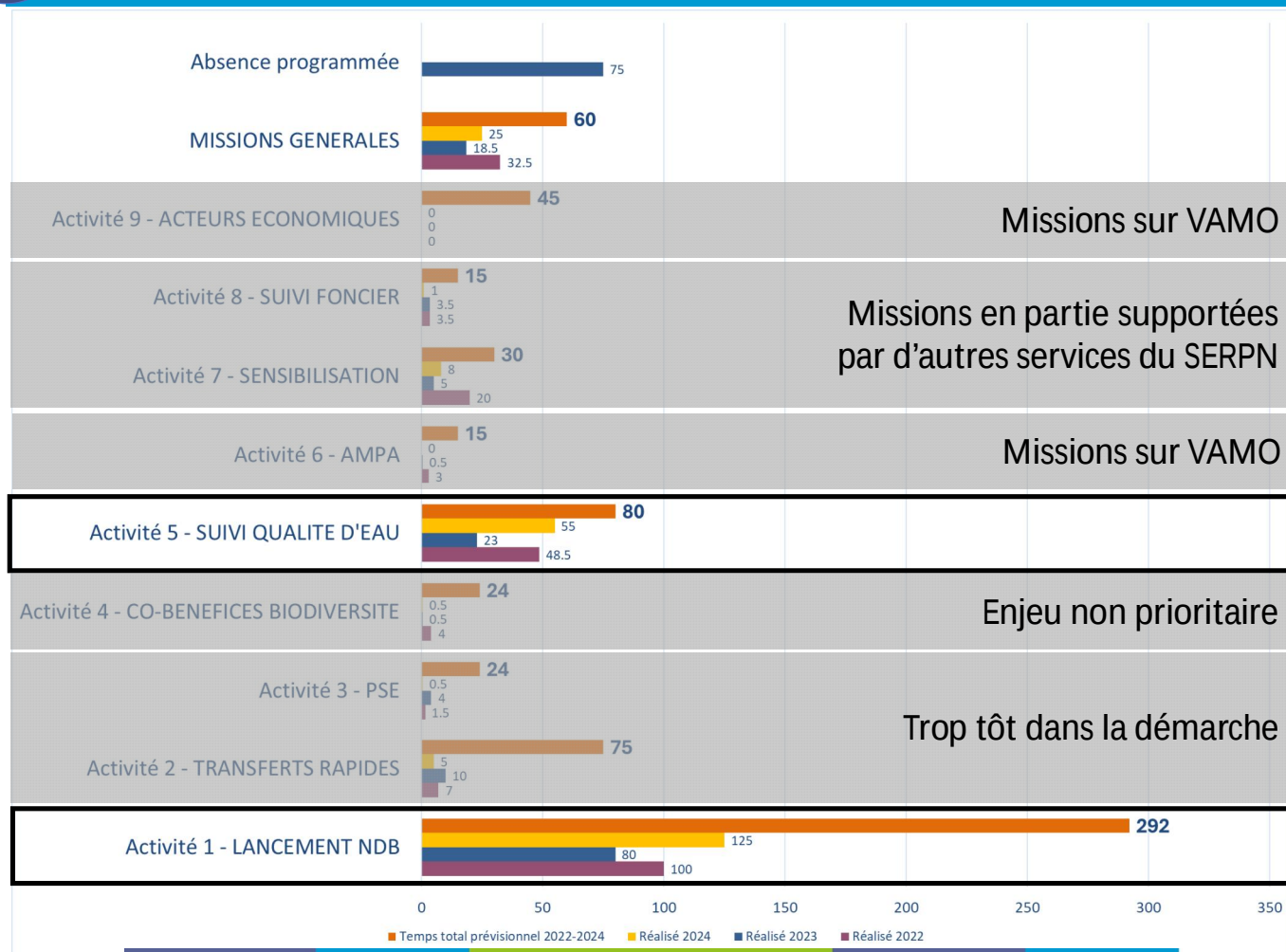
- Restitution auprès de 24 exploitations (campagne 23-24)
- Observatoires pour la campagne 24-25 : colza, repousses de colza, intercultures longues
- 89 points de REH pour la campagne 24-25
- Surface des exploitations dans le réseau 39.27%
- 13 parcelles en suivi dynamique (suivi 7 à 9 fois entre 20 août et 12 février)



Contribution des transferts rapides

- Rencontre du service ruissellement de l'intercommunalité de Bernay
- Traçages reportés au budget 2025

4 Répartition du temps de travail 22-24



4 Essentiels du bilan 2022-24

CHIFFRES CLES DE L'ANIMATION AGRICOLE

AVANT 2022 – 1 bulletin d'info
6 agriculteurs rencontrés (commun TO)
44 parcelles avec REH

2022

- 1ère réunion publique en février 2022 – 23 exploitations représentées
- Réseau reliquats avec 15 agriculteurs et 50 REH

2023

- Réunion agriculteurs – 11 exploitations représentées
- 48% de la SAU rencontrée
- Réseau reliquats avec 28 exploitants et 84 REH

2024

- Réunion agriculteurs – 13 exploitations représentées
- 57% de la SAU rencontrée
- Réseau reliquats avec 24 exploitants et 89 REH
- Suivi dynamique avec 13 parcelles



OBSERVATOIRE ET ETUDES

- PHYTOS : ch... avant récolte
- NITRAT... colza,
- ASSOL... réalisées

Nombre de parcelles observées
Nombre de pesées réalisées

LIVRABLES : Tableau et carto des situations culturales



GESTION DYNAMIQUE NITRATES

- Suivi du tel... rencontres
- R... fixe, ren...

Nombre d'agriculteurs rencontrés
Part de la SAU dans le réseau reliquat
Nombre d'agriculteurs dans le suivi dynamique

Nombre de réunions organisées

LIVRABLES : TDB



GESTION DYNAMIQUE PHYTOS

- Gestion d... marrage d'un collect...
- Trans... marché à connais...

Nombre d'analyses réalisées
Nombre de traçages

LIVRABLES : PA Phytos et rapports de traçages



SUIVI DES DOCUMENTS CADRES

- Commissi...
- Suivi... quan...

Nombre d'ateliers réalisés
Nombre d'élus participants
Nombre de commissions PR

LIVRABLES : Stratégie révisée



SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES

- Suivi de
- BDD L
- Suite du

Nbre de documents de communication sur la qualité de l'eau réalisés

Nbre d'analyses réalisées sur les stations

2025

LIVRABLES : Outil AQUALIT



SENSIBILISATION

- Apports
- INFO
- Tra
- d'ini

Nombre de communications réalisées

LIVRABLES : Supports de communication

générales et pour

pour lettre

ANNEXE 4



Bilan et plan pluriannuel des travaux de réseau

- Bilan des travaux de réseaux
2024
- Plan pluriannuel des travaux
de réseau



Bilan 2024 et plan pluriannuel des investissements (réseaux)

Commune	Date Fin	Avancement	Type de chantier	Emplacement	Prescription technique	Diamètre conduite	Programmation	Bchts repris	Linéaire renouvelé	Montant chiffrage	Facturation (état)	Année réalisation	Subvention	Date de démarrage
Voivreville	18/01/2024	Terminé	Conduite en privé;#Conduite fuyarde	Route de Boisse	Renouvellement conduite A/100 pour Dévoiemnt sur domaine public et reprise des branchements Sur profondeur au niveau du PI existant	100 fonte	2023	6	230	86 451 €	56 079 €	2023	Non	05/12/2023
Bonneville-Aptot	16/02/2024	Terminé	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Le Village	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	100 Fonte	2023	6	448	64 474 €	85 318 €	2023	Non	31/07/2023
Routot	21/04/2024	Terminé	branchement plomb	Branchements plomb	Diverses rues	0	2023	20		108 947 €	122 513 €	2023	Non	02/10/2023
Bilan 2024														
SERP	08/01/2024	Terminé	Autre	Destruction amiante par incinération	Destruction canalisations amiante par incinération	0	2024	0	0	2 923 €	2 937 €	2024	Non	08/01/2024
Le Neubourg	30/01/2024	Terminé	Autre	Rue du Bois Cordieu – Rue des Bruyères	Prise en charge pour hydrant		2024			4 060 €	– €	2024	Non	30/01/2024
Hauville	28/02/2024	Terminé	Débitmètre	Rue du Bourdonnée	Pose débitmètre en regard	0	2024	0	0	6 606 €	6 768 €	2024	Non	15/01/2024
Bosroumois	28/02/2024	Terminé	Débitmètre	Chemin du Clos Dufour	Pose débitmètre en regard	0	2024	0	0	13 367 €	12 094 €	2024	Non	05/02/2024
Amfreville St Amand	01/03/2024	Terminé	Conduite en privé	Rue du prieuré et Saint Alexandre	Renouvellement canalisation et dévoiement sur domaine public	50 PEHD	2024	2	330	53 944 €	52 322 €	2024	Non	29/01/2024
Éturqueraye	01/03/2024	Terminé	Autre	Route de Brumare	OS de régularisation (HY 224)	0	2024	0	0	525 €	528 €	2024	Non	01/03/2024
SERP	26/03/2024	Terminé	Autre	Destruction amiante par incinération	Destruction canalisations amiante par incinération	0	2024	0	0	3 145 €	2 643 €	2024	Non	28/03/2024
Harcourt	03/04/2024	Terminé	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	la bergerie	abandon canalisation et reprise des branchements sur existante	100 fonte et 63 PEHD	2024	2	290	62 980 €	69 374 €	2024	Non	26/02/2024
Routot	19/04/2024	Terminé	Conduite fuyarde	Rue du Stade et Rue de l'Orme	Renouvellement canalisation	150 Fonte et 63 PEHD	2024	32	1550	474 047 €	447 071 €	2024	Non	26/02/2024
SERP	22/04/2024	Terminé	Autre	complément OS LOT 46 et 48	Complément OS LOT 46 et 48 pour essais de compactages	0	2024	0	0	2 280 €	2 294 €	2024	Non	22/04/2024
Épégard	26/04/2024	Terminé	Autre	Route de La Neuville	Poteau incendie en charge sur refoulement entre Réservoir de Crosville et Réservoir de La Neuville	0	2024	0	0	7 852 €	11 674 €	2024	Non	26/04/2024
Calleville	17/05/2024	Terminé	Conduite fuyarde;#Autre	Rue Jules Quatrefois	Abandon canalisation et reprise des branchements sur autre canalisation	0	2024	8	0	28 387 €	23 036 €	2024	Non	12/02/2024
Le Bec-Hellouin	17/05/2024	Terminé	Autre	Rue St Nicolas	Abandon canalisation et reprise des branchements sur autre canalisation	0	2024	9	0	30 500 €	31 332 €	2024	Non	31/01/2024
Épreville-près-le-Neubourg	21/05/2024	Terminé	Conduite fuyarde	Rue de la Garenne	Renouvellement canalisation	80 fonte	2024	15	442	119 596 €	109 570 €	2024	Non	15/04/2024
Canappeville	22/05/2024	Terminé	Débitmètre	réservoir	Pose d'un débitmètre sur la 110 PVC, raccordement entre 110/PVC et la 80/A et pose d'un débitmètre sur le 150 Acier direction Venon	0	2024	0	0	21 751 €	20 209 €	2024	Non	27/02/2024
Saint-Éloi-de-Fourques	04/06/2024	Terminé	Conduite fuyarde	Route de Saint Paul	Renouvellement canalisation	80 fonte	2024	10	560	126 588 €	126 691 €	2024	Non	18/04/2024
La Haye-Aubrée	24/06/2024	Terminé	Conduite fuyarde;#Conduite en privé	Rue du Bois	Renouvellement et renforcement et reprise de 2 Hydrants	125 fonte	2024	8	320	100 180 €	96 338 €	2024	Non	25/03/2024
Écaquelon	11/09/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Rue des Fréta	Pose en regard stab et débitmètre 125	0	2024	0	0	17 487 €	16 731 €	2024	Non	03/09/2024
Tournedos-Bois-Hubert	13/09/2024	Terminé	Autre;#Débitmètre	Route de Claville	Pose en regard stab et remplacement débitmètre 150	0	2024	0	0	20 422 €	19 682 €	2024	Non	09/09/2024
Écardenville-la-Campagne	18/10/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Écardenville la Campagne	Installation sur F/150 rue Quesney	150 Fonte	2024	0	30	20 176 €	17 972 €	2024	Oui	07/10/2024

Bilan 2024 et plan pluriannuel des investissements (réseaux)

Commune	Date Fin	Avancement	Type de chantier	Emplacement	Prescription technique	Diamètre conduite	Programmation	Bchts repris	Linéaire renouvelé	Montant chiffrage	Facturation (état)	Année réalisation	Subvention	Date de démarrage
Rougemontiers	21/10/2024	Terminé	Autre	Complément OS HY 0273	Complément OS HY 0273	0	2024	0	0	3 020 €	3 014 €	2024	Non	21/10/2024
Grand Bourgtheroulde	25/10/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre allée du Moulin des Hayes	Débitmètre devant le collège	200 PVC	2024	0	0	11 463 €	11 507 €	2024	Oui	21/10/2024
La Neuville-du-Bosc	28/10/2024	Terminé	Débitmètre	Réservoir du Château d'eau		300 fonte	2024	0	3	13 073 €	11 248 €	2024	Non	28/10/2024
Saint-Denis-des-Monts	01/11/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre St Denis des Monts	Installation sur A/100 Chemin de l'église	100 Acier	2024	0	0	9 707 €	9 156 €	2024	Oui	28/10/2024
Les Monts du Roumois	01/11/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Rue de la Tête d'Or	Débitmètre sur 100 Acier	100 Acier	2024	0	0	8 050 €	8 317 €	2024	Oui	21/10/2024
Boissey-le-Châtel	05/11/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Rte de Voiscreville	Débitmètre sur 100 Fonte	100 Fonte	2024	0	0	9 971 €	9 428 €	2024	Oui	04/11/2024
Vitot	05/11/2024	Terminé	Autre	Réparation BI	OS Complémentaire	0	2024	0	0	495 €	990 €	2024	Non	04/11/2024
SERPN	05/11/2024	Terminé	Autre	Destruction amiante par incinération	Destruction canalisations amiante par incinération	0	2024	0	0	2 775 €	2 769 €	2024	Non	05/11/2024
Bourg-Achard	08/11/2024	Terminé	branchement plomb	Branchements plomb Phase 1		0	2024	22	0	67 186 €	67 649 €	2024	Non	01/04/2024
Ste-Opportune-du-Bosc	15/11/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Ste Opportune	Installation sur PVC/110 Clos du Colombier	110 PVC	2024	0	0	10 430 €	9 624 €	2024	Oui	11/11/2024
Honguemare-Guenouville	18/11/2024	Terminé	Autre	Rue de la Mare Motte	En complément du devis 2021-LOT-106 au nom de la mairie.	75 PEHD	2024	7	252	81 769 €	102 678 €	2024	Non	07/10/2024
Honguemare-Guenouville	22/11/2024	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Honguemare-Guenouville	Installation sur F/150 rue du pavillon	150 Fonte	2024	0	0	8 969 €	8 961 €	2024	Oui	18/11/2024
Flancourt Crescy en Roumois	10/01/2025	Terminé	Conduite en privé	Rue des Bois de Fourges	Dévoiemnt cana du privé au public	60 Fonte	2024	14	570	149 991 €	149 664 €	2024	Non	12/11/2024
Le Landin	31/01/2025	Terminé	bouclage	Rue de l'église	Bouclage et abandon cana en privée	60 Fonte	2024	2	65	22 485 €	35 598 €	2024	Non	02/12/2024
Bourg-Achard	08/04/2025	Terminé	branchement plomb	Branchements plomb Phase 2		0	2024	23	0	86 286 €	86 768 €	2024	Non	01/06/2024
Bourg-Achard	08/04/2025	Terminé	branchement plomb	Branchements plomb Phase 3		0	2024	14	0	51 036 €	54 082 €	2024	Non	10/06/2024
Bourg-Achard	08/04/2025	Terminé	branchement plomb	Branchements Plomb Phase 4		0	2024	22	0	68 557 €	69 801 €	2024	Non	28/10/2024
TOTAL 2024								190	4 412	1 722 078 €	1 710 520 €			
Voiscreville	16/01/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre La Mare Péree	Débitmètre sur 150 fonte	150 Fonte	2025	0	0	10 735 €	9 878 €	2025	Oui	15/01/2025
Grand Bourgtheroulde	07/02/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Bourgtheroulde	Installation Route du Neubourg sur PVC/160	150 Fonte	2025	0	0	14 463 €	15 133 €	2025	Oui	03/02/2025
Les Monts du Roumois	07/02/2025	Terminé	Débitmètre	Impasse du bois Givard	Débitmètre sur 150 Fonte	150 Fonte	2025	0	0	6 552 €	7 577 €	2025	Oui	03/02/2025
Saint-Léger-du-Gennetey	21/02/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre RD 124	Débitmètre sur 150 Fonte	150 Fonte	2025	0	6	13 830 €	11 713 €	2025	Oui	10/02/2025
Le Neubourg	28/02/2025	Chantier terminé	Conduite fuyarde	Rue Ernest Neuville	Travaux réalisés en coordination avec EU	150 fonte	2025	0	6	4 143 €	4 151 €	2025	Non	24/02/2025
Bourg-Achard	03/03/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Bourg-Achard	Installation sur F/150 Rue de Montfort	150 Fonte	2025	0	0	10 904 €	10 101 €	2025	Oui	27/02/2025
SERPN	12/03/2025	Terminé	Autre	Destruction amiante par incinération	Destruction canalisations amiante par incinération	0	2025	0	0	2 775 €	2 781 €	2025	Non	10/03/2025

Bilan 2024 et plan pluriannuel des investissements (réseaux)

Commune	Date Fin	Avancement	Type de chantier	Emplacement	Prescription technique	Diamètre conduite	Programmation	Bchts repris	Linéaire renouvelé	Montant chiffrage	Facturation (état)	Année réalisation	Subvention	Date de démarrage
La Haye–Aubrée	14/03/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre La Haye Aubrée	Installation sur 90 PVC Rue de Brotonne	100 Fonte	2025	0	8	11 890 €	12 618 €	2025	Oui	10/03/2025
Le Neubourg	02/04/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Chemin Saint Celerin	Débitmètre sur 150 Fonte	150 Fonte	2025	0	0	9 942 €	9 488 €	2025	Oui	31/03/2025
Saint-Denis–des-Monts	11/04/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètres 2 Rond Point	Débitmètres X2 sur 200 Fonte	200 Fonte	2025	0	0	21 033 €	21 223 €	2025	Oui	03/03/2025
Le Neubourg	25/04/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètres face Aptar	Débitmètre sur 150 fonte rue de la fosse au loup et sur 200 fonte rte du Doyen Jussiaume	150 et 200 Fonte	2025	0	6	21 733 €	20 162 €	2025	Oui	20/02/2025
Saint-Ouen–du-Tilleul	30/04/2025	Terminé	Conduite en privé	Rue Rollon	Abandon 100 ml de 63 PVC et reprise de 2 branchements	0	2025	2	0	10 369 €	9 674 €	2025	Non	28/04/2025
Le Bosc du Theil	13/06/2025	Terminé	Débitmètre	Route de Brionne	Débitmètre sur 150 fonte	150 Fonte	2025	0	0	7 292 €	6 585 €	2025	Oui	12/06/2025
Fouqueville	18/06/2025	Terminé	Débitmètre	Débitmètre Fouqueville	Installation sur AMC/125 route de londemare	150 Fonte	2025	0	0	20 016 €	15 856 €	2025	Oui	17/06/2025
Grand Bourghtherould e	19/06/2025	Terminé	Conduite fuyarde	Chemin du daim blanc	Remplacement AMC/60 par F/60 260 ml 22 branchements	80 fonte	2025	22	260	100 096 €	105 645 €	2025	Oui	10/03/2025
Grand Bourghtherould e	19/06/2025	Terminé	Conduite fuyarde	Rue des Essarts	Renouvellement cana amiante fuyarde par fonte et PEHD	150 et 60 fonte	2025	30	700	227 416 €	251 307 €	2025	Oui	10/03/2025
SERPN	07/07/2025	Terminé	Autre	Destruction amiante par incinération	Destruction canalisations amiante par incinération	0	2025	0	0	3 034 €	3 049 €	2025	Non	30/06/2025
Illeville–sur-Montfort	29/07/2025	Terminé	Station prod	Réservoir	Aménagement stationnement côté du réservoir	0	2025	0	0	2 915 €	2 947 €	2025	Non	21/07/2025
Fouqueville	01/08/2025	Chantier terminé	Conduite fuyarde	Route de Londemare	Remplacement AMC/125 par 150/F 890 ml 13 branchements 1 hydrant	150 fonte	2025	13	890	264 654 €	242 553 €	2025	Oui	16/06/2025
Bosroumois	10/09/2025	Chantier terminé	Conduite fuyarde;#Autre	Rue de la Capelle	renouvellement avant TX de voirie	100 Fonte et 60 Fonte	2025	16	480	158 924 €	156 304 €	2025	Non	16/07/2025
Caumont	12/09/2025	Chantier terminé	Station prod	Station production Val GALopin	Dalle béton et pluvial	0	2025	0	0	21 194 €	17 917 €	2025	Non	03/09/2025
Éturqueraye	19/09/2025	Chantier terminé	Conduite fuyarde	Rue des épivents / rue des baudoins	Remplacement AMC/80 par F/80 965 ml 35 branchements	80 fonte	2025	41	980	308 924 €	295 627 €	2025	Oui	15/07/2025
Honguemare–Guenouville	19/09/2025	Chantier terminé	Conduite fuyarde	Impasse de l'Ouinerie	renouvellement avant TX de voirie	80 fonte	2025	11	300	103 345 €	95 640 €	2025	Non	26/08/2025
Caumont	17/11/2025	Travaux programmés	Station prod	Station production Val GALopin	Fourreaux électrique et fouille pour transfo	0	2025	0	0	54 433 €	– €	2025	Non	27/10/2025
Routot		Travaux programmés	Conduite fuyarde	Rue des tasseaux	Remplacement AMC/100 par F/100 1145 ML 28 branchements	100 Fonte	2025	32	1150	352 202 €	10 116 €	2025	Oui	26/05/2025
Crestot		Chantier en cours	Conduite fuyarde	Limare – Crestot	Remplacement AMC par F/150 1680 ml 18 branchements 3 hydrants	150 fonte	2025	18	1680	552 211 €	32 478 €	2025	Oui	15/09/2025
Crestot		Chantier en cours	Conduite fuyarde	Rue des libérateurs	Remplacement AMC par 150/F 1260 ml 15 branchements 2 hydrants	150 fonte	2025	15	1260	369 427 €	140 364 €	2025	Oui	28/07/2025

Bilan 2024 et plan pluriannuel des investissements (réseaux)

Commune	Date Fin	Avancement	Type de chantier	Emplacement	Prescription technique	Diamètre conduite	Programmation	Bchts repris	Linéaire renouvelé	Montant chiffrage	Facturation (état)	Année réalisation	Subvention	Date de démarrage
Bourg-Achard		Chiffrage fait	Conduite fuyarde	Route de Montfort	Remplacement AMC/100 par F/100 530 ml 50 branchements 2 hydrants	100 Fonte	2026	50	530	475 504 €	- €		Oui	
Grand Bourgtherould e		Chiffrage fait	Conduite fuyarde	Route de Rouen	Remplacement F/60 par F/150 24 branchements	150 Fonte	2026	24	710	301 389 €	- €		Oui	
Grand Bourghtherould e		Chiffrage fait	Conduite fuyarde	Route de thuit hébert	Remplacement F/80 par F/80 1150 ml	80 fonte	2026	6	1050	239 351 €	- €		Oui	
Saint-Pierre-du-Bosguérard		Demande chiffrage	Conduite fuyarde	Chemin jardiller	Remplacement PVC/100 par F/150 985 ml 1 branchement		attente planning	1	985		- €		Oui	
Ville-sur-le-Neubourg		Demande chiffrage	Conduite fuyarde	Rue de l'école et rue du pont	Remplacement F/60 par F/100 Rue de l'école 170 ml et 8 branchements Rue du pont 410 ml et 11 branchements		attente planning	19	580		- €		Oui	
Bosroumois		Demande chiffrage	Conduite fuyarde	Rue des Canadiens	Remplacement AMC/100 par F/100 330 ml 15 branchements		attente planning	15	330		- €		Oui	
Épreville-près-le-Neubourg		Demande chiffrage	Conduite fuyarde	Rue du Tremblay	Remplacement F/100 par F/100 875 ml Possibilité de délais / remblais (ZMU)		attente planning		875		- €		Oui	
Routot		Travaux programmés	Conduite fuyarde	Rue des drouets	Remplacement AMC/80 par F/100 940 ml 18 branchements 1 hydrant	80 fonte	2025	18	940	291 525 €	- €		Oui	
Iville		Chiffrage fait	Conduite fuyarde	Iville – Hectomare RD84	Remplacement 100/AMC par 125/F 2280 ml 13 branchements (à vérifier sur le terrain) 2 hydrants	125 Fonte	2026	29	2300	713 430 €	- €		Oui	
Hectomare		Chiffrage fait	Conduite fuyarde	Hectomare – Crestot RD84	Remplacement 100/AMC par 100/F 1740 mL 50 branchements (à vérifier sur terrain)	100 Fonte	2026	51	1740	525 521 €	- €		Oui	
La Haye-Aubrée		Chiffrage fait	Conduite fuyarde	Rue des Quesneys	Remplacement AMC/80 par F/80 24 branchements 1 hydrant	100 Fonte	2026	24	1290	381 105 €	- €		Oui	
Le Landin		Demande chiffrage	Conduite fuyarde	Rue de la mare Ferrand	Remplacement AMC/60 par F/60 580 ml 12 branchements 1 hydrant		2024	12	580		- €		Oui	
Saint-Paul-de-Fourques		Chiffrage fait	bouclage:#Conduite en privé	Rue des bois	Abandon cana en privé et bouclage si acceptation renforcement mairie		attente planning	2	50	19 411 €	- €		Non	
Les Monts du Roumois		Chiffrage fait	Conduite en privé	Route des Thuits	abandon canalisation et reprise des branchements sur existante		attente planning	5	0	14 958 €	- €		Non	
Saint-Ouen-du-Tilleul		Chiffrage fait	Conduite en privé	Rue Angot	en complément du renforcement payé par la commune		attente planning	3	60	14 234 €	- €		Non	
Hauville		Chiffrage fait	Problème sanitaire	rue des janviers	conduite CVM à risque		attente planning	11	700	116 872 €	- €		Oui	

Bilan 2024 et plan pluriannuel des investissements (réseaux)

Commune	Date Fin	Avancement	Type de chantier	Emplacement	Prescription technique	Diamètre conduite	Programmation	Bchts repris	Linéaire renouvelé	Montant chiffrage	Facturation (état)	Année réalisation	Subvention	Date de démarrage
La Haye-Aubrée		Chiffrage fait	Problème sanitaire	rue des bois rue de la lisière	remplacement conduite risque CVM		attente planning	17	972	170 329 €	- €		Oui	
Tournedos-Bois-Hubert		Chiffrage fait	Problème sanitaire	route de bernienville	renouveler jusqu'au dernier branchement vers CC Conches et ajouter vanne + purge en bout pour purger si réalimentation depuis CC Conches		attente planning	14	700	269 582 €	- €		Oui	
Saint-Denis-des-Monts		Chiffrage fait	Conduite en privé	Route de la Roussière	Dévoiemnt et repise branchements		attente planning	5	190	64 003 €	- €		Non	
Mauny		Chiffrage fait	Autre	Fourreaux FO station des Varras	Mise en place fourreaux FO dans le chemin de la station		attente planning	0	0	87 825 €	- €		Non	
Le Neubourg		Chiffrage en cours	Autre	Rue Pierre Mendes France et Rte de Crosville	renouvellement 60 fonte par 60 fonte		attente planning	0			- €		Non	
Bosroumois		Chiffrage fait	Conduite en privé	Chemin du Vivier	abandon cana en privée et bouclage sur domaine public		attente planning	3	100	33 044 €	- €		Non	
Harcourt		Chiffrage fait	Problème sanitaire	Rue Guilmatre	63 PEHD	63 PEHD	attente planning	3	1556	271 259 €	- €		Non	
Bourg-Achard		Chiffrage fait	Conduite en privé	Rue du cansorel		60 Fonte	2026			113 137 €	- €		Non	
Crestot		Chiffrage fait	Conduite en privé	Route de Fouqueville	Bouclage pour abandon cana en privé	100 Fonte	attente planning	0	690	137 014 €	- €		Non	
Amfreville St Amand		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	7	0	11 802 €	- €		Non	
Cesseyville		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
Crestot		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	3	0		- €		Non	
Crosville-la-Vieille		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
Fouqueville		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
La Harengère		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
Le Tremblay-Omonville		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
Mandeville		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
Ste-Colombe-la-Commanderie		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	5	0		- €		Non	
Tourville-la-Campagne		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	2	0		- €		Non	
Venon		Chiffrage en cours	Autre	Coax diverses rues	Renouvellement regards hydro avec compteurs COAX	0	2025	1	0		- €		Non	
Caumont		Demande chiffrage	Station prod	Station production Val Galopin	Fourreaux électrique et chemin d'accès	0		0	0		- €		Non	
Bosrobert		Chiffrage fait	Station prod	Station production du Buhot	renouvellement refolement vers Bosrobert et Le Bec Hellouin	100 et 200 Fonte		0	12	28 399 €	- €		Non	
Iville		Chiffrage en cours	Conduite fuyarde	Rue Fernand Thorel		100 Fonte	2027				- €		Non	
Caumont		Chiffrage en cours	Station prod	Station Production Val Galopin	Fouille pour transfo et pose fourreaux Elec	0	2025	0	0		- €		Non	



SERPN

62 VOIE ROMAINE
27370 LE THUIT DE L'OISON

www.serpn.com

